Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

HV
6652
V6
no.4

GROUPE DE RECHERCHE SUR L'INADAPTATION JUVENILE

CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPAREE

UNIVERSITE DE MONTREAL

LE VOL DE BANQUE A MONTREAL

Rapport technique no. 4

par

Françoise Hétu, M.Sc. Crim.

Avril 1983

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL OF CANADA
APR 12 1985
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL OF CANADA
MAY 20 1988
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1A 0P8

RECHERCHE : LE VOL A MAIN ARMEE

dirigée par

Daniel Elie, Marc LeBlanc, André Normandeau

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'Etat. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Cette recherche a été subventionnée par le Ministère de l'Education du Québec et l'Université de Montréal

Table des matières

Introduction 1

Premier chapitre: Inventaire bibliographique 5

. Facteurs explicatifs du vol avec violence 9
. Administration de la justice et vol avec violence 25
. Caractéristiques du délit 29
. Caractéristiques des criminels 42

Deuxième chapitre: Méthodologie de la recherche 51

. Source et qualité des données 52
. Définition des concepts 67
. Objectifs et méthodologie 70

Troisième chapitre: Présentation des données 76

. Evolution du phénomène 77
. Vol de banque et autres vols 122
. La prévention et le vol de banque 146
. La police et le vol de banque 166
. Autres renseignements pertinents 176

Quatrième chapitre: Bilan et interprétation 183

. Principales constatations 186
. Commentaires face à certaines conclusions de recherches 189
. Vers un processus compréhensif 211

Conclusion 215

Appendice A - Vols de banque et délits connexes - Provinces canadiennes - 1963 à 1981 219

Appendice B - Données démographiques - Villes canadiennes 221

Références 224

Introduction

On a souvent abordé, au cours des deux dernières décennies, la violence en Amérique du Nord. L'inquiétude grandissante est alors motivée par une augmentation de la criminalité violente et par l'émergence de conflits sociaux. Le début des années soixante est ainsi marqué par l'apparition des contestations étudiantes et par l'assassinat de personnalités politiques. La hausse des délits de violence sera entre autre caractérisée par la multiplication des vols qualifiés. Au Québec à la fin des années 1960, on s'inquiète de l'ampleur que prend le vol de banque et le vol à main armée. Tardif (1968,69) se penche sur le phénomène des vols commis contre les institutions bancaires à Montréal; la commission Prévost (1970) reprend ces thèmes et analyse les tendances du vol qualifié et du vol à main armée, la commission de police du Québec (1972-1976) fera une étude des délits commis à l'encontre des institutions bancaires, enfin le rapport Laplante (1980) aborde différentes questions relatives aux vols à main armée. Toutes ces études en arrivent à la même conclusion; le Québec détient un taux particulièrement élevé de vol qualifié et de vol à main armée en comparaison des autres provinces canadiennes. Pourtant, malgré tous les efforts pour expliquer la suprématie québécoise dans ces domaines, personne n'a réussi à construire un modèle explicatif sérieux.

Ainsi, le groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile met sur pied en 1981 un programme de recherche visant la compréhension du phénomène à travers une analyse de l'ampleur de cette criminalité, des auteurs de vols à main armée, desvictimes, du passage à l'acte etc.

Afin de présenter un cadre théorique adapté au phénomène du vol à main armée, d'en fournir un portrait complet et de mettre en valeur des éléments d'une politique criminelle appropriée, cinq volets de recherche furent élaborés dont un visant la description du phénomène du vol à main armée par le biais d'une analyse statistique portant sur de longues séries. Dans le but d'alimenter ce volet notre tâche visait une description aussi complète que possible du vol commis à l'encontre des institutions financières.

Nous avons donc procédé, au cours du premier chapitre, à une recherche bibliographique dégageant les principaux ouvrages concernant le vol de banque. Face à l'abscence de recherche à ce niveau, nous avons dû étendre notre choix aux études traitant du vol qualifié. De ces informations, nous avons discerné quatre aspects donnant un aperçu de ce que l'on connaît de cette criminalité de violence; les caractéristiques du délit (cibles, répartition, horaires etc.), les caractéristiques du criminel (âge, sexe, techniques d'exécution), les types de causes invoqués pour expliquer ce phénomène et enfin certains aspects de l'administration de la justice.

Au cours du deuxième chapitre, nous présentons les sources et la qualité des données tout en soulignant celles qui auraient été intéressantes d'analyser mais que nous n'avons pu obtenir. Une définition brève des différents délits analysés est fournie ainsi que les principales orientations et démarches de l'étude.

Le troisième chapitre aborde la description des données. Les séries chronologiques du vol de banque y sont présentées et tentent de répondre à trois questions principales: quand, où et combien? Une maximisation de comparaisons aidera par la suite à mieux estimer l'ampleur du phénomène entre chaque ville et pour d'autres délits connexes du vol de banque (vol à main armée, vol qualifié, crime contre la propriété). Enfin, différents éléments, tel que la prévention, l'action de la police, approfondiront la description du phénomène des vols de banque.

Enfin, le quatrième chapitre sera consacré à l'analyse de nos données. Certaines remarques seront faites afin de nous éclairer sur le phénomène et de voir si différentes caractéristiques ou causes de ce type de criminalité présentées au cours du premier chapitre sont confirmées par nos données. Suite à cette mise au point, nous proposerons un processus qui aidera à cerner le phénomène montréalais.

Premier Chapitre

Inventaire bibliographique

La violence attire encore aujourd'hui l'attention d'une grande part de la population. Le développement des villes et l'urbanisation sont d'ailleurs cités comme phénomène privilégiant l'émergence de tels comportements. Cependant, l'Amérique du Nord n'a-t-elle pas sa propre tradition d'actes violents? L'histoire des Etats-Unis est parsemée d'épisodes violents. Le livre de Graham et Gurr (1969) effectué au profit de la "National commission on the causes and prevention of violence" relate l'historique de la violence aux Etats-Unis. Il démontre que la violence est l'une des plus anciennes formes de criminalité de cette nation. Brown (1969) ayant participé à la création de cet ouvrage considère les modèles historiques de la violence selon deux angles: l'angle positif et l'angle négatif. La violence positive est représentée par la guerre civile ou encore par la violence des travailleurs. Ces mouvements voulaient défendre les droits de la nation ou de ses citoyens. Puis vient l'angle négatif, celui représenté par les actes criminels, la vengeance, le lynchage ou encore les préjugés inter-raciaux ou religieux. L'histoire de la violence criminelle est aussi abordée de façon chronologique. Brown (1969) retrace certains faits saillants reliés à la violence criminelle aux Etats-Unis, dont celui datant de l'époque suivant la guerre civile et marqué par la recrudescence des attaques contre les trains et les institutions bancaires.

Le vol de banque n'est donc pas un phénomène nouveau, la première attaque contre une banque fut commise en 1866, dans le Missouri. C'était l'époque de la bande des frères James et Younger, des frères Dalton, de Butch Cassidy et des frères Reno. Weinstock (1974) souligne

que l'émergence de ce type de criminalité se voulait une continuité des techniques utilisées lors des attaques de diligences. Les Américains assisteront donc, de la fin du dix-huitième siècle jusqu'aux années "30", à l'établissement d'une nouvelle forme de criminalité. Les années trente ont d'ailleurs été fortement marquée par une poussée soudaine des attaques contre les banques.

Les Américains n'étaient touchés que par 136 à 230 vols par année durant les années vingt, mais en 1929, 327 attaques sont enregistrées puis en 1932, 609 banques sont victimes d'un vol à main armée. C'est alors l'époque de John Gillinger et de Bonnie and Clyde.

Ces criminels créaient une image ambigüe au sein de la population. Devait-on les craindre, les admirer ou les punir? Les frères James et Gillinger, comme le souligne Brown (1969), étaient une réplique de la tradition de Robin Hood en Angleterre. Ces pilleurs de banques et de trains se voulaient à l'image du symbole de Robin Hood; le "voleur social" au service de la population. Aujourd'hui, cette image semble plutôt révolue et la peur du crime se place au premier rang des préoccupations des citadins. Baril (1977) et la "National commission on the causes and prevention of violence" affirment que depuis les années 1960, les statistiques indiquent une hausse constante de la criminalité de violence. Au Canada et aux Etats-Unis l'opinion publique est alertée par l'ampleur que prend la criminalité de violence. Le vol de banque est l'un des délits qui a mobilisé l'attention du public. Mais

malgré l'inquiétude qu'il semble susciter, ce phénomène n'a pas fait l'objet d'études sérieuses et approfondies. Nous nous sommes donc vu dans l'obligation de puiser l'information nécessaire à la revue bibliographique à l'intérieur de travaux traitant du vol à main armée et du vol qualifié. Nous excluons cependant de notre inventaire bibliographique toutes les recherches étudiant la criminalité de violence ou contre la propriété. Ces dernières étant très abondantes, la description de ces travaux aurait été hors cadre du présent travail. La majorité des études effectuées à l'extérieur des Etats-Unis et du Canada seront éliminées puisque le phénomène des vols de banques possède un caractère proprement américain. Ce choix de recherches permettra de fournir un aperçu de l'information recueillie à propos des vols qualifiés, des vols à main armée et des vols de banque et ce par rapport à quatre thèmes: les causes invoquées afin d'expliquer les variations de cette criminalité, l'administration de la justice et ses effets, les caractéristiques du délit et les caractéristiques des criminels.

Le premier thème fera l'objet d'une étude plus approfondie puisqu'il touche un aspect qui nous concerne davantage. Certains éléments seront d'ailleurs repris lors de l'analyse des statistiques sur le vol de banque.

Facteurs explicatifs du vol avec violence

Un grand nombre de recherches criminologiques, sociologiques ou psychologiques ont abordé les causes ou les facteurs explicatifs de la criminalité. Néanmoins, les études effectuées à cet effet et visant le vol avec violence sont souvent peu convaincantes et il arrive fréquemment qu'une hypothèse validée par un auteur soit contredite par un autre. Ainsi, les cadres théoriques sérieux propres à la compréhension du phénomène social qu'est le vol qualifié sont plutôt rares voire inexistants. Toutefois, certains thèmes sont souvent reliés à l'accroissement de ce type de criminalité, et parmi ceux-ci quelques-uns sont plus révélateurs que d'autres et permettent de cerner un peu mieux l'évolution du phénomène. Les préoccupations des auteurs semblent différentes et nous avons dû faire face, au cours de notre recherche bibliographique, à des discours de valeurs explicatives plus ou moins égales. Nous nous attarderons donc davantage sur les propositions qui permettent de cerner et de comprendre un peu mieux l'accroissement du vol qualifié, du vol à main armée ou du vol de banque.

Les facteurs socio-économiques

On peut considérer la toile de fond socio-économique de notre société selon deux angles plus ou moins précis. D'abord comme un contexte social global, difficilement évaluable (succès, concurrence etc.) ou encore par rapport à certains points précis (chômage, inflation, densité de population) que l'on peut évaluer empiriquement et mettre en relation avec les changements de la criminalité. Le Rapport Laplante

(1980) a choisi la première stratégie et considère le contexte socio-économique comme un facteur lointain ayant un certain impact sur la criminalité. Certaines règles du jeu en vigueur aujourd'hui dans notre société favoriseraient ainsi l'accroissement du vol à main armée:

> "Il faut réussir, monter, triompher... Il faut que l'ascension permette de dominer ceux qui étaient jusque-là des égaux... Ces règles malheureusement ne permettent pas la survie de tous... Elles risquent même de rejeter dans l'inconfort et la marginalité, dans le dénuement ou dans le crime, un certain nombre de ceux qui ne résistent pas à la concurrence..." (Groupe de travail sur le vol à main armée, 1980, pp. 101-102".

Ces affirmations, quoique pouvant être valables, s'avèrent difficilement estimables. Ceci nous a donc mené à choisir la description des facteurs socio-économiques à partir de la deuxième stratégie de recherche, citée précédemment.

a. Taux de criminalité et population

Parmi les recherches étudiant les facteurs de la criminalité on retrouve fréquemment le thème de la population urbaine. On constate alors, que le taux de vols qualifiés a tendance à augmenter en fonction de la grandeur et de la population des villes. Ainsi, comme le dit Charland (1981), "il semble généralement reconnu que plus les villes sont étendues et peuplées, plus les taux de criminalité ont tendance à augmenter" (Le vol à main armée au Québec, 1981, p. 11). Malgré cette conclusion, certaines données montrent qu'à population à peu près égale, deux villes peuvent avoir un taux de vols à main armée passablement

différent. Certains auteurs ont alors étendu la notion de population à d'autres thèmes.

A cet effet Kvalseth (1977) rapporte l'étude de Hemley et McPheters ayant tenté de voir l'effet de l'augmentation de la population de 1960 à 1970 sur le taux de criminalité. A partir de données provenant de 32 états américains, une analyse de régression a démontré que le taux d'augmentation de la population avait un effet significatif sur le vol qualifié. Contrairement à ce que l'on aurait pensé , cette relation était négative.

La densité de population est aussi fréquemment associée à de hauts taux de criminalité. L'effet du surpeuplement mis en relation avec la criminalité a toutefois mené à des résultats de recherche contradictoires. En 1971, Pressman et Carol obtiennent des résultats qui démontrent une faible corrélation négative entre la densité de population et le vol qualifié. Kvalseth (1977) arrive également à une corrélation négative entre ces deux variables. Pour sa part, Danzinger (1976) formule un modèle économique de la criminalité urbaine, l'applique aux vols qualifiés, et retrace une influence positive de la densité de population sur le vol qualifié. Shichor, Decker et O'Brien (1979) tout comme Wilson et Boland (1976) vérifient aussi cette corrélation positive. Dans la même ligne d'idée certains auteurs (President's commission on law enforcement and administration, 1967 , Katz, 1979, Mitchell, 1980) associent la recrudescence des vols de banque à la multiplication des succursales bancaires dans les villes. Ainsi, la

population étant à la hausse, on ajoute des établissements bancaires, ce qui fournit des opportunités supplémentaires.

Toutefois, suite à différents travaux concernant la relation entre ces deux variables, Greenwood et Wadycki (1973) ainsi que Spector (1975) ne constatent aucun lien significatif entre la densité de population et le taux de vol qualifié. Une bonne part des études ne confirme donc pas la croyance populaire voulant que la densité influence positivement la criminalité dans les centres urbains.

D'autres études démographiques se sont penchées sur un aspect relatif à la composition de la population. On a ainsi suggéré une relation entre le taux de vol qualifié et les changements dans la distribution de l'âge. Le vol qualifié étant commis par des jeunes, certains auteurs ont relié le rajeunissement de la population à l'augmentation du vol qualifié. Malheureusement, aucune étude de ce genre n'a abordé le problème spécifique du vol qualifié. Trois études (President's commission on law enforcement and administration, 1967, Sagi et Wellford, 1968, Wellford, 1973) ont cependant démontré que les jeunes participaient de plus en plus au volume de la criminalité. On pourrait ainsi croire que la recrudescence de natalité suite à la deuxième guerre mondiale est partiellement responsable de l'augmentation de la criminalité. Suivant cette ligne de pensée, Zimring (voir Charland, 1981) émet l'hypothèse selon laquelle les taux de criminalité devraient éventuellement diminuer puisque le nombre de jeunes au sein de la population

nord-américaine tend à baisser. Son assertion se fonde sur les études de Strasburg (1978) et Wolfgang, Figlio et Sellin (1972) qui montrent que les jeunes commettant des vols qualifiés sont comptés parmi les délinquants persistants qui, avec le temps, se font de plus en plus rares.

Conklin (1972) ne partage pas cette opinion et même s'il constate qu'en 1969 plus du tiers des arrestations pour vol qualifié impliquait des mineurs, il souligne que les jeunes ont aussi plus tendance à être arrêtés que les adultes.

b. Taux de criminalité et économie

Parmi les causes avancées pour expliquer les variations du vol qualifié en Amérique du Nord, certains facteurs économiques sont proposés. Long et Ditte (voir Wright, 1981), lors d'un survol des études concernant cette relation, remarquèrent que l'emphase de ces travaux portaient essentiellement sur le chômage et la distribution des revenus au sein d'une population donnée. On suppose donc qu'un taux de chômage élevé associé à un faible revenu représente une condition propice à l'augmentation de la criminalité.

Selon Guttenberg (1973) (voir Koshal et Koshal, 1975) le chômage offre le temps et l'opportunité de passer à des activités illégales. Ainsi plus le taux de chômage est élevé plus la criminalité devrait augmenter.

Après avoir effectué une étude en 1975 et en 1976, Kvalseth (1977), confirmait une relation positive entre le chômage chez les hommes et la quantité de vols qualifiés à Atlanta. Pour sa part, Danzinger (1976), après avoir évalué les données du FBI sur le vol qualifié, confirmait les conclusions de Guttenberg et Kvalseth. Enfin, Long et Witte (voir Wright, 1981), suite à leur revue des études ayant évalué l'impact des phénomènes économiques concluent de la façon suivante:

> "First, the litterature using aggregate data suggests that increased unemployment, particularly youth unemployment, will lead to moderatly higher overall crime rates. Secondly, this increase is likely to occur disproportionaly in property crimes" (Long et Witte in Wright...(1981)".

Selon leur analyse, le vol qualifié fait partie des délits contre la propriété. On peut donc se permettre de croire, à partir de ce texte, que le vol qualifié est positivement correlié au taux de chômage.

La relation positive, vérifiée par ces auteurs, n'est cependant pas confirmée par la totalité des études. En 1974, lors de leur étude du taux de criminalité dans 32 états américains, Hemley et McPheters incorporaient à leur analyse la variable "chômage". Les résultats de leur analyse de régression n'indiquèrent aucun lien significatif entre le chômage et la criminalité. Spector (1975) obtenait ce même résultat lors d'une étude utilisant une analyse de régression multiple à partir des données de chômage et de criminalité dans 103 villes américaines.

Toujours sous l'angle économique, certaines études ont aussi voulu établir une relation entre l'augmentation du vol qualifié ou des autres offenses contre la propriété et la pauvreté. Maintes recherches ont alors tenté d'associer le statut économique d'un quartier ou d'une ville au taux de criminalité. Encore une fois, le degré de corrélation varie selon les méthodes statistiques employées mais selon Baril (1977), ce dernier demeure significatif dans la majorité des cas. Au niveau du vol qualifié, Conklin (1972) ne considère pas l'effet du statut économique comme prédominant. Regardant le pourcentage des familles au seuil de la pauvreté en 1960 et en 1967, il constate une baisse de 12.5% et conclut que la pauvreté ne peut rendre compte de l'augmentation des vols qualifiés. Cependant il considère que le concept de privation relative tel que définit par Gurr (1968) explique mieux le phénomène du vol avec violence. Conklin (1972) accorde donc plus d'importance à la différence existant entre les expectatives d'un individu sur les valeurs et les capacités qu'il a d'arriver à ces valeurs qu'à des concepts précis comme le chômage ou la pauvreté. Ainsi, plus la différence entre les expectatives et ce que l'on reçoit est grande, plus le vol qualifié dans une société devrait être important.

Si l'association entre les facteurs économiques et le vol qualifié est souvent incertaine, on peut cependant penser que le désir d'avoir plus d'argent ou d'acquérir un niveau de vie plus élevé peut affecter la variation du vol qualifié ou du vol de banque. Plusieurs auteurs (DeBaun, 1950, Camp, 1967, FBI, 1952, Feeney et Weir 1975) mentionnent

ce fait et croient que l'importance accordée à l'argent dans notre société a influencé l'accroissement des délits contre la propriété avec violence.

Micro-environnement et prévention

La densité de population, le chômage et les autres causes socio-économiques étudiées antérieurement se rattachent à ce que l'on identifie comme macro-environnement d'un quartier ou d'une ville. L'analyse par le biais du micro-environnement se concentre plutôt sur les lieux spécifiques du délit c'est-à-dire, pour la présente étude, les banques. Les idées axées autour du micro-environnement et de la prévention seront donc centrées principalement autour de l'établissement spécifique que nous étudions i.e. les succursales.

Certains aspects de la prévention font partie des études du micro-environnement. Il s'agit de celles rattachées au "design" des banques et à leur système de sécurité. Le grand domaine de la prévention ne s'arrête cependant pas à ces deux points. Repetto (1976) voit la prévention selon deux angles: le premier s'attaquant à certaines causes de la criminalité (chômage, drogue etc...) ou traitant de façon thérapeutique le délinquant et le deuxième qualifié par Repetto de prévention mécanique. Ce genre de moyen d'action cherche alors à réduire les opportunités de vol ou à augmenter les risques pour les voleurs. On peut alors avoir recours à des moyens de sécurité sophistiqués ou à des opérations policières plus intenses.

Au niveau des vols de banque, le deuxième aspect est mis en évidence par les écrits et ce particulièrement au niveau de la protection physique des banques. Les effets de la police et de la cour ont aussi été abordés mais non pas au niveau du micro-environnement. Nous aborderons donc ces deux points sous l'angle de l'administration de la justice pour pouvoir ainsi consacrer cette section à la prévention par des moyens mécaniques.

Le débat autour de la prévention se résume selon deux positions: ceux qui croient que les systèmes de sécurité, le "design" ou l'emplacement des succursales jouent un rôle face à la quantité des vols et qui pensent par le fait même que le manque d'installations de sécurité a provoqué la hausse des attaques et en deuxième lieu, ceux qui envisagent la prévention physique selon l'angle du phénomène de déplacement; la prévention, plutôt que de diminuer la criminalité, provoquerait un changement de cibles ou le passage vers un autre type de criminalité.

Le premier point de vue est plus répandu que le second. C'est pourquoi on explique le grand nombre de vols de banque par le biais des mauvais systèmes sécuritaires. Cependant les études au niveau de l'emplacement des banques, de leurs aménagements et des mesures de sécurité sont plutôt rares voire inexistantes mais il semble, selon Newman (1972), qu'il est possible d'accroître ou de diminuer la vulnérabilité de certaines cibles par le biais de ces caractéristiques. Que ce soit par la sécurité, le "design" ou le lieu, les recherches se tournent de plus en

plus vers l'environnement afin de contrôler la criminalité. On considère alors différentes alternatives: design spatial, éclairage extérieur ou intérieur, possibilité de stationnement, heures d'ouverture et de fermeture etc... Ce concept a été particulièrement développé par Jeffery (1977), Newman (1972) et Yancey (1971, 1975). Aucun de ces auteurs n'a cependant étudié le délit spécifique en ce qui concerne le vol de banque ou encore les différentes opportunités offertes par l'environnement des succursales. Toutefois, il semble que l'idée du contrôle de la criminalité par l'environnement ait influencé notre perception du vol de banque puisqu'aujourd'hui plusieurs personnes reconnaissent que sans système sécuritaire, une banque est beaucoup plus vulnérable.

Néanmoins l'attrait de la cible ne s'arrête pas au système sécuritaire. Harries (1974), Kelley (1978), Mitchell (1980) et Tardif (1968) constatent que l'emplacement des succursales influence les taux de victimisation. Ainsi un établissement situé près d'une voie rapide ou d'une autoroute a des chances d'être plus victimisé puisque le voleur aura plus de facilité à fuire. Pour sa part, Baril (1977) prend en considération cinq critères pour évaluer la vulnérabilité d'une cible.

1. L'attrait de la cible: gains anticipés;
2. La qualité de la protection physique: verrous, systèmes d'alarmes;
3. La distance entre la cible et la station de police;

4. La fréquence et l'itinéraire des patrouilles;
5. La visibilité de la cible. (M. Baril, 1977, La criminalité urbaine et l'environnement, p. 166).

Ces cinq points sont d'ailleurs pris en considération par les voleurs professionnels lorsqu'ils planifient un vol (voir Charland 1981).

L'idée d'une multiplication des vols due à un mauvais système sécuritaire n'est pas nouvelle. Déjà, durant les années 1960, le FBI (1963) constatait que les banquiers n'utilisaient pas suffisamment les moyens de sécurité mis à leur disposition. Depuis ce temps, nombre d'auteurs en sont arrivés à la même conclusion. Carter (1978), Committee on government operations (1964), Katz (1979), Kelley (1978), Lunden (1973) et Mitchell (1980) sont des auteurs ayant proposé que le manque de sécurité a provoqué la hausse de la criminalité contre les banques. Le FBI (1963) soulevait aussi la possibilité de l'indifférence des banques face à ce fléau. Les banquiers, étant adéquatement assurés, ne perdaient que très peu lors d'un vol et ne faisaient rien pour remédier à cette situation. Malgré tout, l'idée de diminuer la vulnérabilité des banques a fait son chemin. Par contre, les études valables voulant tester l'efficacité des systèmes de sécurité sont particulièrement rares. En 1977, l'association des banquiers canadiens et le service de police de la communauté urbaine de Montréal ont tenté une expérience visant à vérifier l'efficacité des caméras à surveillance constante. Sur une période de six mois, des caméras ont été installées dans toutes

les banques de deux districts policiers de la communauté urbaine de Montréal. D'après les résultats de la recherche, les caméras ont un effet dissuasif. Il semble cependant que les criminels se soient déplacés vers des institutions bancaires non équipées de cet appareil. Carter (1978) rapporte aussi une expérience menée dans les banques nationales de Détroit au Michigan. Ce programme prévoyait l'installation de pare-balles à l'intérieur de 105 succursales et des récompenses de $ 1,000 pour tous ceux qui fournissaient des renseignements menant à l'arrestation des voleurs. En 1977, suite à la mise sur pied de ce plan, une baisse d'environ 90% des vols de banque était enregistrée. L'efficacité de ce plan était alors démontré ainsi que sa valeur au niveau du coût-bénéfice; les banques perdaient moins d'argent qu'auparavant malgré les dépenses occasionnées par l'achat de l'équipement.

Mitchell (1980) attribue l'augmentation des vols de banque au plus grand nombre de succursales mais souligne aussi le changement d'architecture et le laisser-faire des banquiers face à la prévention. Il fait ainsi remarquer que le "design" des banques se voulait de plus en plus accueillant pour la clientèle, on met à l'écart les abris dans lesquels se tiennent les caissiers, on désarme les gardes et on favorise ainsi le passage à l'acte.

Il faudrait donc, comme le fait remarquer la "National advisory on criminal justice, standards and goals" (1973), penser à impliquer davantage les "designers" par rapport à la prévention du crime, comme l'ont déjà fait Newman et Jefferey.

La sécurité par le "design" et les différents systèmes soulèvent cependant la crainte d'un phénomène de déplacement. Cet aspect, comme le souligne Harries (1980), n'a cependant pas fait l'objet d'études approfondies et n'est donc pas très bien compris ou estimé. Repetto (1974, 1976a) a démontré, pour sa part, que les programmes de prévention du crime qui augmentent les risques pour les criminels ou qui réduisent les opportunités sont sans valeur car elles déplacent le phénomène de plusieurs façons. Par exemple, les criminels peuvent changer de cibles i.e. se diriger vers une banque moins protégée, ou encore changer de forme de criminalité i.e. passer du vol de banque à la criminalité par faux chèques. Mais lors d'une étude considérant plusieurs facteurs pouvant influencer le crime (mobilité des criminels, âge, personnalité...), Repetto (1976b) a conclu que l'approche précédemment décrite était quelque peu trop simpliste. Le phénomène de la criminalité étant complexe, Repetto a cru valable de tenir compte de certains facteurs avant de rejeter les effets positifs de la prévention mécanique.

Autres causes

Parmi les autres facteurs couramment cités pour expliquer les variations du vol qualifié, nous pouvons citer la consommation de drogue et d'alcool. Conklin (1972) établissait deux catégories de voleurs à partir de la drogue et de l'alcool. D'autres auteurs ont aussi estimé que cette consommation jouait un rôle lors des vols qualifiés: les criminels sont souvent sous l'influence de ces produits lors de la commission du délit ou encore ils volent pour avoir l'argent nécessaire à leur

consommation. Feeney et Weir (1975), Peyrefitte (1977), Sagalyn (1971) et Stephen et Ellie (1975) ont cité l'alcool et la drogue comme causes du vol avec violence.

De plus, puisque les armes à feu sont fréquemment utilisées lors d'un vol avec violence, on a pensé que le contrôle des armes pouvait avoir une influence sur le vol qualifié. Sagalyn (1971) souligne d'ailleurs que pour certains voleurs, étant donné leur physique, un vol qualifié ne pouvait avoir lieu sans l'aide d'une arme. King (1973) étudia le phénomène en se demandant s'il y avait une relation causale entre la disponibilité des armes et la criminalité. En observant la tendance de ces délits en Angleterre, où il y a une réglementation stricte des armes, et celle de la Suisse où aucune loi ne contrôle les armes, King n'a pas observé de relation causale. Il a par ailleurs conclu que les causes de la criminalité sont trop intégrées dans la société pour qu'une réglementation affecte le nombre de délits perpétrés à l'aide d'une arme à feu. King croit d'ailleurs que si les armes à feu ne sont plus disponibles, les auteurs de vols qualifiés utiliseront un autre type d'arme. Deutsch et Alt (1977) mettent aussi cette possibilité en relief, mais note une baisse du vol à main armée à Boston, suite à une loi régissant le contrôle des armes à feu.

D'autres analyses ont aussi tenté de comprendre l'augmentation du vol qualifié par le biais des meilleurs systèmes de compilation des statistiques. Graham (1969) relève quelques commentaires à cet effet

et fait remarquer que certains chercheurs (Clark, 1968, Menniger, s.d.) n'admettent pas la recrudescence réelle des délits violents. Ditton (1980), tirant les bases de son analyse du modèle d'amplification de la criminalité énoncé par Wilkins (1964), propose une explication des "vagues statistiques" de la criminalité par le biais du contrôle social. Il remet ainsi en doute les fluctuations réelles de la criminalité et formule un modèle de vague de contrôle qui influencerait directement le volume de criminalité enregistrée. L'auteur, démontrant que le taux de criminalité augmente et diminue périodiquement, attribue ces variations aux différentes opérations de contrôle. Son modèle nous propose donc la séquence suivante: plus il y a de criminels appréhendés (diminution de la population criminelle) → moins il y a de crimes commis → moins il y a de criminels appréhendés (augmentation de la population criminelle) → plus il y a de crimes commis → plus il y a de criminels appréhendés... (Ditton (1980) p. 32). Ainsi, les variations de la criminalité ne représentent que les différentes actions de contrôle:

> "So far, I have resuscitated assorted snippets of empirical evidence to show that crime-rates usually and periodically fall (as well as rise); recommended that this evidence be viewed as demonstrating the operation of control - and not of some separately conceived entitly called "crime" (Ditton, 1980, p. 31).

Néanmoins, l'opinion n'admettant pas l'augmentation réelle de la criminalité n'est pas partagée par tous les chercheurs. En 1967, "The President's commission on law enforcement and administration" déposait un rapport et démontrait qu'une vague de criminalité violente frappait les Etats-Unis. Lors de son travail sur le vol qualifié, Conklin (1972)

s'appuie sur les données d'une étude de victimisation et juge que l'accroissement du vol qualifié entre 1960 et 1969 à Boston ne peut s'expliquer totalement par un plus grand signalement à la police ou par les meilleures méthodes d'enregistrement des délits. Enfin, Noble (1977) estime, à l'aide d'un modèle particulièrement sophistiqué, qu'il y eut entre 1955 et 1970 une hausse importante des crimes majeurs aux Etats-Unis.

En ce qui a trait à notre revue bibliographique, un dernier point intéressant ressort de l'étude de Gould (1969). Après avoir considéré les données de Camp (1967) sur le changement des populations criminelles, Gould a mis en relation le montant d'argent dans les banques et le nombre de vols contre celles-ci. C'est donc par le passage de ce délit aux mains des amateurs que l'auteur a tenté d'expliquer la relation émise ci-dessus. Selon lui, lorsqu'une forme de propriété devient plus abondante, les vols contre celles-ci ne sont plus dominés par les professionnels, ces derniers n'étant plus intéressés à se protéger contre les amateurs. Etant donné que cette forme de propriété est abondante, les propriétaires se protègent de moins en moins et les amateurs peuvent risquer le vol. Ainsi, les amateurs de plus en plus nombreux font augmenter les vols de banques. Ceci explique donc la relation, plus lointaine, que l'on trouve entre le montant d'argent dans les banques et les attaques contre celles-ci.

Administration de la justice

Les écrits sur le vol avec violence mettent en évidence l'inefficacité de la police et des tribunaux face aux vols à main armée. En 1966, Normandeau constatait que 60% de tous les vols qualifiés n'étaient pas solutionnés alors que 70 à 80% des voleurs attaquant des personnes en charge d'argent ou de biens se sauvaient des lieux du délit sans être appréhendés. En 1972, Conklin constatait un taux de solution pour les vols qualifiés d'environ 20%. Charland (1981) mentionnait que le taux d'arrestation pour ce délit se situait pour les années 1974 et 1979, à environ 25%. Quant au taux de punition des personnes arrêtées, il se situe, selon Charland (1981), à environ 25%. Finalement, les chances pour un individu d'être puni paraissent relativement faibles.

L'action de la police et des tribunaux face aux vols de banque semble plus efficace aux Etats-Unis qu'au Canada. En 1968, Tardif évaluait le taux de solution de la police de Montréal face aux vols contre les institutions financières à environ 25%. Pour sa part, la Commission Prévost (1970) constate que le Québec possède le plus faible pourcentage d'arrestation parmi les provinces canadiennes. Il explique le faible taux d'arrestation de la police de Montréal par le manque de coordination entre les différents corps de police. Enfin, en 1976, la commission de police du Québec obtenait un taux d'efficacité de la police à peu près similaire à celui de Tardif. En ce qui concerne l'action des tribunaux, Tardif (1968) mentionne que sur 46 personnes arrêtées, 29 avaient été jugées et de ce nombre 25% avaient été acquittées.

Quant aux personnes emprisonnées, il souligne que leur sentence variait entre 4 mois et 25 ans. La Commission Prévost (1970) évaluait pour sa part que la moyenne des sentences imposées au Québec se conformait à celle des autres provinces canadiennes et rejetait ainsi l'hypothèse voulant qu'il y ait plus de vols de banque à cause de la faiblesse de la justice. Le Rapport Laplante (1980) a, pour sa part, considéré comme trop brèves les sentences infligées au Québec (selon Marceau (1980) 3.1 années en moyenne) et jugeait le système judiciaire comme partiellement responsable de la hausse des vols à main armée.

A ce propos, les chiffres aux Etats-Unis semblent très différents. Selon Haran et Martin (1977) le FBI dit pouvoir arrêter les voleurs de banque dans environ 80% des vols. Des personnes arrêtées en 1976, 84.9% furent déclarées coupables et de ce nombre 90% reçurent une sentence d'emprisonnement de dix ans, en moyenne.

Malgré les données du FBI, plusieurs auteurs s'intérrogent sur l'effet de ces instances sur le comportement criminel. Ainsi, Sagalyn (1971) s'interroge sur la véracité de la proposition voulant que le taux de criminalité est inversement proportionnel à la probabilité d'être sanctionné ou à la sévérité de la sanction. Se basant sur les commentaires de recherche de trois auteurs (Bureau of Social Science Research, 1966, Camp 1967, Huddle, 1968) Sagalyn conclut que les voleurs de banque ne sont que très peu affectés par la police ou les sanctions. Le gain économique d'un vol étant souvent fort appréciable, les efforts préventifs n'ont que très peu d'effet. Huddle (1968) concluait

d'ailleurs que le haut niveau d'appréhension et les sentences sévères n'arrêtaient pas les voleurs de banque. Pour sa part, le Bureau of Social Science Research (1966) soulignait que tel était le cas, car les voleurs ne travaillaient pas sur une base rationnelle (gain anticipé → risque d'être arrêté) alors que Camp (1967) jugeait que la seule chose pouvant prévenir le vol d'une succursale est la proximité du poste de police.

Quant à Haran et Martin (1977) et à Nagin (s.d.), ils considèrent que l'emprisonnement a effectivement un effet préventif sur le comportement criminel. En 1976, lors d'une étude à caractère économique, McPheters considére que le taux de vol qualifié est fonction du gain moyen, de la probabilité d'être sanctionné et d'être reconnu coupable. L'administration de la justice affecte donc, selon l'auteur, le comportement criminel car ses données indiquent une baisse continue de la probabilité d'arrestation et une hausse des vols qualifiés. L'auteur remarque aussi que plus le nombre de vols qualifiés augmente plus le gain moyen diminue, et conclut alors que la technique de prévention qui consiste à dégarnir les caisses minimise les pertes moyennes mais non pas le nombre de vols.

En 1978, Wilson et Boland analysent les taux de vols qualifiés de 35 villes américaines pour l'année 1975 et tentent de voir si les ressources et les activités de la police ont un effet sur le nombre de délits perpétrés. Leur étude les amènera à conclure qu'il y a une

relation négative entre les deux variables. Ils considèrent néanmoins que leur conclusion de recherche serait plus solide si la relation était démontrée sur une longue période. Jacob et Rich (1980) se sont donc fixés comme tâche de compléter l'étude de Wilson et Boland et de vérifier leur conclusion en prenant en considération les données de neuf villes américaines pour les années 1948 à 1978. Leur analyse a ainsi soulevé une relation beaucoup plus complexe entre police et vols qualifiés que celle proposée par Wilson et Boland. En effet, dans six des neuf villes sous l'étude, ils remarquèrent que les activités de la police provoquaient une hausse du taux de vols qualifiés, d'où une relation positive entre les activités de la police et la criminalité. Selon ces auteurs il est possible d'expliquer ce fait à travers l'attitude des citoyens: Jacob et Rich (1980) croient donc que si la police est concernée par un type de criminalité, elle le fera savoir aux citoyens qui eux seront de plus en plus portés à signaler les vols qualifiés. Ainsi il n'y aurait donc pas nécessairement une hausse réelle des vols qualifiés mais plutôt un signalement accru de ces derniers.

L'association des banquiers canadiens et le service de la police de la communauté urbaine de Montréal, (1977), lors de l'expérience décrite précédemment, (voir p.19) ont aussi tenté de vérifier l'efficacité d'une surveillance policière accrue face aux vols de banque. Pour une durée de six mois, une patrouille policière plus importante fut donc affectée aux postes 3 et 6. L'augmentation des vols de banque ayant été la même qu'ailleurs, les auteurs ont conclu que l'effet de la patrouille

avait été à peu près nul au niveau préventif. Mais les arrestations de voleurs ayant été plus nombreuses on a alors jugé l'efficacité de la patrouille sous un angle répressif.

Caractéristiques du délit

Le vol qualifié est reconnu en Amérique du Nord comme étant une agression exécutée à l'aide de menaces ou d'une arme, en vue de s'approprier les biens ou l'argent de quelqu'un d'autre. Le vol à main armée et le vol de banque représente donc une sous-catégorie du vol qualifié, qui lui recouvre toutes les sortes de vol avec violence. Malgré la généralité de cette catégorie, très peu d'études se sont penchées sur les caractéristiques spécifiques du vol de banque. C'est pourquoi l'étude des caractéristiques touchera principalement le vol qualifié mais mettra en relief certaines données relatives aux vols de banque. Afin de bien situer la place du vol de banque au sein du vol qualifié, la première section sera consacrée aux études répartissant,en pourcentages, les attaques selon les différentes cibles. Deux autres sections feront un survol de la distribution spatiale et temporelle du vol qualifié. La dernière étape donnera un aperçu des techniques d'exécution utilisées.

Inventaire des cibles

L'ouvrage de McClintock et Gibson (1961) est l'une des premières études à s'être penchée sur l'évolution du vol qualifié, par le biais d'une classification du type d'incidents. Ce genre d'analyse voulait

cerner les différentes caractéristiques du vol qualifié à Londres entre 1950 et 1957. A partir du lieu de perpétration et du rôle de la victime, les auteurs ont identifié cinq types spécifiques de vol qualifié. Deux catégories regroupaient plus de 70% de tous les vols soit les vols contre les personnes qui, dans l'exercice de leur fonction, ont la charge de sommes d'argent ou de biens (banques, boutiques, transport d'argent etc...) et les soudaines attaques commises sur la place publique en vue d'un vol. Le vol de banque n'est cependant pas représenté mais est inclu dans la première catégorie, qui en 1950 représentait 33.1% des vols qualifiés et en 1957, 37.7%.

En 1968, Normandeau reprenait cette typologie et l'appliquait à la ville de Philadelphie et ce à l'aide d'un échantillon de 10% de tous les vols qualifiés commis entre 1960 et 1966. Tout comme l'avaient fait les auteurs de Londres, Normandeau concluait que les deux premières catégories rassemblaient presque la totalité des vols qualifiés, soit 78%. Il faut cependant spécifier que les vols commis dans la rue représentaient 52.2% à Philadelphie et 36% à Londres alors que les délits contre les personnes en charge d'argent ou de biens s'élevaient à 25.8% à Philadelphie et 35.9% à Londres. Dans une étude subséquente, Normandeau (1972) présentait l'ensemble des données de la police de Philadelphie et démontrait que les vols de banque ne représentaient que 0.8% de tous les vols qualifiés.

Bekaert et al. (1970) reprenaient le genre de recherches effectuées par McClintock, Gibson et Normandeau, mais s'attaquaient à l'étude des "hold-up". Suite à l'examen de 57 dossiers de hold-up commis en Belgique entre 1959 et 1965, les auteurs distinguèrent six catégories fortement semblables à celles de Londres mais axées davantage sur les circonstances concrètes de l'acte. La distribution des hold-up selon leurs catégories était la suivante: succursales bancaires, 24.5%; agressions commises dans la rue contre les porteurs de fond, 22.8%; agence de change, 17.5%; établissements commerciaux, 15.7%; bijouterie, 10.5%; bureaux de poste, 8.7%.

Au Québec, Marceau (1980) retrace quatre catégories de vols à main armée pour en établir leur taux de victimisation respectif. Sur les 384 vols à main armée commis en 1979 sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal, Marceau estime que 63.8% d'entre eux ont eu lieu contre les établissements commerciaux (petits commerces, grands magasins) alors que 24.2% ont été commis contre les institutions financières.

Ainsi, il ressort des études citées précédemment, qu'environ le quart des vols à main armée ont lieu contre les banques. Cependant ce pourcentage s'abaisse de beaucoup lorsque l'on effectue la proportion vols de banque / vols qualifiés.

Distribution spatiale

La majorité des études, sinon la totalité, note une concentration des vols qualifiés et des vols à main armée au niveau urbain. On a cependant tenté d'établir des représentations géographiques de ces délits afin d'évaluer les relations entre la criminalité et différentes variables socio-économiques ou environnementales de certains secteurs des villes analysées. Les études écologiques sont très nombreuses aux Etats-Unis, et en faire un relevé serait hors cadre dans ce présent travail. Nous retiendrons cependant les conclusions relatives à la distribution géographique du vol qualifié sans pour autant étudier les caractéristiques socio-économiques ou environnementales que nous avons déjà présentées brièvement.

Une des premières études qui différencia les types délits selon les zones d'une ville fut celle de Schmid (1960). Utilisant les offenses connues de la police de Seattle durant les années 1949 à 1951, il en arriva aux conclusions suivantes: la partie centre de la ville, celle caractérisée par le centre des affaires, les entrepôts et le port serait la plus dangereuse pour toutes les sortes de vols qualifiés, 63% des vols qualifiés ayant lieu dans cette zone. Cette concentration au centre de la ville se notait autant du point de vue de la perpétration que du côté du domicile des inculpés. Toutefois, cette section de la ville n'était habitée que par 55% de la population de 1950 et ne représentait que 10.8% de la superficie totale de la ville. Schmid remarquait aussi que plus on s'éloignait du centre-ville plus le nombre de vols qualifiés diminuait.

Normandeau (1972) constatait aussi, à partir de données de 1960 suivant les districts de la police de Philadelphie, que le centre-ville était la zone la plus touchée par les vols qualifiés. Dans ce secteur, cinq districts de police recueillaient 52.5% de tous les vols qualifiés alors que seulement 22.5% de la population de 1960 y résidait. Le nombre de commerces y étaient cependant plus grand que dans les autres zones de la ville.

En 1968, dans le cadre d'une étude sur les vols de banque à Montréal, Tardif relevait la forte concentration de ces délits dans le secteur nord de la ville alors que 44 des 99 vols étudiés avaient été perpétrés dans cette division policière. Le phénomène à Montréal semble cependant avoir évolué car Marceau (1980) arrivait à des conclusions passablement différentes, alors que 22.7% des vols à main armée était commis dans le district centre de la ville , 17.7% dans le district sud, 10.2% dans le district ouest, 27.3% dans le district est, et 22.1% dans le district nord. Pour sa part, le service de la police de la communauté urbaine de Montréal estimait qu'en 1980, 30% de tous les vols qualifiés étaient commis à l'intérieur des limites du district centre. Il apparaît donc que selon le type de délit étudié, la distribution ou la concentration des délits dans une zone varient.

Plusieurs autres études américaines ont aussi cerné la concentration des vols qualifiés dans différents secteurs. A titre indicatif notons que Feeney et Weir (1975) constataient qu'à Oakland, 25% des

vols qualifiés se commettaient sur 4% de la superficie de la ville alors que 50% étaient perpétrés tout au long de 36 rues majeures. De son côté Curtis (1980) étudia la distribution géographique des délits de violence dans 5 villes américaines: Boston, Philadelphie, Atlanta, Chicago, San Francisco. Par rapport aux assaults et à l'homicide, le vol qualifié possédait un degré de localisation beaucoup plus faible ayant certains points d'occurence précis, quoique beaucoup plus étendu que les deux autres infractions.

La concentration des délits au centre-ville et la diminution de ceux-ci à mesure que l'on s'éloigne du coeur de la ville ne semble pas être généralisés à toutes les cités. Cette distribution dépend plus souvent de facteurs sociaux et économiques que d'une division géographique pure et simple.

Répartition temporelle

Les aspects temporels de la criminalité (mois de l'année, jour de la semaine, heure de la journée) ont été étudiés intensivement durant ce siècle. On se souviendra que déjà au cours de XIXième siècle Guerry et Quetelet émettaient une hypothèse selon la loi thermique. D'après celle-ci, les crimes contre la personne étaient plus fréquents dans les climats et les saisons chaudes, tandis que les crimes contre la propriété se commettaient davantage dans les régions froides et durant l'hiver.

Au niveau du vol qualifié, des vols à main armée et des vols de banque les variations mensuelles, journalières et horaires furent analysées par certains chercheurs. Quelques conclusions intéressantes sont à retenir de ce côté.

a) Variations mensuelles

L'hiver est la saison où le plus grand nombre de vols qualifiés se commettent. Cette affirmation a été confirmée tant en Europe qu'aux Etats-Unis et au Canada. Bekert et al. (1970) lors de leur étude sur le hold up en Belgique constataient trois points culminants; soit Décembre, Mars et Mai. Les vols de banque étaient cependant particulièrement plus fréquents durant le mois de décembre. Aux Etats-Unis, Van Henting (1961), Normandeau (1968) et le F.B.I. (1965) constataient la hausse des vols qualifiés durant la saison hivernale. Pour toutes ces études le mois le plus propice aux vols était décembre. Enfin, au Québec, la commission de Police du Québec remarquait que la majorité des vols de banque était perpétrée à la fin de l'automne et au début de l'hiver. Marceau (1980) arrivait à une constatation similaire, soulignant que durant les neufs premiers mois de l'année, environ 29 vols à main armée avaient lieu mensuellement et que durant les trois derniers mois de l'année, 33, 38 et 48 vols survenaient sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal.

Selon certains auteurs (McDonald, 1975, Groupe de travail sur le vol à main armée, 1980, Bekaert et al. 1970), cette hausse des vols

à main armée pendant l'hiver serait due au besoin d'argent engendré par la période des fêtes de Noël.

b) Variations journalières

Selon les pays, (Angleterre, Belgique, Canada, Etats-Unis), les variations des vols selon les jours de la semaine et l'heure changent. Ainsi à Londres McClintock (1961) remarque que les journées de grandes activités des voleurs sont le vendredi et le samedi. Tandis qu'en Belgique, Bekeart et al. (1970) constatent que le lundi et le vendredi constituent les jours où la fréquence des hold-up est la plus forte, avec respectivement 28% et 26.3% de tous les hold-up. Pour les banques, le jour le plus propice semble être le vendredi avec 36%.

Aux Etats-Unis le schéme diffère quelque peu. La majorité des études démontrent la prédominance du vendredi et du samedi. McDonald (1975) ayant effectué à ce sujet la revue des études à Philadelphie, Washington et Denver, justifie la forte incidence des vols qualifiés durant ces deux journées en raison de la journée de paie et par l'augmentation de la consommation d'alcool dans la population. Selon lui, ces facteurs augmenteraient la probabilité d'être volé. D'autre part, deux études du F.B.I. (1963-1965) sur les vols de banque confirmaient les données de Bekeart, en soulignant l'incidence des vols qualifiés les lundiset vendredis.

Enfin au Québec, les trois études consultées (commission de la police du Québec (1976), Marceau (1970), Tardif (1968) s'entendent pour

affirmer que les vols à main armée ont lieu plus fréquemment les jeudis et vendredis. Selon le Groupe de travail sur le vol à main armée (1980) le choix de ces journées viserait la maximisation des gains, les victimes possédant souvent plus d'argent ces jours-là.

c) Répartition horaire

Les heures d'obscurité sont les plus dangereuses pour les vols qualifiés. McDonald (1975) rapporte que 50% des vols à main armée à Denver en 1971 eurent lieu entre 20 heures et 2 heures, alors qu'à Washington 51.5% des vols qualifiés en 1961 et 1965 furent perpétrés entre 18 heures et minuit. On ne peut évidemment pas appliquer cette répartition-horaire aux vols de banque puisque les institutions financières ont des heures d'ouverture et de fermeture bien précises.

Aux Etats-Unis en 1963, le F.B.I. rapportait que la période de la journée où le plus grand nombre de vols de banque était commis, se situait entre 13 heures et 15 heures. En Belgique, Bekaert et al. (1970) retraçaient, pour leur part, trois sommets d'activités en ce qui a trait aux vols de banque, soit entre 9 heures et 10 heures, midi et 13 heures et finalement entre 15 et 16 heures.

Au Québec, Tardif (1968) évaluait que la période de dix à onze heures était la plus propice aux vols de banque. Puis Marceau (1980) constatait que 50% des vols commis contre les institutions financières avaient lieu entre 11 heures et 14 heures.

Aucune tendance d'ensemble ne semble ressortir de ces constatations.

Techniques d'exécution

Le bref aperçu historique donné précédemment démontrait l'existence de bandes criminelles qui pillaient tour à tour les banques et les trains. En est-il de même aujourd'hui? Les vols de banque sont-ils planifiés et réellement dangereux? Le port d'arme et l'utilisation de déguisements sont-ils aussi fréquents?

En 1970, l'étude belge de Bekeart et al. (1970) souligne que les hold-up contre les banques étaient généralement commis en bande d'environ trois personnes et que ces délits semblaient particulièrement bien préparés. Les auteurs s'exprimaient ainsi à ce propos:

> "Cette catégorie (banque) se distingue par une préparation particulièrement minutieuse et nécessite la mise en oeuvre de moyens importants... Un chef dur et autoritaire dirige l'attaque et il a fréquemment sous ses ordres plusieurs individus... c'est dans ce type de hold-up que l'on rencontre les techniques les plus poussées, telles le transbordement d'une voiture à l'autre" (Bekaert et al. Hold-up en Belgique (1970, p. 63).

Cependant, aux Etats-Unis on s'interroge davantage sur le professionnalisme de ce délit. Déjà en 1952, le F.B.I. affirme que le vol de banque n'est plus aussi préparé qu'auparavant. Il spécifie alors que la majorité des vols de banque s'exécute sans préparation, sous l'impulsion du moment. McDonald (1975), sans dire les proportions

exactes, signale que certains vols sont exécutés selon trois phases (la planification, la perpétration et la fuite) tandis que d'autres sont commis sans aucune préparation. Veter et Silverman (1978) et Haran & Martin (1977) en arrivent aux mêmes conclusions que McDonald. Au niveau des vols qualifiés Feeney et Weir (1975) jugent qu'environ 50% des délits commis par les adultes n'avaient requis aucune préparation. Il faut cependant garder en mémoire que les informations servant de base à ces recherches proviennent des dossiers de police. Il devient alors possible de penser que les personnes ayant planifié leur délit ont moins de chances d'être repérées par la police donc de s'inscrire dans les statistiques. Blankenburg et Feest (1977) ont d'ailleurs remarqué, lors d'une étude sur la probabilité qu'ont les voleurs de banque d'être sanctionnés, que le biais pourrait être exercé par les dossiers de la police. Car selon eux le succès d'un vol de banque dépend de sa planification et les voleurs professionnels ont de plus grandes chances de demeurer hors des sentiers de la police.

Au niveau de la bande, les chiffres Québécois semblent indiquer que les vols sont de plus en plus effectués seul ou en couple. En 1968, Tardif fournit les données suivantes: environ 21% des vols de banque sont commis par une personne, 34% par deux, 26% par trois, et 18% par quatre personnes et plus. En 1976, la commission de police du Québec souligne que 50% des vols sont perpétrés par une seule personne. On en arrive donc ainsi à une moyenne d'environ deux agresseurs par vol. En 1980, Marceau arrivait aux mêmes conclusions.

Les études sur le vol qualifié (Dunn, 1976; Cook, 1976) démontrent cependant que dans la majorité des cas (60% environ) plus de deux personnes sont impliquées lors d'une agression.

La fonction des armes lors d'un vol avec violence, d'après Bekaert et al. (1970), Conklin (1972), Cook, (1976) et Normandeau (1972), serait d'intimider et d'affaiblir la résistance des victimes tout en protégeant les agresseurs. Conklin (1972) disait d'ailleurs à propos du port d'arme, que les vols commis avec complice réduisent le port d'arme, le groupe prenant ainsi la fonction d'intimidation de l'arme.

Les données au sujet des armes lors de vols de banque nous démontrent que souvent ce genre d'intimidation est préférée. A d'autres méthodes Tardif (1968) note que sur 99 vols de banque en 1967, 93 furent commis à l'aide d'une arme à feu mais que dans 75% des cas aucun coup de feu ne fut tiré. En 1980, Marceau recueille un pourcentage de port d'arme à feu lors de vols de banque de 75%.

En Belgique, Bekaert et al. (1970) considèrent que 85% des vols de banque sont perpétrés à l'aide d'une arme à feu. Par contre, dans 7% des cas elle ne fut que portée, dans 51.4% elle fut exhibée et dans 35% l'arme fut utilisée, souvent comme réaction de panique face à la résistance des victimes.

Aux Etats-Unis, Katz (1979) et Mitchell (1980) constatent que dans 50% des vols de banque à New York aucune arme n'est exhibée mais qu'une

note remise à la caissière sert de moyen d'intimidation.

Au niveau des vols qualifiés, l'image qui ressort est quelque peu différente. Normandeau (1968) situe à 32% les vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu et à 1% leur taux d'utilisation. Cook (1976), McCaghy (1971) et Sagalyn (1971) estiment que c'est dans 60% des vols qualifiés qu'une arme sert à intimider alors que Dunn (1976) obtient à cet effet un pourcentage d'environ 40%.

Le déguisement fait aussi partie des techniques d'exécution. Bekeart et al. (1970) laissent entendre que dans 73% des cas, les vols de banque sont commis par des individus masqués. Au Québec, Tardif (1968) constate que 73% des attaques contre les banques sont perpétrées par des individus portant un déguisement complet ou partiel. Marceau (1980) obtient un pourcentage plus faible, soit 55%.

Ces renseignements ne nous fournissent donc pas une image précise des méthodes d'opération des voleurs de banque. Nous sommes ainsi en mesure de nous demander si une description claire des méthodes employées peut être fournie. Avons-nous vraiment à faire à des spécialistes? Déjà en 1952, le F.B.I. démontrait que les voleurs de banque n'avaient pas de méthodes typiques ou particulières.

Caractéristiques des criminels

L'ensemble des informations concernant les auteurs de vols de banque ou de vols à main armée n'est évidemment connue que par le biais des personnes arrêtées. Dès lors, il faut se rendre à l'évidence que ces informations sont partielles car elles ne touchent qu'une partie des personnes ayant pris part à ce genre d'activité. Cette proportion est difficile à établir et souvent la seule base d'appréciation, plus ou moins fiable, est fournie par le taux de solution de la police. Ce dernier varie selon les villes et rend la tâche encore plus ardue lors de la vérification de la validité des informations concernant les voleurs de banque.

Afin de fournir un bref aperçu des caractéristiques des agresseurs, deux thèmes seront développés: le premier se rapporte à des données telles que l'âge, le sexe, la race et le deuxième vise la description d'une typologie et la motivation des voleurs.

Age, race, sexe

Contrairement à bien des aspects du vol de banque, il y a un point sur lequel la majorité des recherches s'entendent; c'est celui se rapportant au sexe et à l'âge des individus appréhendés. La plupart des auteurs consultés (Commission de police du Québec; 1976 , Haran et Martin; 1977, Katz; 1979, Tardif; 1968), affirme que la très grande majorité des auteurs de vols de banque sont de sexe masculin, âgés de moins de 25 ans. Les études sur le vol qualifié ou le vol à main armée

en arrivent aux mêmes conclusions (voir Cook, 1976, Curtis, 1974, Groupe de travail sur le vol à main armée, 1980, McCaghy, 1980, McClintock, 1961, Normandeau, 1968, Palmer, 1973, et Sagalyn 1971). A titre indicatif, citons les données de la commission de police du Québec en relation avec l'âge et le sexe. Selon eux, 99.8% des auteurs de vols de banque seraient de sexe masculin et 76% d'entre eux auraient moins de 25 ans. Middendorf (1977) souligne cependant que la participation des femmes au vol de banque tend à augmenter.

En ce qui concerne la race, cela dépend évidemment des villes où les études sont effectuées. Aux Etats-Unis, on remarque que la proportion des Noirs appréhendés devient de plus en plus grande. Haran et Martin (1977) font d'ailleurs état de la question en ce sens. Selon eux, en 1964, le voleur de banque dans le district de New York était un homme blanc, fin de la vingtaine ou début de la trentaine. Alors qu'en 1977, il était noir et âgé d'environ vingt ans. Les études sur le vol qualifié ou le vol à main armée (Cook, 1976, Curtis, 1974, Dunn, 1976, McCaghy, 1980) situent le pourcentage de noirs appréhendés à environ 80%. Les seules données qui varient à cet effet sont celles de Palmer (1973) qui situe ce pourcentage à environ 73%. Au Québec, Tardif (1968) souligne que la participation des canadiens français aux vols de banque se situent à environ 78%.

En ce qui concerne la situation sociale, notons que Normandeau (1972) dit des auteurs de vols qualifiés qu'ils viennent généralement

de famille désorganisée, qu'ils sont peu scolarisés et souvent peu rémunérés. Cook (1976), McDonald (1975), et Palmer (1973) soutiennent les mêmes conclusions et spécifient que souvent les vols sont commis lors de difficultés économiques personnelles. D'ailleurs, Cook (1976) rappelle lors de son étude sur les vols qualifiés non-commerciaux que cette entreprise est très peu lucrative (dans 72% des cas le gain étant moins que $ 50) et que les auteurs ont très peu d'opportunités légitimes intéressantes. Lavigueur et Bruneau (1980) affirment, pour leur part, que la majorité des jeunes voleurs à main armée proviennent d'un milieu familial instable et souvent incohérent.

Il faut cependant souligner une fois de plus, que les facteurs reliés au milieu familial ou à la classe sociale des voleurs sont difficiles à évaluer puisque les données que nous possédons demeurent incomplètes.

Une autre caractéristique relative aux criminels se rapporte au travail. En effet, selon Feeney et Weir (1975) et Sagalyn (1971), environ deux tiers des individus arrêtés lors d'un vol qualifié sont sans travail au moment de la commission de leur délit. Ces résultats ne sont cependant pas corroborés par toutes les recherches car McClintock (1961) trouve parmi son échantillon de personnes arrêtées pour vol qualifié, 13% de chômeurs en 1950 et 32% en 1957 alors que Tardif (1968) constate que seulement 7 personnes arrêtées sur 46 étaient au chômage au moment de leur délit.

Notons aussi que lorsqu'il s'agit des antécédents judiciaires, McClintock (1961), Normandeau (1968) et Tardif (1968) semblent en arriver aux mêmes conclusions. La majorité des personnes arrêtées ayant déjà un casier judiciaire ont été appréhendées pour un délit sans violence contre la propriété.

Enfin, quelques auteurs ont aussi noté l'absorption de drogues fortes et d'alcool chez les individus arrêtés. Lors de leur étude à Oakland, Feeney et Weir (1975) mentionnaient que 25% des personnes arrêtées avaient absorbé des drogues fortes avant la commission de leur délit et que 13% étaient sous l'effet de l'alcool. Les données de l'association des banquiers américains (voir Mitchell, 1980) révèlent pour sa part que 35% des voleurs de banque sont sous l'effet de drogue lors de leur délit.

Typologie des auteurs et motivation

Afin de présenter une image assez complète des auteurs de vol qualifié, il nous est apparu essentiel de donner un aperçu des différents types de voleurs et de traiter leur motivation propre. L'examen des écrits a révélé que les auteurs de vols qualifiés n'ont pas tous le même but lors de la commission de leur délit. L'ouvrage le plus substantiel à cet effet est celui de Conklin (1972). C'est pourquoi, nous l'utiliserons comme base. Ainsi, dans un premier temps, la typologie de Conklin sera présentée et à partir d'études ayant travaillé dans le même sens, certains commentaires seront ajoutés. Dans un deuxième temps,

nous présenterons la position de différentes études quant à la motivation générale des auteurs de vols qualifiés, de vols à main armée ou de vols de banque.

Lors de son étude à Boston, Conklin a interviewé 67 hommes adultes condamnés pour vol qualifié. Afin d'ordonner les différentes raisons et circonstances entourant les vols, il a divisé son échantillon en quatre groupes de voleurs distincts sans toutefois déterminer de façon empirique la distribution relative à chaque catégorie.

Le premier type de voleur est caractérisé par son style de vie axé principalement autour du crime: Conklin lui a alors décerné le nom de voleur professionnel. La criminalité représente donc son mode de vie et s'il vole c'est dans le but d'assurer sa survie et de conserver un mode de vie que l'auteur qualifie d'hédoniste. Le voleur professionnel est celui qui planifie et organise de façon détaillée la commission de ses délits et choisit les cibles susceptibles de lui procurer les plus grands gains (banques, grands magasins...). De plus, comme il n'est pas particulièrement économe, il doit toujours être prêt à commettre une offense additionnelle.

Conklin n'est cependant pas le seul à avoir étudié le voleur sous cet angle. DeBaun (1950), lui-même ancien voleur professionnel, Einstadter (1969) et Letkeman (1973) ont aussi abordé cette notion. Pour ces auteurs, le vol à main armée est caractérisé par sa perpétration en groupe et par sa planification minutieuse. Avant un vol, les

professionnels étudient les lieux, les voies d'échappement, les patrouilles de police et se préparent en simulant l'acte.

L'époque du voleur professionnel semble cependant révolue car depuis les années soixante, certaines recherches ont démontré que le vol à main armée contre les banques est passé aux mains des amateurs. En 1962 (voir Sagalyn, 1971), l'association des banquiers américains remarque que le vol de banque est de plus en plus commis par des voleurs solitaires loin du professionnalisme. Sur un total de 461 vols examinés, 336 sont l'oeuvre d'amateurs. Le F.B.I. (1965), confirme cette allégation suite à l'étude de 238 vols commis en 1964. Il caractérise alors le voleur de banque ainsi: il désire avoir de l'argent sans travailler, même si ce travail est en relation avec la planification de son délit. Sagalyn (1971) rappelle que l'association internationale des chefs de police a également constaté une progression du phénomène dans ce sens, au cours des années soixante. Camp (1967) confirme aussi ce point de vue mais croit que le changement au sein de la population criminelle eut lieu durant les années quarante. Gould (1969) partage également cette opinion.

De leur côté, Petersillia, Greenwood et Lavin (1977) ont étudié les voleurs à main armée sous l'angle de leur carrière. Selon ces auteurs, deux types de voleurs existent; ceux qui se considèrent comme professionnels et volent pour subvenir à leur besoin et ceux plus nombreux, qui passent à l'acte de façon aléatoire selon les opportunités

qui se présentent à eux. L'évolution de la carrière est cependant identique pour les deux catégories: ils commencent par le vol de véhicule à moteur, passent au vol par effraction et accèdent au vol à main armée vers l'âge de 16 ans.

Le second type de voleurs décrit par Conklin (1972) est appelé "opportuniste" et se compare au deuxième groupe de Petersillia, Greenwood et Lavin (1977). Selon Conklin, ce type est le plus commun et ses caractéristiques sont les suivantes: il ne fait pas du vol sa manière de vivre, il planifie ses délits à la hâte et agit souvent sous l'effet de la spontanéité. Il s'attaque donc à des victimes vulnérables (personnes seules, ivrognes) et ne retirent que très peu d'argent de ses délits. Le voleur opportuniste passe à l'acte lorsqu'une occasion se présente à lui, qu'il ait ou non un motif d'exécution.

Conklin identifie un troisième type, à qui il attribue le nom du voleur intoxiqué. Ce dernier vole pour se procurer suffisamment d'argent pour payer sa consommation régulière de drogue. Il s'agit de la seule raison qui motive son geste. Ce type de voleur recourt aux vols qualifiés très rarement et préfère s'en tenir au vol simple. L'utilisation d'une arme est aussi relativement rare, ce qui les pousse à recourir à une violence physique. Cette relation entre la consommation de drogue et la criminalité a d'ailleurs fait l'objet de certaines études que nous avons examinées précédemment.

La quatrième catégorie de Conklin regroupe les voleurs alcooliques qui volent pour des raisons habituellement reliées à une consommation excessive d'alcool. Leurs caractéristiques sont souvent celles des voleurs opportunistes ou intoxiqués: ils exécutent un vol dans le but d'avoir un peu plus d'argent pour boire ou suite à un assault à l'encontre d'un autre alcoolique ou d'un passant. Le délit n'est que rarement planifié et l'individu ne se sent pas enraciné dans cette criminalité.

On remarque donc pour chaque type, qu'une motivation spécifique détermine le vol. Mais le motif le plus souvent avancé par différents auteurs est relatif au gain économique. Beasley et Antunes (1974), lors d'une étude concernant l'étiologie de la criminalité urbaine, classifient le vol qualifié parmi les délits contre la propriété et constatent que le gain économique représente la motivation principale des auteurs de ce type de criminalité. Feeney et Weir (1976), McPheters (1976) et Veter et Silverman (1978) tiennent à cet effet les mêmes propos. Des études à caractère économique, comme celles de Becker (1968), Ehrlich (1973) et McPheters (1976), considèrent d'ailleurs le comportement criminel (vol, vol qualifié, vol à main armée) comme une activité purement économique; l'individu choisissant de passer à l'acte selon les gains anticipés et le risque d'être appréhendé par les autorités. Le choix d'une cible devient alors un jugement rationel, en fonction d'une motivation précise: le gain économique.

Camp (1967) raffine ce genre d'approche et constate que c'est d'abord le désespoir qui pousse un individu à voler. Le vol d'une banque représente une source d'argent que les voleurs utilisent afin de payer des dettes ou parce qu'ils sont désespérés de ne pouvoir accéder à une profession. Le vol de banque n'est donc pas nécessairement vu comme une façon de vivre mais plutôt comme un moyen d'échapper à des dettes trop pressantes.

McDonald (1975) croit qu'on ne peut expliquer le passage à l'acte par une seule raison, mais plutôt par la combinaison de plusieurs motivations telles: le besoin financier, un goût du risque, un besoin d'attention ou encore la nécessité d'obtenir de la drogue.

Quant à Johnston (1978), il associe le vol de banque non pas à un besoin économique mais à une expression de pressions psychologiques. Selon l'auteur, le vol de banque est un acte symptomatique à caractère psychologique. Il peut servir de défense contre les autres ou d'un moyen d'auto-destruction, le voleur désirant être tué.

Deuxième Chapitre

Méthodologie de la recherche

L'examen des écrits criminologiques au sujet des vols avec violence nous a permis de mettre en relief certains aspects pouvant nous guider lors du choix des thèmes à traiter. Le but d'une monographie étant de décrire le phénomène de façon précise, nous avons eu recours à de multiples sources de données dont chacune possède ses forces et ses faiblesses. Ainsi, les objectifs visés se trouvent limités par les données à notre disposition et leur qualité propre. L'évaluation de la qualité des données et l'élaboration de la définition des concepts utilisés apparaissent essentiels si l'on désire établir un lien entre les objectifs, les données disponibles et le matériel de l'inventaire bibliographique. Le présent chapitre visera donc à ordonner les différentes informations disponibles et à élaborer une stratégie de travail, nous donnant la possibilité d'atteindre nos objectifs.

Source et qualité des données

Comme il a été spécifié précédemment, la description du phénomène de vol de banque a exigé la consultation de plusieurs organismes. Ainsi, les données qui seront décrites sous peu proviennent majoritairement de l'Association des banquiers canadiens, des caisses populaires, de Statistique Canada et du Service de police de la communauté urbaine de Montréal. Chaque source sera évaluée en fonction des données fournies et en fonction de la qualité de ses renseignements.

Association des banquiers canadiens

C'est de cet organisme que provient la majorité des statistiques concernant le vol de banque au Canada, et ce pour chaque province et pour chacune des villes. Depuis environ 20 ans, l'Association compile des données concernant les délits contre les banques, mais ce n'est que depuis 1971 que le Service de sécurité de l'Association des banquiers existe et met à notre disposition une quantité considérable d'informations relatives aux crimes commis contre les institutions bancaires. Les données des banquiers se divisent ainsi en trois tranches spécifiques: de 1963 à 1966, de 1967 à 1978 et de 1979 à 1980. Selon ces années, les informations fournies par l'A.B.C. possèdent des caractéristiques propres. Toutefois, avant de décrire les qualités propres à ces séries, il faut souligner que la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal et les caisses populaires ne font pas partie de ce regroupement, ainsi les attaques contre ces institutions demeurent non compilées par l'Association des banquiers. Le service de sécurité de la Société d'assurances des caisses populaires a pu nous fournir des statistiques mais nous n'avons pu obtenir les données de la Banque d'épargne. Ultérieurement, nous reviendrons sur les informations que nous nous sommes procurées par l'intermédiaire des caisses populaires.

La matériel de l'Association des banquiers se compose principalement d'une liste des délits commis contre les institutions bancaires, depuis 1967. De plus, il nous a été possible d'acquérir des statistiques sur les vols de banque et les délits connexes, à partir de 1963

pour le Canada et les provinces. Ces données ne sont toutefois pas manipulables car nous ne possédons que la série et non le détail qui a permis la mise sur pied de ces données statistiques. Les délits compilés par l'Association depuis 1963, et ce jusqu'à aujourd'hui regroupent les vols qualifiés, les cambriolages, les prises d'otages, les vols simples ainsi que d'autres délits de ce genre. Aucune compilation n'est cependant effectuée en ce qui concerne les fraudes ou les détournements de fonds. Ainsi, de 1963 à 1966 la série comprend les vols de banque et les délits connexes, alors que chaque liste disponible de 1967 à 1979 contient les informations suivantes: lieu de la commission du délit (adresse de la succursale et ville), la nature de l'offense, la date, le nombre d'offenseurs, le montant volé et recouvré, le nom des offenseurs, la date de leur jugement et la sentence. Ces trois dernières informations ne sont cependant pas fournies systématiquement, étant donné que ces items ne se rendent pas nécessairement à la connaissance des banquiers. Nous n'avons pas pu les utiliser comme base d'analyse. Par ailleurs, les autres renseignements sont, selon les représentants de l'Association, généralement très valables puisqu'à chaque vol ou tentative, les responsables des succursales doivent faire rapport de l'incident aux personnes en charge de la sécurité à l'Association des banquiers. Deux sources d'erreur doivent tout de même être notées: une concernant la nature de l'offense et l'autre relative aux nombres de voleurs. Selon les informations fournies par un membre de l'Association des banquiers canadiens, il peut arriver qu'il y ait confusion entre le vol qualifié et le délit appelé "grab and run". Ce

dernier est effectué sans violence ou menace; par exemple, lorsqu'une caissière compte des chèques de voyage et qu'un individu se les approprie et se sauve.

D'après cette description, ce n'est donc pas un vol qualifié. Il peut toutefois arriver que le représentant d'une succursale inscrive ce délit sous le terme de vol qualifié. Il faut cependant préciser que le nombre de délits appelé "grad and run" se retrouve dans une proportion très faible et ne peut influencer significativement l'allure de la série chronologique. En ce qui a trait au nombre de personnes qui commettent les vols, le rapport, qui parvient à l'Association, fait état du nombre d'individus entrant dans la banque. Il arrive, cependant, assez fréquemment qu'une ou deux personnes attendent à l'extérieur de la succursale afin de surveiller les lieux et/ou d'être prêt à partir dans une automobile. Donc, la marge d'erreur peut être assez appréciable.

En ce qui concerne les offenses commises à partir du 1er janvier 1979, les renseignements sont plus nombreux et directement entrés sur fiche à l'ordinateur. Ainsi, lors de chaque délit survenu à l'intérieur d'une succursale, un responsable doit remplir une fiche signalétique en questionnant les témoins sur les points suivants: la date et l'heure du délit, le genre de délit, les auteurs (sexe, âge, déguisement, moment de l'arrestation, type d'armes utilisées), la technique d'exécution (durée, genre de menace, agissement), les pertes

selon le type des valeurs et les dispositifs de sécurité. Une fiche supplémentaire doit aussi être remplie mais concerne les renseignements sur les suspects appréhendés c'est-à-dire le sexe, l'âge, les antécédents judiciaires des suspects, le nombre d'accusations de vol à main armée contre une banque à charte lors de cette cause, la libération sous caution et le jugement porté contre l'accusé, le statut judiciaire du suspect lors de la commission du délit et enfin, la sentence rendue contre lui.

La compilation de ces données nous permet d'acquérir des renseignements à deux niveaux bien précis: la commission du délit et les circonstances l'entourant puis la situation après délit au niveau judiciaire.

Du côté de la qualité de ces données, rien de particulier est à souligner, d'après les représentants de l'Association des banquiers. Les responsables de chaque succursale doivent se plier aux formalités afin d'aider les personnes en charge de la sécurité à déterminer les tendances des délits et à améliorer les systèmes de prévention; buts qu'ils s'étaient fixés en mettant sur pied le fichier électronique de compilation des données. Il faut cependant souligner que les données concernant l'âge des suspects sont approximatives puisqu'elles sont fondées sur la perception des victimes.

Les statistiques concernant le nombre de succursales proviennent également de l'Association des banquiers canadiens. La compilation de la série chronologique pour chaque ville a cependant été faite par l'équipe de travail sur les statistiques de vol à main armée et quelques sources d'erreur sont à noter. C'est à partir de l'annuaire annuel des banquiers que nous avons mis sur pied cette série. Les banques étaient enregistrées par zone métropolitaine alors que nos données sur les vols de banque relèvent des villes. Il nous a donc fallu retrancher les banques des municipalités environnantes, ce qui, selon nous, peut être source d'erreur car la ville ou la municipalité de la banque n'était pas inscrite dans tous les cas.

Les caisses populaires

Les statistiques sur les vols à main armée dans les caisses populaires proviennent du service de sécurité Desjardins, fondé en 1965. Cet organisme a comme rôle d'assurer la sécurité de toutes les institutions du mouvement Desjardins et de formuler des plans de prévention. Il a donc été possible d'obtenir par leur intermédiaire la série des vols à main armée commis au Québec et sur le territoire de la C.U.M., de 1957 à 1981. La compilation de ces statistiques par l'organisme Desjardins est effectuée depuis 1970, à partir d'un formulaire que chaque représentant de caisse doit remplir suite à un vol à main armée ou à une tentative de vol à main armée. Ce formulaire contient les renseignements suivants: le montant de la perte, l'endroit où fut pris l'argent (tiroir caisse, compartiment réserve...), une description du voleur, l'arme utilisée etc... A l'exception du nombre de délits, ces

informations ne sont cependant pas encore compilées, aussi nous n'avons pu nous les procurer. En ce qui a trait aux données antérieures à l'année 1970, elles ont été compilées à partir des rapports d'enquête, semblable à un rapport de police, faits par les membres de l'Association Desjardins. Il faut noter encore une fois que les informations pouvant être fournies par ces rapports n'ont pas été enregistrées de façon ordonnée, ainsi nous n'avons pu les acquérir.

En bref, du mouvement Desjardins nous avons pu tirer, outre la série sur les vols à main armée au Québec et sur le territoire de la C.U.M., la série des succursales dans la province de Québec depuis 1957, le nombre de tentatives de vols à main armée au Québec et sur le territoire de la C.U.M. depuis 1957 et enfin les pertes encourues au Québec par les vols à main armée. En plus de ces statistiques, nous avons été reçus par un membre du Service de sécurité, qui nous a fourni des renseignements concernant la prévention et le rôle du service de sécurité des caisses populaires.

Selon un membre du service de sécurité Desjardins, la seule source d'erreur à noter date des années antérieures à 1970. Avant cette année, les caisses n'avaient pas à remplir de formulaires précis. Il faut tout de même noter que les caisses Desjardins ont gardé tout ce qui est relatif à ces délits, ce qui rend la marge d'erreur assez mince.

Statistique Canada

Statistique Canada est un organisme qui compile un très grand nombre de données et ce, à plusieurs niveaux: démographique, socio-économique, criminel, etc... Ainsi, selon le genre de données recueillies les sources d'erreur sont différentes. Nous ne pouvons donc pas évaluer toutes les données selon un même point de vue, chacune d'entre elles ayant ses propres forces ou faiblesses. Les statistiques de la criminalité nous intéressant cependant davantage, nos remarques à cet égard seront donc faites en conséquence.

a. Statistiques de la criminalité

Afin de décrire l'état de la criminalité sur un territoire donné, il est d'usage de se référer aux rapports officiels. L'utilisation de ces derniers comportent cependant certains risques d'erreurs que nous devons mentionner, en se rapportant soit à l'histoire de la statistique criminelle au Canada, soit au processus actuel de la compilation de cette dernière. Il faut alors noter que ce n'est qu'en 1962 qu'un système cohérent de compilation de statistiques criminelles a été mis sur pied au Canada. Ainsi, depuis cette date chaque corps de police doit remplir un formulaire (formule "C") et y indiquer le nombre de plaintes reçues, par rapport à certains délits (dont le vol qualifié), le nombre de délits jugés fondés, les cas considérés comme résolus et enfin, le nombre de personnes accusées. Pour démontrer la partialité des données de Statistique Canada avant 1962, il suffit de souligner qu'avant cette année plusieurs corps policiers, dont la police

provinciale du Québec, ne signalaient aucun délit au bureau central de Statistique Canada. Les comparaisons avec ces données ne peuvent donc se faire qu'à partir de 1962, pour ce qui est du vol qualifié. En ce qui concerne le vol à main armée, la situation est quelque peu différente car cette catégorie de délits a été formée en 1974, représentant ainsi une sous-catégorie du vol qualifié. Avant cette date, tout vol avec violence était inscrit sous le terme "vol qualifié", sans discernement pour le type de violence utilisée.

Afin d'évaluer la qualité et la fiabilité de la statistique criminelle, il faut se rappeler que différents facteurs jouent un rôle plus ou moins constant sur celles-ci. Il faut aussi souligner que selon le type de statistiques criminelles, le discours se trouve modifié. Mentionnons cependant qu'à l'intérieur de ce texte nous faisons référence aux statistiques des corps policiers. Celles-ci étant généralement plus près du phénomène, elles pourront être plus aisément comparées aux données des banques ou des caisses populaires. Les enquêtes de "victimisation" pourraient servir de sources complémentaires d'informations. Il n'existe malheureusement pas, au Québec ou au Canada, de travail de ce genre qui puisse servir de base à la présente étude.

Le discours sur la qualité des statistiques étant d'une telle envergure, nous ne pourrons, malgré l'intérêt que nous y portons, entrer dans tous les détails. De plus, puisque notre attention au cours de l'étude sera essentiellement portée sur les statistiques des vols de

banque, nous ne croyons pas justifier de nous étendre longuement sur les statistiques de la criminalité publiées par Statistique Canada. Cependant, nous tenons à mettre en relief certains aspects qui nous paraissent importants.

Lorsque l'on analyse les statistiques criminelles, il est nécessaire de se référer à leur provenance et de considérer la taille de la ville ou du territoire, sa population, ses effectifs policiers et la façon dont sont compilées les statistiques. Malgré le système de compilation uniforme de la criminalité, certains corps policiers interprètent différemment les normes de Statistique Canada.

A titre d'exemple, citons le cas de la ville de Toronto pour les années 1977 et 1978. Les directives de Statistique Canada indiquent que lorsqu'il y a perpétration d'infractions multiples de la part d'un individu, il faut inscrire, à l'intérieur des rapports statistiques, l'offense la plus grave. Par exemple, si une personne vole une automobile, effectue un vol de banque et tue le garde, le meurtre seulement sera déclaré. Toronto, pour sa part, considérera chaque infraction comme une affaire distincte, ce qui provoque une hausse du nombre d'infractions. Un autre règlement qui peut porter à confusion doit aussi être souligné. Le manuel d'instructions indique comment compiler les infractions s'il y a plusieurs victimes. Pour un cas de meurtre où trois individus sont tués par la même personne, on doit enregistrer trois homicides. Alors que pour un vol qualifié où trois personnes

sont volées par le même individu, une seule infraction sera inscrite sur le formulaire de Statistique Canada. Il peut aussi arriver qu'il y ait une certaine confusion au niveau de la définition des délits; soit que celle-ci change à travers le temps ou encore qu'elle soit très large et puisse englober un autre délit. Au niveau du vol qualifié et du vol à main armée, la définition n'a pas changé, au point de soulever des erreurs au niveau de la compilation. De 1962 à 1973, le manuel de déclaration uniforme de la criminalité fournissait les consignes suivantes:

> "L'emploi de la violence ou de menaces de violence est un élément essentiel du vol qualifié, tandis que le vol peut être, et est ordinairement, accompli dans le secret. Le vol qualifié comprend le vol avec violence, avec menaces de violence et pendant qu'on est armé. Le filoutage (pickpocket) ou le vol qui se pratique en bousculant la personne que l'on veut dévaliser ne sont pas à proprement parler des vols qualifiés. Dans ce dernier cas, il doit y avoir blessure ou lutte pour la possession".

Alors qu'à l'intérieur de cette définition, le vol à main armée n'était pas distingué du vol qualifié, en 1974, on conserve la même définition de vol qualifié mais on raffine la catégorie. Ainsi, les vols avec violence doivent être comptabilisés selon trois catégories:

1- Le vol qualifié avec arme à feu;

2- Le vol qualifié avec une autre arme offensive;

3- Les autres vols qualifiés.

Ainsi, les deux premières sous-catégories forment le vol à main armée et les trois additionnées représentent le total des vols qualifiés.

Malgré la stabilité de la définition les statistiques officielles ne représentent souvent qu'une approximation de la réalité et il en est ainsi pour le vol qualifié. Avant qu'un incident, tel que le vol qualifié, soit compilé parmi les rapports officiels, tout un cheminement doit avoir lieu (voir Block et Block, 1980). Ainsi, la victime ou le citoyen doit signaler le délit à la police, puis l'enquêteur doit juger de la véracité des paroles du plaignant et ainsi l'inscrire parmi les vols qualifiés et non à l'intérieur d'une autre catégorie. Le signalement d'un vol qualifié (estimé à 50% aux Etats-Unis par Block et Block 1980, National Crime Survey 1973, Schneider 1977) est aussi influencé par différentes composantes telles que la gravité de l'acte, l'aspect coût-bénéfice pour le plaignant, la perception du système judiciaire, les ressources et les effectifs policiers etc...

Block et Block (1980) précisent également que plus un incident de vol qualifié est grave, plus il est probable qu'il soit signalé. Alors, un vol qualifié réussi est plus souvent signalé qu'une tentative. De même, qu'un vol avec une arme à feu se rend plus fréquemment dans la statistique officielle. Le citoyen tout comme le policier contribuent à sa façon, à la formation des rapports officiels, et selon Block et Block (1980), tous deux participent à conserver une certaine image du vol qualifié; un délit grave et violent. Le vol à main armée peut donc représenter une catégorie statistique plus fiable que celle du vol qualifié, puisque le port d'arme représente un élément de gravité supplémentaire.

Malgré tout ce qui a été dit des statistiques policières par différents chercheurs, il est difficile d'évaluer avec précision l'influence de tous les facteurs sur la qualité des statistiques. Notre tâche devient donc d'analyser, avec précaution, les séries disponibles et de ne pas tirer de conclusions à la hâte.

b. Statistiques démographiques

Les statistiques démographiques ont été principalement utilisées dans le but d'effectuer des calculs concernant le taux par 100,000 habitants pour le Canada, les provinces et certaines grandes villes. Le vol qualifié et le vol à main armée sont généralement formulés en taux par 100,000; l'utilisation de ce dénominateur sert à ajuster le volume de criminalité au territoire étudié. Ainsi, en divisant le nombre de délits par le nombre d'offenseurs ou de victimes potentiels dans une zone donnée, on peut contrôler une certaine part de la variation. Certaines faiblesses sont cependant soulevées par ce genre de calcul; par exemple, la population d'une ville sous-estime le nombre de personnes pouvant y commettre des infractions ou y être victimes car un grand centre commercial attire les habitants des communautés environnantes. Cette formule soulève donc quelques controverses qui sont très bien expliquées par l'article de Gibbs et Erickson (1976). La présentation des statistiques de la criminalité enregistrées par la police est généralement effectuée à partir du nombre réel d'infractions et du taux par 100,000 habitants. Ainsi, nous avons puisé directement dans les catalogues de Statistiques Canada afin d'acquérir nos taux par 100,000

habitants, pour le Canada et les provinces. Ces données ne posent généralement pas de problèmes et sont basées sur les résultats de recensements effectués à tous les cinq ans.

Le cas du calcul des taux par 100,000 habitants pour les zones métropolitaines a été un peu plus complexe. Ayant consulté plusieurs sources, nous avons pu constater que les données démographiques étaient souvent contradictoires, en ce sens que pour une même année les chiffres étaient différents. Afin de remédier à ce problème des calculs de population ont été effectués à partir des taux par 100,000, fournis par Statistique Canada. En effet, puisque pour les années 62 à 71 et 74 à 80 Statistique Canada donnait les taux par 100,000 du vol qualifié, nous avons effectué un calcul inverse, nous permettant ainsi d'obtenir le nombre d'habitants. De cette façon, le calcul du taux par 100,000 a pu être fait pour le vol à main armée. Cette méthode, quoique peu orthodoxe, nous a paru la plus valable car nous conservions ainsi une source homogène pour toutes nos données. Pour les années 1972 et 1973, nous avons eu recours à des estimations tenant compte de l'évolution de la population entre 1971 et 1974. Ainsi, nous avons respecté une certaine continuité mais ne tenant compte d'aucun autre facteur, nous sommes conscientes que certains biais ont pu s'introduire et qu'ils ont pu affecter l'allure de nos séries sur la période couvrant les années 1972 à 1973.

Pour la ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal, la démarche décrite précédemment n'a pu être mise en application étant donné la fusion des corps de police de l'île de Montréal en 1972. La série choisie pour la C.U.M. fut tirée du rapport annuel de la C.U.M. et du répertoire des municipalités du Québec publié par le bureau de la Statistique du Québec. Les données démographiques de la ville de Montréal proviennent de la même source, pour ce qui est des années 1972 à 1980. La population de la ville, pour les années 1962 à 1971, fut estimé à partir des recensements canadiens de 1961, 1966 et 1971. Ces estimations semblent respecter l'évolution de la population de Montréal car nous avons confronté certaines estimations à des données de différentes sources et l'écart nous a paru acceptable.

Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal

Le rapport annuel de ce service, disponible pour les années 1970 à 1980, nous a fourni des informations relatives à la tendance des délits comme le vol qualifié et le vol à main armée. Il a aussi servi à estimer, pour la ville de Montréal seulement, les taux de criminalité de 1972 à 1977. Après cette date, la répartition des postes n'étant plus basée sur les limites territoriales de la ville, nous n'étions plus dans la possibilité d'estimer la criminalité sur le territoire de la ville de Montréal.

Depuis 1962, le service de police de Montréal ou de la Communauté urbaine de Montréal doit faire état de la criminalité sur son territoire à Statistique Canada. La formule utilisée pour ce rapport

annuel est donc la même que celle du bureau central de la statistique criminelle au Canada. De plus, le service statistique de la police est soumis aux règles du manuel de déclaration uniforme de la criminalité et il semble que ces règlements soient appliqués. La qualité de ces données est donc fortement semblable à celle des statistiques officielles du Canada. Les mêmes considérations peuvent donc être appliquées à ces statistiques.

A partir du formulaire rempli par chaque corps policier, il est possible d'effectuer le calcul du taux de solution pour les délits compilés sur la formule "C". Il nous a donc paru nécessaire de tenter d'acquérir ces données sur le vol de banques par l'intermédiaire du corps de police de Montréal. Une telle série nous aurait ainsi permis d'approfondir l'étude du phénomène. Cette tentative ne fut malheureusement pas fructueuse, nos démarches ne nous ayant pas permis d'obtenir une telle série. Les renseignements acquis auprès du corps policier, ne nous ont pas donné la possibilité de savoir si ces données n'existaient tout simplement pas ou si elles n'étaient pas dévoilées au public.

Définition des concepts

Les principaux concepts auxquels nous ferons référence tout au long du présent travail sont; le vol de banque, le vol à main armée et le vol qualifié.

La collecte des différentes données ayant été effectuée à partir des renseignements de différents organismes, ce sont les normes de ces derniers qui ont guidé notre définition des concepts.

Ainsi, au niveau des vols commis contre des institutions financières, nous devons travailler avec deux sources de données.

Pour l'Association des banquiers canadiens tous les vols avec violence sont classifiés sous le terme de vol qualifié, alors que les caisses populaires nous ont fourni la série des vols à main armée. Mais comme les données concernant les vols dans les banques à charte se rapportent à un plus grand territoire, nous opterons pour une définition connexe à celle des banquiers canadiens. Il n'en demeure pas moins que la présentation se fera, à l'occasion, séparément afin de décrire la situation dans les caisses et les banques à charte.

Le vol de banque tout comme le vol qualifié possède des caractéristiques des vols contre la propriété et contre la personne. Le gain monétaire est souvent le principal motif du passage à l'acte mais celui-ci se fait à l'aide de violence face à un ou des individus. L'intimidation ou la menace de violence font partie intégrante de ce que nous désignons comme le vol de banque. Peu importe que cette violence soit effectuée à l'aide d'une arme à feu, d'une autre arme, d'une note écrite, de paroles ou de violence physique.

Nous excluons de notre définition tous les vols qui ont échoué. N'ayant pas suffisamment de renseignements sur ces tentatives, nous ne pouvons pas savoir jusqu'à quel degré la tentative a été perpétrée. Ainsi, si aucune confrontation n'a eu lieu, il ne s'agit pas d'un vol qualifié. D'autre part, si le voleur a été pris à l'extérieur de la banque suite au vol, cela peut constituer un vol qualifié. Le manque d'information nous mène cependant à rejeter la tentative de notre définition et à considérer la série des tentatives séparément.

Les délits connexes tels que l'extorsion, le cambriolage, le "grab and run", les menaces de bombes ont aussi été exclus de notre série des vols de banque. Car dans ces cas, il n'y a pas nécessairement confrontation entre le voleur et un employé. Ainsi, notre série veut essentiellement faire état des délits, où une rencontre à l'aide de menace de violence est effectuée afin d'obtenir une certaine somme d'argent.

Les définitions de vol à main armée et de vol qualifié sont celles utilisées par les agences officielles qui collectent ces données. L'emprunt de ces définitions nous apparaît essentiel car il est impossible de manipuler ces données. Notons, que pour Statistique Canada, les tentatives sont incluses dans la catégorie. Quant aux crimes contre la propriété, nous utilisons le regroupement de Statistique Canada qui comprend les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur, les vols de plus de $ 200 et les vols de moins de $ 200.

Objectifs et méthodologie

L'étude sur les vols de banque que nous menons, vise précisément deux objectifs spécifiques, l'un se veut descriptif, l'autre est exploratoire. Descriptif, en ce sens que l'on veut donner une image exacte de certaines caractéristiques du vol de banque. Exploratoire parce que l'on se questionnera sur l'influence de certains aspects, souvent avancés pour expliquer le phénomène. Ainsi, ce n'est qu'en explorant diverses facettes du vol de banque que l'on pourra juger de leur importance. Ce dernier objectif ne vise cependant pas la vérification d'hypothèses; il sera probablement possible d'en rejeter ou d'en formuler mais non d'en vérifier.

Cette étude descriptive et exploratoire pourra donc servir à poser les priorités pour des recherches subséquentes, donner un aperçu des problèmes considérés comme urgents ou encore être utilisée comme recueil de renseignements sur le sujet précis qu'est le vol de banque. Ces deux objectifs ont été choisis car, comme la revue des écrits nous l'a démontré, il n'existe que très peu d'écrits valables au sujet des vols de banque, comme phénomène spécifique.

Pour mener à terme ce genre d'étude, un choix de questions devait être effectué. L'analyse quantitative et la disponibilité des statistiques ont eu une certaine influence sur ce choix. Ainsi, nous ne pourrons répondre aux questions concernant le voleur; qui vole et

pourquoi? De plus, puisque les statistiques sur les vols de banque dans les grandes villes américaines ne sont pas disponibles, il sera impossible de situer le problème dans le contexte global nord-américain. Le taux de solution et les condamnations pour ce délit étant également absents, la majorité des questions se reliant à la réaction officielle ont dû être mises de côté.

Malgré ces lacunes, nous ne pouvons pas perdre de vue un élément primordial de cette étude, qui vise à informer le lecteur, aussi objectivement que possible. Ainsi, notre démarche descriptive consistera à répondre à certaines questions centrales, c'est-à-dire; où?, quand?, combien?, et à quelle fréquence? En étudiant les séries chronologiques sur une longue période et en maximisant les comparaisons, nous croyons pouvoir décrire le développement du phénomène. Les périodes à l'étude varieront entre 6 ans, au minimum et 23 ans, au maximum. La majorité de nos séries sur le vol de banque s'échelonne, cependant, sur une période d'environ 15 ans et permet d'identifier les tendances à long terme de cette criminalité.

L'analyse des données concernant le délit qui nous intéresse particulièrement sera décortiquée davantage que celle concernant le vol qualifié et le vol à main armée. Ainsi nous fournirons, lors de la présentation de ces séries, certaines informations supplémentaires telles que, le taux de victimisation, le taux de vols par 100 succursales, les variations procentuelles annuelles et les variations indicielles

pour le nombre réel d'infractions et le taux de vols par 100 succursales. Ces dimensions permettront de cerner l'importance des fluctuations annuelles et ce sur une longue période. Le taux de vols par 100 succursales, calculé selon la formule suivante; $\frac{\text{nombre de vols de banque}}{\text{nombre de succursales}} \times 100$, permet d'analyser les séries avec plus de sûreté puisqu'il contrôle une source de variance i.e. le nombre de succursales dans un endroit précis.

Afin de fournir une bonne description, en plus d'exposer des tableaux chiffrés, nous passerons à la représentation imagée. Cette dernière sera effectuée à partir de graphiques à coordonnées cartésiennes et illustrera le nombre réel d'infractions et les taux de vols par 100 succursales. Ceci permettra de rendre compte plus aisément des tendances, fluctuations ou de la périodicité relatées par les données. Cette schématisation des faits complètera les tableaux en les rendant plus assimilables et en faisant ressortir les principales caractéristiques des séries. Un seul graphique sera bâti à partir d'une échelle semi-logarithmique. Ceci nous permettra de comparer plusieurs courbes en fonction de leur parallélisme et d'évaluer ainsi si l'évolution des tracés est similaire (voir Satet et Voraz,1956).

Malgré l'utilité de ce graphique il ne convient pas de l'interpréter sans présenter aussi le tracé arithmétique. Avec les valeurs logarithmiques on doit conserver en mémoire que le tracé donne une impression visuelle incorrecte des valeurs absolues et qu'il peut entraîner une mauvaise interprétation des caractéristiques de la série.

Deux types de comparaisons permettront de répondre à notre premier objectif. D'abord en comparant le vol de banque entre certaines provinces et villes canadiennes et, aussi, en comparant la tendance du vol de banque à celle du vol qualifié, du vol à main armée et des crimes contre la propriété pour certaines villes canadiennes.

A l'aide du premier type de comparaisons, nous pourrons cerner l'ampleur du phénomène, au niveau géographique et juger de sa concentration au niveau urbain. Ainsi, nous pourrons saisir les tendances qui prévalent dans chaque province et juger de la spécificité du problème québécois. Le deuxième type de comparaisons permettra de situer l'importance du vol de banque à l'intérieur de la plus grande catégorie qu'est le vol avec violence. L'allure des séries de vols de banque, de vols qualifiés et de vols à main armée pourra donc être confrontée, ce qui nous fournira la possibilité de voir si le vol de banque suit la même tangente que le vol avec violence ou encore s'il est un phénomène spécifique. Evidemment, cette spécificité, s'il en est une, ne pourra être évaluée que sous un angle quantitatif.

Avant d'aller plus loin dans nos objectifs et notre méthode d'analyse, nous croyons nécessaire de souligner pourquoi nous avons choisi d'étudier les villes plutôt que les zones métropolitaines. Les limites territoriales sont toujours définies arbitrairement selon des facteurs économiques, politiques ou administratifs. Ainsi, où commence et où finit la ville et sa zone métropolitaine? Selon les sources, les

zones métropolitaines ne sont pas définies identiquement. De plus, il arrive que la même source (Statistique Canada - statistique de la criminalité - catalogue 85-205) change les limites de la zone métropolitaine selon les années, les comparaisons valables deviennent donc difficiles. Ainsi, afin de surmonter les problèmes causés par les comparaisons de territoire, nous avons estimé plus valable de choisir les villes puisque pour les années du vol à main armée il nous a été possible d'obtenir les données pour des villes et aussi parce que la majorité des données sur le vol qualifié étaient disponibles pour toutes les villes, à l'exception de Vancouver et de Toronto.

Afin de mieux saisir l'évolution du phénomène à Montréal, et de poursuivre notre deuxième objectif, quelques éléments connexes au vol de banque seront abordés. Ainsi, nous tenterons de saisir quelques facettes de l'action policière face aux vols commis contre les institutions bancaires et ce, malgré l'absence de données tel que le taux de solution. Nous aborderons aussi l'impact de la prévention, qui selon l'inventaire bibliographique joue un grand rôle dans l'évolution de cette criminalité. De plus, et parce que les données sont disponibles pour certaines années, il sera possible de fournir un aperçu temporel de l'évolution des vols de banque sur le territoire de la ville de Montréal ou de la communauté urbaine de Montréal. Enfin, nous considérerons les prises d'otages lors des vols de banque, phénomène actuellement à la baisse, mais ayant pris de l'ampleur pendant les années soixante-dix.

Pour sa part, le quatrième chapitre tentera d'intégrer les différentes informations afin de mettre à l'épreuve certaines hypothèses et d'évaluer leur adéquacité face au phénomène des vols de banque.

Troisième Chapitre

Présentation des données

La nature des données recueillies nous mène à effectuer en premier lieu un bilan statistique basé sur la maximisation des comparaisons. Ce type d'analyse sera abordé selon deux angles. Le premier permettra d'évaluer l'évolution temporelle du vol de banque au Canada, dans certaines provinces et grandes villes alors que le second situera l'importance du vol de banque par rapport aux vols avec violence. Ces deux thèmes seront alors suivis d'une troisième partie qui s'appliquera à détailler certains aspects du phénomène à Montréal, ville où les vols de banque surviennent avec une fréquence plus importante. Cette analyse de la situation à Montréal sera aussi accompagnée de certaines comparaisons afin de donner plus de poids aux conclusions pouvant être tirées de nos données.

Evolution du phénomène

La description du déroulement d'un phénomène que l'on effectue à l'aide de séries chronologiques sert généralement à fournir une réponse aux questions: combien? quand? et où? faisant ainsi référence au volume de criminalité à un endroit précis pour une certaine année. Et puisque nous travaillons au niveau de l'évolution des vols de banque ce raisonnement devra s'établir sur la plus longue période disponible. Ainsi pour rendre compte de ce genre d'analyse, la démarche suivante a été suivie. La première étape consistait à déterminer les provinces qui seraient soumises à l'analyse. Du point de vue géographique, le

Canada est fort étendu. Le pays est très vaste, très varié et sa population, de par ses origines, est diverse. De ce fait, il devient difficile de parler de caractère typique et de décrire un phénomène pour le Canada au niveau global. Il nous a donc fallu effectuer un choix parmi les différents territoires administratifs. Le tableau 1 indique que dans les provinces de l'est, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve, le vol de banque est un phénomène à peu près inexistant. L'analyse des tendances au niveau quantitatif et les conclusions pouvant être tirées sur une base comparative ne permettaient pas, selon nous, un approfondissement du problème québécois. La Saskatchewan affiche également une quantité négligeable de délits et le Manitoba ne participe que faiblement au total canadien. Le Québec, pour sa part, s'accapare de la majorité des délits et semble être l'endroit de prédilection des voleurs de banque. Toujours au niveau des chiffres absolus et d'une vue d'ensemble, la Colombie-Britannique et l'Ontario suivent le Québec puis vient l'Alberta. Ainsi les quatre dernières provinces mentionnées s'emparent généralement de plus de 95% du total des vols de banque au Canada. Le phénomène se concentre donc dans ces quatre provinces, d'où l'intérêt d'axer l'analyse pour cesrégions où la criminalité est la plus significative. L'Alberta ne participe que faiblement au pourcentage total mais son expansion économique des dernières années et le déplacement de la population vers les villes a justifié le choix de cette province. En choisissant l'Alberta nous obtenions également l'exemple d'une région où la criminalité des vols de banque a pris naissance au cours de la période sous étude.

TABLEAU 1

Vols de banque dans les provinces canadiennes
1967-1980 - Nombre réel d'infractions

	Colombie Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Ecosse	Ile-du-Prince Edouard	Terre-Neuve	Total Canada
1967	25	3	0	2	72	215	1	1	0	1	320
1968	15	3	0	2	57	249	0	0	0	0	328
1969	24	7	3	3	44	338	1	1	0	0	421
1970	66	18	3	17	116	316	0	0	0	0	536
1971	65	24	4	15	63	229	2	2	0	0	404
1972	65	18	1	8	82	252	1	1	0	0	428
1973	77	7	2	10	61	360	2	1	0	1	521
1974	42	25	0	28	94	326	0	5	1	0	522
1975	168	24	1	14	92	652	1	6	0	0	960
1976	101	17	3	10	88	658	2	7	0	0	886
1977	82	28	3	11	83	803	3	1	1	0	1015
1978	86	37	1	7	92	756	6	0	0	1	986
1979	61	44	1	7	93	921	0	6	0	0	1133
1980	113	56	1	22	134	840	0	6	0	2	1174

Sources: A.B.C.
Caisses populaires

Une fois ce choix fixé la démarche suivante consistait à établir de l'ordre parmi nos données et à choisir une méthode de présentation qui fournirait une image claire de l'évolution des vols de banque. Puisque le Québec est la province la plus touchée par cette criminalité il nous est apparu plus adéquat de décrire, en premier lieu, la situation du Québec et l'importance de Montréal au sein de la distribution des vols d'institutions bancaires.

Suite à cette présentation les cas des 3 autres provinces et de leur ville principale sera abordé. Pour rendre compte de l'évolution, deux séries de données seront évaluées. La première, et la plus représentative selon nous, couvre la période allant de 1967 à 1980 et fait état des vols de banque. La seconde, disponible pour les provinces seulement, s'échelonne de 1963 à 1981 mais comprend les vols de banque, les tentatives et les délits connexes. La distribution de cette série fera donc l'objet d'une partie du présent rapport puisqu'elle couvre une plus longue période.

La province de Québec et Montréal

La province de Québec, possédant environ 28% de la population canadienne, représente la deuxième province d'importance après l'Ontario. Etant donné sa situation économique et démographique le Québec est desservi par plusieurs institutions financières que l'on distingue selon 2 groupes d'importance; les banques faisant partie de l'Association des banquiers canadiens et les caisses populaires qui, aujourd'hui, jouent un rôle de banque. Ainsi en 1967, 27.2% des succursales faisant

partie de l'ABC sont établies au Québec, alors que ce pourcentage s'abaisse graduellement pour atteindre 21% en 1980. Malgré cette diminution de 6%, le nombre de succursales est toujours demeuré entre 1500 et 1600. Quant aux caisses populaires, leur quantité s'élève à environ 1200 ce qui situe le nombre approximatif d'institutions financières au Québec à 2800.

Ces chiffres situent grossièrement le Québec par rapport à l'ensemble plus grand dont il fait partie: le Canada. Ils nous permettent aussi de passer à une description plus complète du phénomène des vols de banque. Le tableau 2 nous fournit la série chronologique du phénomène dans la province de Québec depuis 1967.

La première constatation à tirer de ces données concerne la proportion des délits commis au Québec. Malgré la variation constante de ce pourcentage, il faut souligner que ce dernier dépasse toujours 44%, qu'il atteint presque 80% et que sa moyenne se situe à 63%. Dès lors, on peut conclure que le phénomène est particulièrement concentré au Québec. Et au Québec c'est à Montréal que la majorité des vols de banque se concentre.

La figure 1 fait ressortir que l'évolution des vols contre les banques (A.B.C.) à Montréal, en terme de nombre réel d'infractions, détermine celle du Québec. Ainsi, les courbes représentées sont toujours isomorphes à celle de Montréal et ce, peu importe que l'on tienne compte des délits contre les caisses populaires, du territoire plus

TABLEAU 2

Vols de banque - Province de Québec

1967 à 1980 - Nombre réel d'infractions

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	Variations procentuelles annuelles		Variations indicielles		% de délits par rapport au Canada
					NRI	Taux de vols par 100 succ.	NRI	Taux de vols par 100 succ.	
1967	154	1,604	1: 10.4	9.6	-	-	100	100	59.5
1968	151	1,574	1: 10.4	9.6	- 1.9	0	98.1	100	65.7
1969	215	1,509	1: 7.0	14.2	+ 42.4	+ 47.9	139.6	147.9	72.1
1970	196	1,523	1: 7.7	12.9	- 8.8	- 9.2	127.3	134.4	47.1
1971	140	1,508	1: 10.8	9.3	- 28.6	- 27.9	90.9	96.8	44.4
1972	146	1,504	1: 10.3	9.7	+ 4.3	+ 4.3	94.8	101.0	45.3
1973	260	1,513	1: 5.8	17.2	+ 78.1	+ 77.3	168.8	179.2	61.8
1974	240	1,519	1: 6.3	15.7	- 7.7	- 8.8	155.8	163.5	55.2
1975	534	1,547	1: 2.9	34.5	+122.5	+119.7	346.7	359.4	63.8
1976	532	1,570	1: 2.9	33.8	- 0.4	- 2.0	345.5	352.1	70.0
1977	697	1,598	1: 2.3	43.6	+ 31.0	+ 29.0	452.6	454.2	76.7
1978	656	1,619	1: 2.5	40.5	- 5.9	- 7.1	426.0	421.9	73.9
1979	807	1,617	1: 2.0	49.9	+ 23.0	+ 23.2	524.0	519.8	79.2
1980	726	1,617	1: 2.2	44.9	- 10.1	- 10.1	471.0	467.7	68.5

Source: Association des banquiers canadiens

X = 63.1

vaste qu'est la communauté urbaine de Montréal ou encore des délits connexes. L'analyse de ces séries doit donc s'effectuer sur la base de la ville de Montréal car il deviendrait superflu d'examiner le problème à la C.U.M. ou pour le Québec puisque l'allure de la courbe au Québec représente plutôt le phénomène à Montréal. Le vol de banque au Québec est donc essentiellement urbain et toute analyse doit d'abord se faire à ce niveau. Cette constatation nous amène aussi à déduire que la série pour le Québec, incluant les délits connexes et couvrant la période de 1963 à 1981, peut nous servir d'indice fiable quant à l'évolution des vols de banque à Montréal pour les années manquantes soit de 1963, 1981 et 1982.

Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater qu'une bonne part des délits se concentre à Montréal. On a déjà vu au cours du premier chapitre que cette criminalité possède comme caractéristique d'être un phénomène urbain. Ainsi, puisque Montréal est un pôle d'attraction important, puisqu'elle a été, jusqu'à très récemment, la métropole du Canada et parce qu'aucune autre ville au Québec ne peut y être comparée on peut comprendre plus aisément que Montréal prend à sa charge une bonne part des vols de banque. La ville possède la plus grande densité de population et se voit munie de plusieurs succursales bancaires. Ainsi de 1967 à 1975 le nombre de succursales augmente passant de 367 à 485 pour se stabiliser depuis. Ainsi, malgré une population constamment à la baisse (1.3 million (1967) à 980,000 (1981))la ville de Montréal continue à être un centre commercial important et demeure le centre de travail pour bien des gens résidant hors du noyau urbanisé.

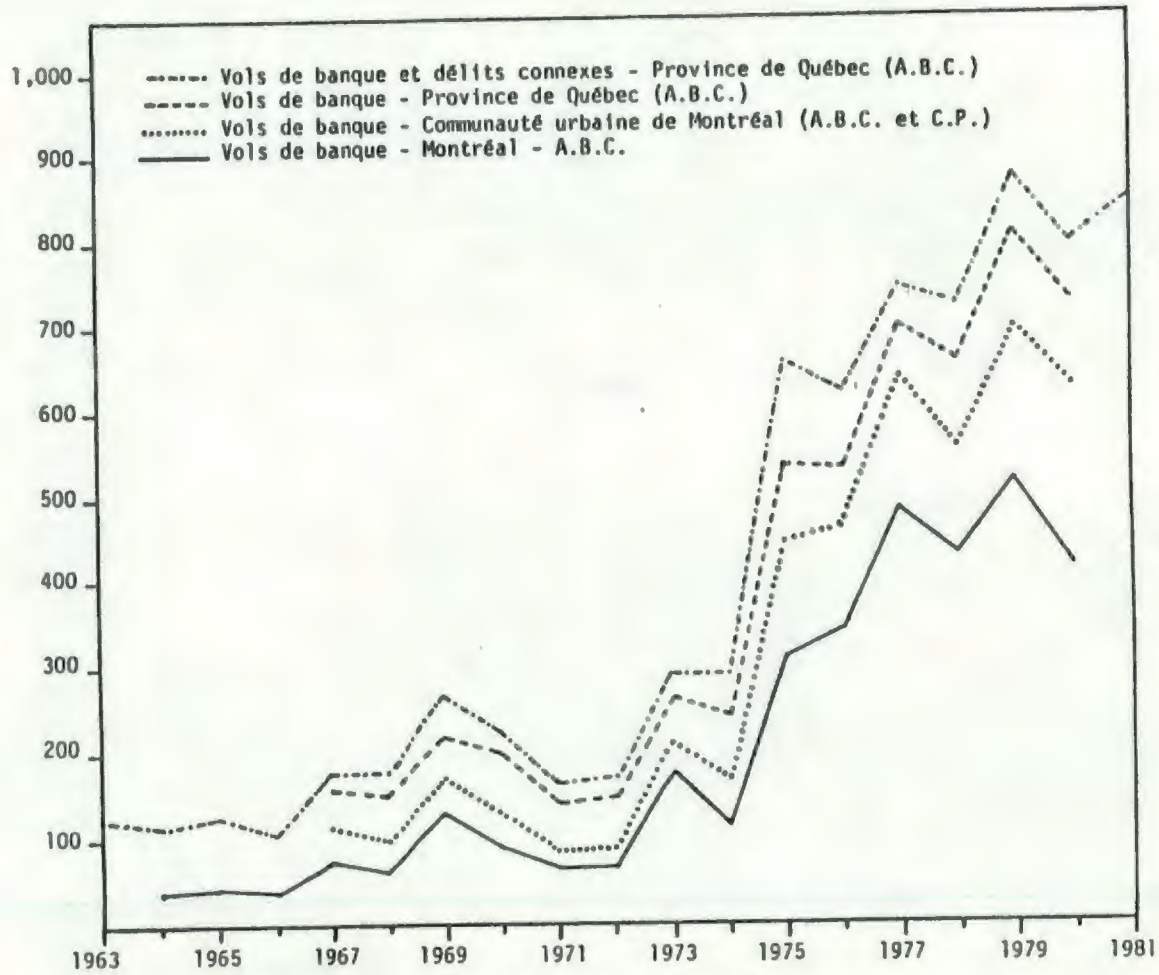

Fig. 1. Vols de banque - Province de Québec et Montréal
Nombre réel d'infractions

Source: Association des banquiers canadiens.
Caisses populaires

Le tableau 3 nous présente la série concernant les vols commis à Montréal contre les banques à charte faisant partie de l'A.B.C. Des données englobant les crimes contre les caisses populaires auraient été plus complètes, mais étant donné le faible nombre de délits commis contre ces institutions (voir section prévention) et puisque nous ne pouvions acquérir la série du nombre de succursales, les données de l'A.B.C. nous ont paru les plus adéquates. Les données des caisses populaires seront d'ailleurs analysées ultérieurement pour présenter une facette de la prévention.

Le tableau 3 et les figures 1 et 2 présentent une image assez complète du phénomène à Montréal et permettent de passer à quelques constatations. En terme de chiffres absolus, le nombre de vols de banque perpétrés à Montréal est passé de 73 en 1967 pour atteindre 413 en 1980, ce qui représente une hausse de 565%. L'année la plus touchée est cependant 1979, où l'on comptabilise 513 vols. Cette augmentation ne s'est pas produite de façon continue et doit être décrite en terme de "vagues". En effet, à partir de la figure 1, qui représente le nombre réel d'infractions et de la figure 2, qui reproduit la courbe des taux de vols par 100 succursales, on constate pour Montréal, deux vagues distinctes: la première de 1964 à 1972 pouvant même s'étendre de 1963 à 1972 si l'on considère la série des vols de banque et délits connexes pour la province de Québec et la deuxième de 1973 à 1981.

TABLEAU 3

Vols de banque - Montréal

1967 à 1980 - Nombre réel d'infractions

	N.R.I.	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	Variations procentuelles annuelles		Variations indicielles 1967 = 100		% de délits p/r province A.B.C.
					Nombre réel d'infractions	Taux de vols par 100 succ.	Nombre réel d'infractions	Taux de vols par 100 succ.	
1967	73	367	1: 5.0	19.9	-	-	100	100	47.4
1968	60	380	1: 6.3	15.8	- 17.8	- 20.6	82.2	79.4	39.7
1969	126	411	1: 3.3	30.7	+110.0	+ 94.3	172.6	154.3	58.6
1970	87	413	1: 4.7	21.1	- 30.9	- 31.3	119.2	106.0	44.4
1971	62	422	1: 6.8	14.7	- 28.7	- 31.3	84.9	73.9	44.3
1972	62	443	1: 7.2	14.0	0	- 4.8	84.9	70.4	42.5
1973	164	456	1: 2.8	36.0	+164.5	+157.1	224.7	180.9	63.1
1974	121	458	1: 3.8	26.4	- 26.2	- 26.7	165.8	132.6	50.6
1975	317	461	1: 1.5	68.7	+161.9	+160.2	434.2	345.2	59.6
1976	339	485	1: 1.4	69.9	+ 6.9	+ 1.7	464.4	351.2	63.7
1977	482	486	1: 1.0	99.2	+ 42.1	+ 41.9	660.3	498.5	69.2
1978	428	487	1: 1.1	87.9	- 11.2	- 11.4	586.3	441.7	65.2
1979	513	492	1: 0.9	104.3	+ 19.8	+ 18.7	702.7	524.1	63.6
1980	413	483	1: 1.2	83.9	- 19.4	- 19.6	565.7	421.6	56.9
									$\bar{X}$ = 54.9

Source: Association des banquiers canadiens

La première vague, s'étend sur une période de dix ans et atteint son point le plus fort en 1969 suite à une hausse de 110% du nombre réel d'infractions et de 94.3% du taux de vols par 100 succursales. La seconde vague prend naissance en 1972 et reflète des augmentations et des diminutions ou plateaux successifs. Effectivement, la figure 1 indique clairement, à partir de 1972, un genre de progression en escalier atteignant son point culminant en 1979.

L'année 1981 présentée sur le tracé du Québec indique une légère augmentation qui a des chances d'être reproduite à Montréal. Cette hausse n'atteint cependant pas le sommet de 1979 et laisse entrevoir la possibilité d'une retombée de la vague. Les dernières statistiques de l'Association des banquiers canadiens donnent d'ailleurs plus de force à ces suppositions puisque durant les huit premiers mois de 1982 le nombre de vols de banque et de délits connexes à la C.U.M. est passé à 231 alors que durant cette même période il était à 430 en 1981.

Les augmentations les plus importantes à Montréal sont survenues de 1968 à 1969 (110%), de 1972 à 1973 (164.5%) et de 1974 à 1975 (161.9%). Si on compare ces hausses avec celles de la province de Québec qui se situent respectivement à 35.7%, 42.8% et 100% on peut comprendre que plus l'écart entre les pourcentages est grand, plus Montréal a absorbé l'accroissement du phénomène. Il devient alors possible d'avancer que de 1968 à 1969, Montréal a pris à sa charge 74% de l'augmentation, que cette proportion est passée à 94% pour la variation

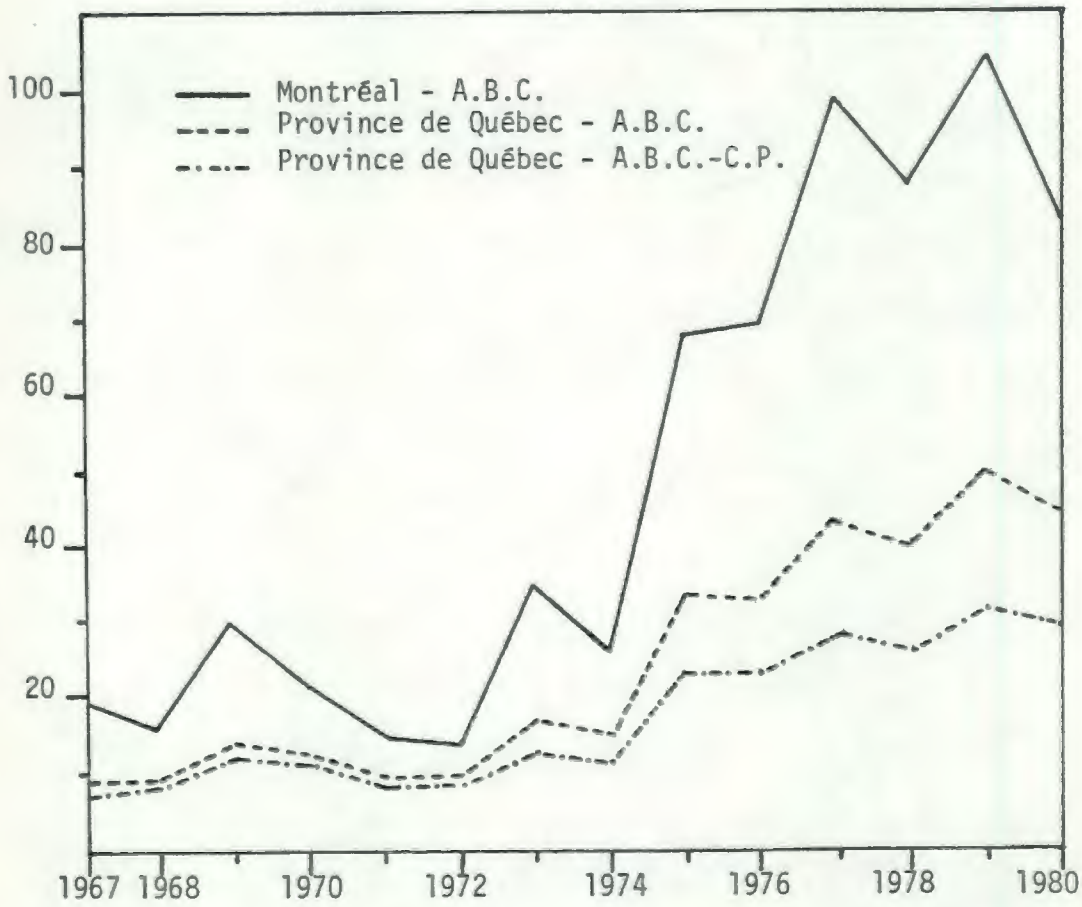

Fig. 2. Taux de vols par 100 succursales - Province de Québec et Montréal - 1967 à 1980

Source: Association des banquiers canadiens
Caisses populaires.

de 1972 à 1973 et à 60% de 1974 à 1975. Cet état de faits est d'ailleurs assez constant durant la série à l'exception de quelques années. On peut donc supposer que sans la ville de Montréal, le phénomène au Québec prend une allure tout à fait différente. Déjà la figure 2, qui traite du taux de vol par 100 succursales, donnait une image très différente du phénomène, mais elle illustre mieux la réalité du phénomène au Québec. L'utilisation de ces données démontre que le problème est beaucoup plus important à Montréal puisque les taux de vols par 100 succursales varient entre 14 et 104 acquérant ainsi une moyenne de 42 alors qu'au Québec ces proportions se situent entre 7.4 et 28.3, la moyenne se situant à 16.5%.

La figure 3 fournit donc la comparaison entre Montréal et le reste du Québec. Les deux vagues décrites pour Montréal ne se retracent plus et l'on a plutôt à faire à une croissance quasi-continue à rythme relativement fort; le nombre réel d'infractions passant de 81 en 1967 à 313 en 1980 présentant ainsi une variation indicielle de 386. Alors qu'à Montréal cette variation atteignait 565 en 1980. Le phénomène hors de la ville ne prend donc pas des proportions aussi importantes qu'à Montréal. Ceci nous porte donc à conclure que la vague de vols de banque au Québec s'est d'abord produite à Montréal, mais que le reste de la province a également été touchée par celle-ci en 1975. Depuis lors, le tracé pour les zones hors-cité implique nettement une progression régulière à la hausse en ne subissant pas de variations importantes comme à Montréal.

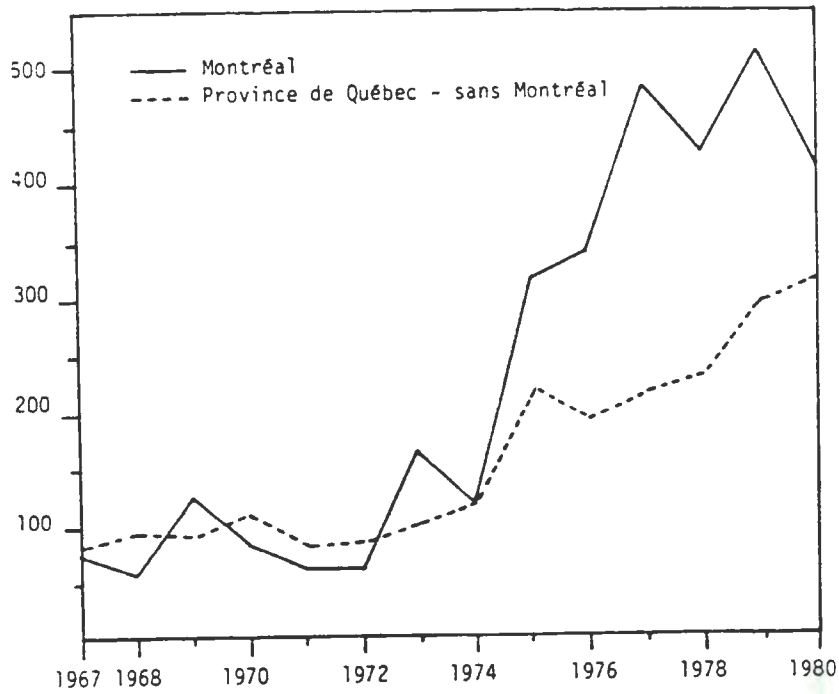

Fig. 3. Vols de banque - Montréal et Province de Québec sans Montréal - 1967 à 1980
Nombre réel d'infractions

Source: Association des banquiers canadiens.

En bref, le vol de banque au Québec se caractérise par sa concentration à Montréal et ses deux vagues distinctes. Cependant, ce n'est que la seconde vague, marquée par l'augmentation subite de 1975, qui rendra le phénomène des vols de banque plus inquiétant. Cependant, il est important de se rappeler que l'allure est actuellement à la baisse à Montréal.

L'Ontario et Toronto

L'Ontario, province la plus peuplée au Canada, compte plus de 8 millions et demi d'habitants, ce qui représente le tiers de la population canadienne. Depuis 1961, l'accroissement du nombre de citoyens a été particulièrement important, la province ayant gagné depuis ce temps environ 2,5 millions de résidents qui se sont principalement installés dans les centres urbains. Au niveau de sa puissance économique l'Ontario occupe le premier rang dans plusieurs domaines industriels et tertiaires. Ce développement économique a donc fait de la province un territoire urbanisé. Toronto, capitale de la province et métropole du Canada se voit donc secondée par d'autres villes économiquement importantes. Ainsi, des cités comme Windsor, Kitchener, Hamilton ou London comptent toutes plus de 100,000 habitants, ce qui complique quelque peu l'étude de la criminalité en Ontario. Nous avons néanmoins choisi d'étudier seulement la ville de Toronto, puisqu'elle représente, sans aucun doute, la zone la plus urbanisée de la province.

Ainsi tant du point de vue démographique, économique ou urbain, l'Ontario a accédé à une place privilégiée au Canada. On comprendra

TABLEAU 4

Vols de banque - Ontario

1967 à 1970 - Nombre réel d'infractions

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	Variations procentuelles annuelles		Variations indicielles 1967 = 100		% p/r Canada
					NRI	Taux de vols par 100 succ.	NRI	Taux de vols par 100 succ.	
1967	72	2,107	1: 29.3	3.4	-	-	100	100	22.5
1968	57	2,159	1: 37.9	2.6	- 20.8	- 23.5	79.2	76.5	17.4
1969	44	2,213	1: 50.3	2.0	- 22.8	- 23.1	61.1	58.8	10.5
1970	116	2,300	1: 19.8	5.0	+163.6	+150.	161.1	147.1	21.6
1971	63	2,392	1: 37.9	2.6	- 45.7	- 48.	87.5	67.6	15.6
1972	82	2,463	1: 30.0	3.3	+ 30.2	+ 26.9	113.9	97.1	19.2
1973	61	2,579	1: 42.3	2.4	- 25.6	- 27.3	84.7	70.6	11.7
1974	94	2,664	1: 28.3	3.5	+ 54.1	+ 45.8	130.6	102.9	18.0
1975	92	2,749	1: 29.9	3.3	- 2.1	- 5.7	127.8	97.1	9.6
1976	88	2,808	1: 31.9	3.1	- 4.4	- 6.1	122.2	91.2	9.9
1977	83	2,852	1: 34.4	2.9	- 5.7	- 6.5	115.3	85.3	8.2
1978	92	2,869	1: 31.2	3.2	+ 10.8	+ 10.3	127.8	94.1	9.3
1979	93	2,875	1: 30.9	3.2	+ 1.1	-	129.2	94.1	8.2
1980	134	2,875	1: 21.5	4.7	+ 44.1	+ 46.9	186.1	138.2	11.4
									$\bar{X}$ = 13.8

Source: Association des banquiers canadiens.

alors aisément pourquoi, depuis 1967, plus de 35% des succursales bancaires de l'Association des banquiers canadiens se retrouvent dans cette province. Le nombre de succursales croît d'ailleurs régulièrement depuis 1967 puisqu'il est passé de 2107 en 1967 à 2900 en 1980. Malgré l'importance des cibles en Ontario, le nombre de vols contre les banques est toujours resté relativement bas et ce genre de criminalité peut être qualifié de phénomène rare. Le tableau 4 nous indique que, tout au long de la période étudiée, les vols de banque commis en Ontario ne représentent en moyenne que 14% des vols de banque canadiens. Cette proportion n'est cependant pas constante et varie entre 8 et 22% mais se situe depuis 1975 aux environs de 10%. Lorsque l'on observe le nombre réel d'infractions on constate qu'à chaque fois que le phénomène paraît à la hausse (de 1969 à 1970 (163.6%), de 1973 à 1974 (54.1%) et de 1979 à 1980 (44.1%)), une diminution substantielle suit l'accroissement. Ceci étant, il est possible de dire, qu'en dépit de certaines fluctuations, le phénomène des vols de banque en Ontario tend à progresser à un rythme lent. D'un autre côté, à en juger par le taux de vols de banque par 100 succursales, on doit avancer que les vols de banque ont gardé une certaine constance à travers le temps, variant entre 2 et 5 mais se situant en général à 3. La figure 5 illustre d'ailleurs que la seule fluctuation substantielle a lieu en 1970 et qu'elle est suivie d'une baisse qui ramène le phénomène à son niveau antérieur jusqu'à 1979. On peut donc s'attendre à voir chuter le nombre de vols de banque durant l'année 1981: c'est d'ailleurs ce qu'indique les données englobant les délits connexes qui semblent représentatives de ce type de criminalité.

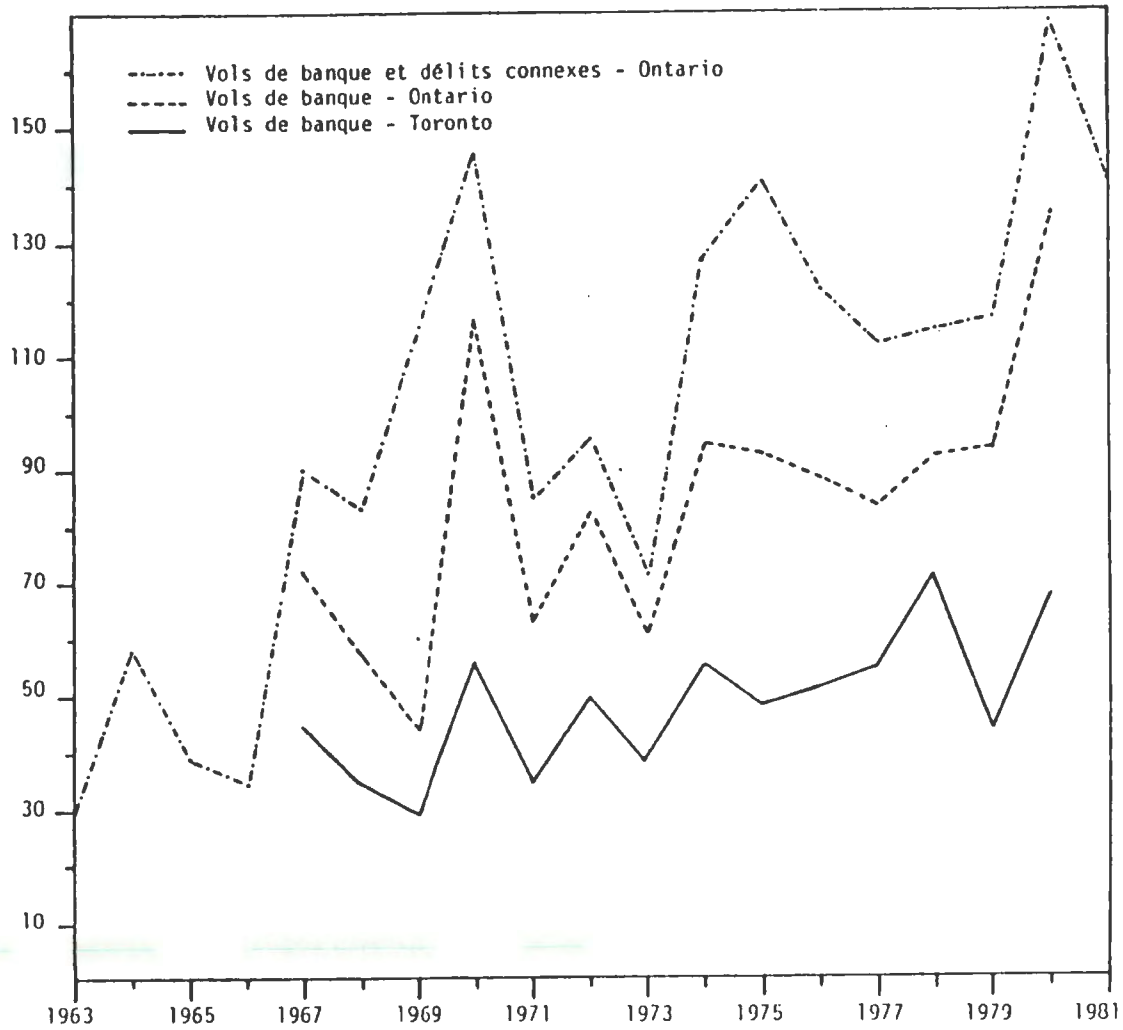

Fig. 4. Vols de banque - Ontario et Toronto - Nombre réel d'infractions

Source: Association des banquiers canadiens.

Si l'on se fit aux figures 4 et 5, la situation à Toronto n'est pas, à partir de 1975, celle qui donne le ton du phénomène en Ontario, et ce contrairement à ce que l'on avait pu constater à Montréal et au Québec. Ceci peut cependant s'expliquer par le nombre de villes d'importance en Ontario qui se séparent une part des délits. Il n'en demeure pas moins que malgré cet état de fait, en moyenne 57% des délits sont commis à Toronto, ce qui se compare aisément avec la part de délits que prenait Montréal, soit 55%. Ainsi, les chiffres indiquent encore une fois que cette criminalité, quoique moins imposante qu'à Montréal, est principalement urbaine. Le rythme de croissance des vols de banque à Toronto semble encore plus lent qu'en Ontario lorsque l'on se fit au nombre réel d'infractions tel qu'illustré à la figure 4. Le tableau 5 nous fournit d'ailleurs la série représentant le phénomène à Toronto et indique que le nombre réel d'infractions est passé de 44 en 1967 à 65 en 1980, ce qui donne un pourcentage d'augmentation de 47.7%. Les variations indicielles du taux de vols par 100 succursales traduisent encore mieux l'image de pente douce qu'a emprunté l'allure du phénomène puisque l'on constate en prenant en considération l'augmentation du nombre de succursales bancaires, une hausse d'à peine 11%. Ainsi la hausse d'environ 33% du nombre de succursales atténue fortement les variations positives du nombre réel d'infractions. De plus, il convient de souligner qu'à plusieurs reprises, entre 1967 et 1980, le nombre réel d'infractions et le taux de vols par 100 succursales retournent aux environs ou en deça de leur taux de base de 1967 se situant respectivement à 44 et 10.3. La réapparition du taux de base semble donc caractériser

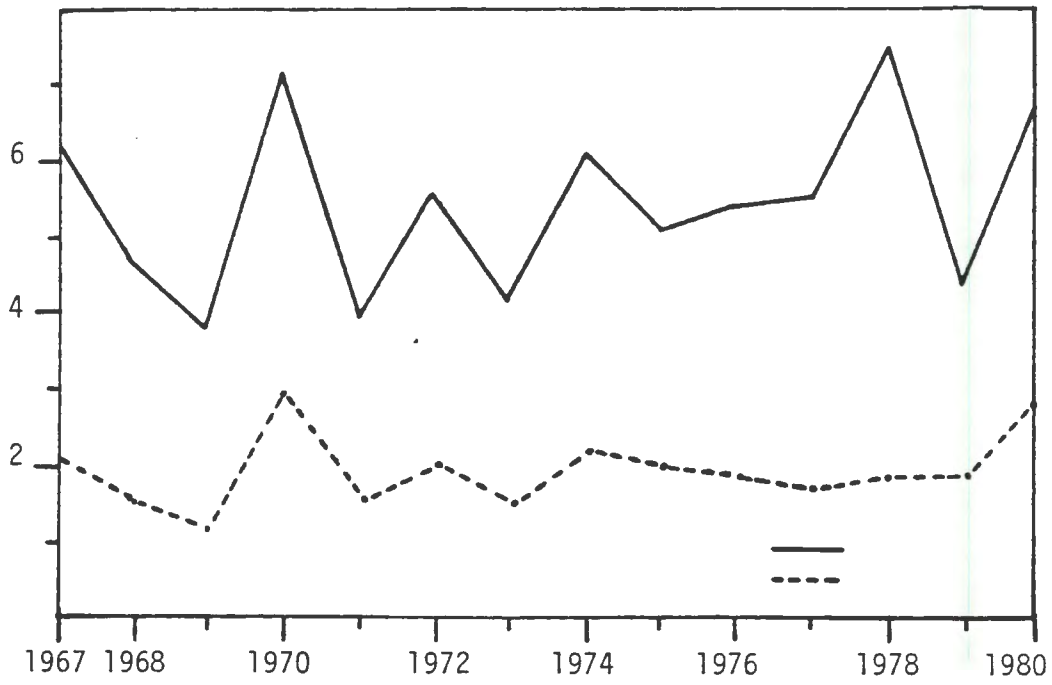

Fig. 5. Taux de vols par 100 succursales - Ontario et Toronto - 1967 à 1980

Source: Association des banquiers canadiens.

TABLEAU 5

Vols de banque - Toronto

1967 - 1980 - Nombre réel d'infractions

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succ.	Variations procentuelles annuelles		Variations indicielles		% de délits p/r province
					NRI	Taux de vols par 100 succ.	NRI	Taux de vols par 100 succ.	
1967	44	428	1: 9.7	10.3	-	-	100	100	61.1
1968	33	425	1: 12.9	7.8	- 25.0	- 24.3	75.0	75.7	57.9
1969	28	432	1: 15.4	6.5	- 15.1	- 15.7	63.6	63.1	63.6
1970	56	470	1: 8.4	11.9	+100.0	+ 83.1	127.3	115.5	48.3
1971	33	501	1: 15.2	6.6	- 41.0	- 44.5	75.0	64.1	52.4
1972	48	517	1: 10.8	9.3	+ 45.4	+ 40.9	109.1	90.3	58.5
1973	37	526	1: 14.2	7.0	- 22.9	- 24.7	84.1	68.0	60.6
1974	54	529	1: 9.8	10.2	+ 45.9	+ 45.7	122.7	99.3	57.4
1975	46	534	1: 11.6	8.6	- 14.9	- 15.7	104.5	83.5	50.0
1976	49	536	1: 10.9	9.1	+ 6.5	+ 5.8	111.4	88.3	55.7
1977	53	571	1: 10.8	9.3	+ 8.1	+ 2.2	120.5	90.3	63.9
1978	69	558	1: 8.1	12.4	+ 30.1	+ 33.3	156.8	119.2	75.0
1979	42	566	1: 13.5	7.4	- 39.1	- 40.3	95.5	71.8	45.2
1980	65	569	1: 8.8	11.4	+ 54.7	+ 54.1	147.7	110.7	48.5

Source: Association des banquiers canadiens

$\bar{x}$ = 57

le phénomène à Toronto, ville où le nombre de cibles au kilomètre carré n'a cessé d'augmenter depuis 1967, passant de 4.4 à 5.8 et où la population baisse depuis 1971. L'année 1981 à Toronto indique cependant une stabilisation du vol de banque et les huit premiers mois de 1982 laissent croire qu'une hausse du nombre réel d'infractions aura lieu cette année. Effectivement, le nombre de vols de banque et de délits connexes qui était de 38 de janvier à août 1981 est passé à 128 durant cette même période en 1982. Ainsi les deux dernières années ne ramènent pas, selon ces informations le niveau de criminalité à son taux de base. Néanmoins la constance des treize dernières années ne peuvent nous permettre de conclure que le phénomène est à la hausse.

En résumé, même si les variations du vol de banque pour l'Ontario et Toronto ne sont pas identiques, dans les deux cas nous sommes en présence d'un phénomène qui est resté, au cours des années, relativement rare mais qui a progressé à un rythme très lent à travers maintes fluctuations. Ainsi, tant au plan de son évolution qu'au niveau de son ampleur, on ne peut comparer le cas de l'Ontario et de Toronto à celui de Montréal ou du Québec.

L'Alberta, Edmonton et Calgary

L'Alberta, province créée en 1905 à partir du territoire que l'on appelait jusque là Manitoba, a connu un essor réel à partir des années 1945 suite à la découverte d'importants gisements pétroliers. Ainsi de 1966 à 1971, la province gagne 296 000 personnes et augmente

ainsi de 22.2% sa population, de 1971 à 1976 l'accroissement des habitants atteint 37.9% et enfin de 1976 à 1981 ce pourcentage d'augmentation se fixe à 21.7%. La population de l'Alberta qui était de 1,037,333 en 1966 dépasse le 2 millions en 1981. Malgré cette hausse rapide la région est de loin beaucoup moins populeuse que l'Ontario ou le Québec et les villes les plus puissantes s'éloignent du portrait de Montréal et de Toronto. L'industrie pétrolière, source fondamentale du profit industrielle, a cependant permis un développement considérable de Calgary et d'Edmonton qui aujourd'hui se partage le titre de ville maîtresse. Edmonton a donc vu sa population s'accroître de plus de 90% en 20 ans et Calgary subissait une affluence à peu près aussi importante. Les deux villes se retrouvent donc en 1981 avec environ le même nombre d'habitants soit 532,246 pour Edmonton et 592,743 pour Calgary.

En ce qui concerne les succursales bancaires leur multiplication a suivi l'évolution démographique de la province ou des villes. Ainsi de 472 en 1967 leur nombre est passé à 730 en 1980 en Alberta, à Calgary ce chiffre passe de 104 à 220, alors qu'à Edmonton, il s'établit à 194 alors qu'il était à 104 en 1967.

L'analyse de la série des vols de banque est cependant un peu plus complexe que celle des succursales bancaires car on ne peut dire qu'elle suit nécessairement l'évolution de la population. De plus, et ce contrairement au cas de Toronto et de Montréal, il semble que nous sommes en présence d'une série représentant l'allure d'un phénomène tout à fait nouveau. (voir tableau 6).

TABLEAU 6

Vols de banque - Alberta

1967 - 1980 - Nombre réel d'infractions

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	% des vols commis en Alberta
1967	3	472	1: 157.3	0.6	0.9
1968	3	483	1: 161.0	0.6	0.9
1969	7	501	1: 71.6	1.4	1.7
1970	18	522	1: 29.0	3.4	3.4
1971	24	534	1: 22.3	4.5	5.9
1972	18	561	1: 31.2	3.2	4.2
1973	7	584	1: 83.4	1.2	1.3
1974	25	614	1: 24.6	4.1	4.8
1975	24	633	1: 26.4	3.8	2.5
1976	17	649	1: 38.2	2.6	1.9
1977	28	684	1: 24.4	4.1	2.8
1978	37	698	1: 18.9	5.3	3.8
1979	44	720	1: 16.4	6.1	3.9
1980	56	735	1: 13.1	7.6	4.8

Source: Association des banquiers canadiens. $\bar{X} = 3.1$

Ainsi, nous devons analyser une série formée de très petits chiffres et ceci nous amène à changer quelque peu notre démarche. En effet, nous croyons que l'analyse à l'aide de variations procentuelles annuelles et de variations indicielles fausse quelque peu la réalité ou du moins ne rend pas justice aux légères fluctuations. Notre analyse se limitera donc à l'utilisation du nombre réel d'infractions, du taux par 100 succursales et des représentations graphiques.

La série des vols de banque en Alberta ne représente qu'une faible part de phénomène canadien puisque la proportion de vols perpétrés dans cette province se situe en moyenne à 3.1% et varie entre 0.9% et 5.9%. De plus, l'allure de la courbe des vols de banque au niveau provincial est principalement guidée par ce qui se passe dans les deux centres urbains (voir figure 6). Nous croyons donc plus significatif de décrire la tendance de la série à Edmonton et à Calgary et ainsi ne pas nous attarder sur la série de la province.

A Calgary (voir tableau 7) le nombre réel d'infractions était de 3 en 1967 et a atteint 20 en 1980 après avoir subi certaines fluctuations. Cet écart de 17 délits est donc relativement faible compte tenu de l'augmentation de l'affluence dans cette ville et de l'accroissement des succursales. Cet état de fait est d'ailleurs bien illustré à la figure 8 puisque l'on remarque qu'en 1980 le taux de vols par 100 succursales est à peu près le même qu'en 1972 ou 1974. Les deux graphiques (7 et 8) indiquent aussi que le rythme d'accroissement du phénomène est très irrégulier. On constate d'abord de 1967 à 1972 une

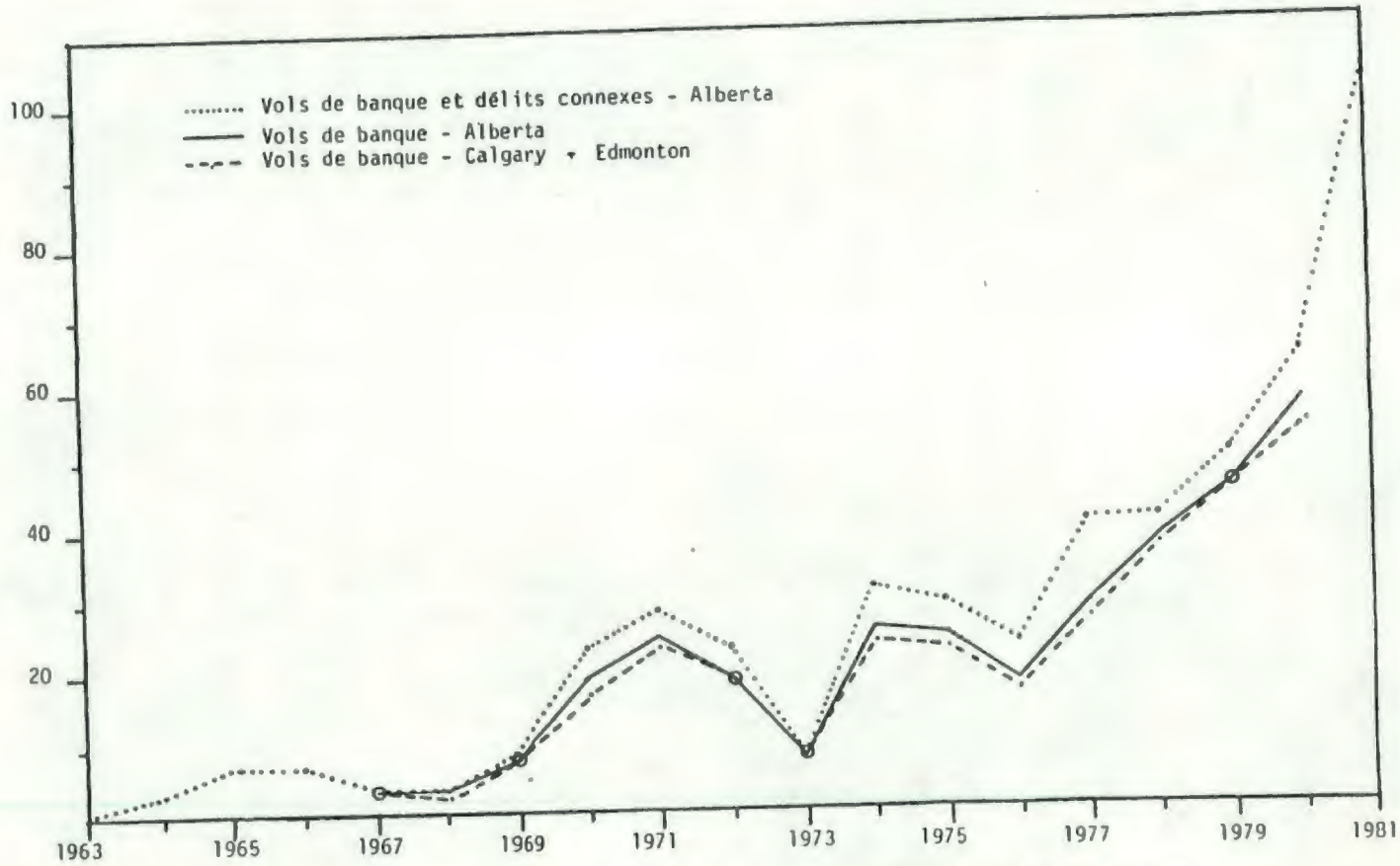

Fig. 6. Vols de banque - Alberta - Calgary plus Edmonton - Nombre réel d'infractions

Source: Association des banquiers canadiens.

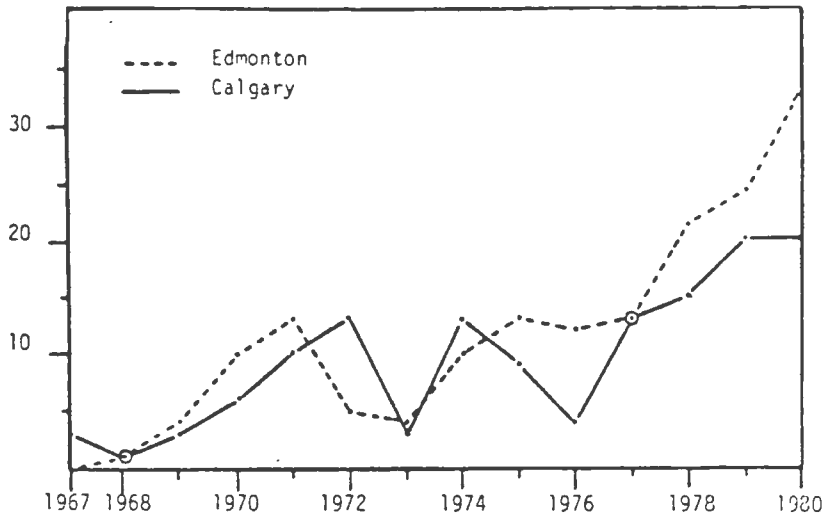

Fig. 7. Vols de banque - Calgary - Edmonton - 1967 à 1980 - Nombre réel d'infractions

Source: Association des banquiers canadiens

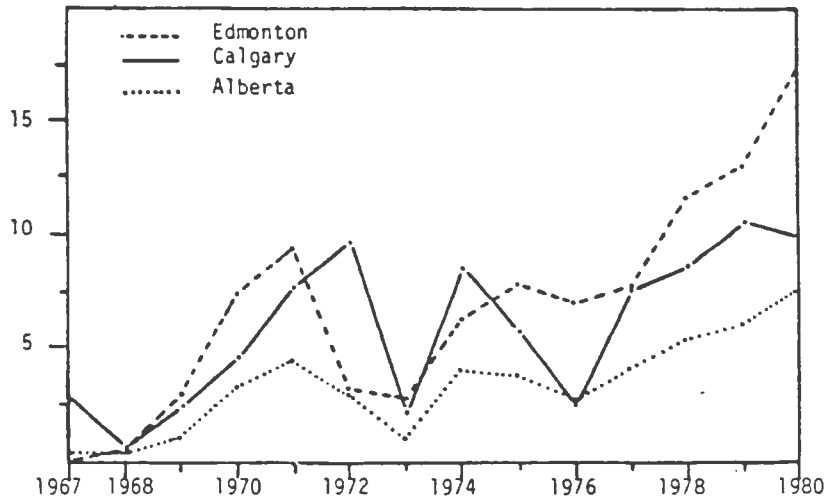

Fig. 8. Taux de vols par 100 succursales - Edmonton - Calgary - Alberta - 1967 à 1980

Source: Association des banquiers canadiens.

pente régulière d'augmentation, celle-ci est brisée en 1973 et une reprise de la criminalité s'amorce en 1977 pour plafonner en 1979 et 1980. Les dernières données de l'Association des banquiers canadiens laissent cependant entrevoir la possibilité d'une reprise en 1982. En 1981 les données indiquent un prolongement du plateau alors que pour les 4 premiers mois de 1982 déjà 16 délits avaient été commis contrastant avec 1980 où durant la même période on avait comptabilisé 8 délits et 1981 où ce chiffre s'élevait à 10. Ainsi une très légère vague de vols de banque semble donc s'être amorcée depuis 1977.

La situation à Edmonton peut se décrire de façon similaire et ce malgré certaines variations décalées. Les vols de banque à Edmonton semblent cependant se produire avec une plus grande fréquence, car mis à part 3 années (1967, 1972, 1974) Edmonton se situe toujours au-dessus du niveau de Calgary. De plus, il semble que la tendance à la hausse ait débuté en 1974 et qu'elle se poursuive encore aujourd'hui car on sait qu'en 1981, 70 vols et délits connexes ont été commis à Edmonton alors qu'en 1980 ce chiffre s'élevait à 38. Par ailleurs les données de 1982 indiquent une stabilisation du nombre de vols de banque à Edmonton. La tendance générale depuis 1974 peut toutefois être décrite comme étant à la hausse.

Le vol de banque dans les deux principales villes de l'Alberta représente donc une criminalité particulièrement rare et ses fluctuations internes sont, de ce fait, difficilement explicables. Nous avons cependant constaté une tendance à la hausse dans les deux villes tant

TABLEAU 7

Vols de banque - Calgary

1967 à 1980 - Nombre réel d'infractions

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	% des vols commis à Calgary p/r Alberta
1967	3	104	1: 34.7	2.9	100
1968	1	109	1: 109.0	0.9	33.3
1969	3	119	1: 39.7	2.5	42.8
1970	6	130	1: 21.7	4.6	33.3
1971	10	131	1: 13.1	7.6	41.7
1972	13	136	1: 10.5	9.6	72.2
1973	3	142	1: 47.3	2.1	42.8
1974	13	153	1: 11.8	8.5	52.0
1975	9	162	1: 18.0	5.6	37.5
1976	4	168	1: 42.0	2.4	23.5
1977	13	176	1: 13.5	7.4	46.4
1978	15	177	1: 11.9	8.5	40.5
1979	20	194	1: 9.7	10.3	45.5
1980	20	206	1: 10.3	9.7	35.7

Source: Association des banquiers canadiens $\bar{X}$ = 46.2

TABLEAU 8

Vols de banque - Edmonton

1967 à 1980

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	% de délits commis à Edmonton p/r Alberta
1967	0	114	θ	θ	θ
1968	1	125	1: 125.0	0.8	33.3
1969	4	131	1: 32.7	3.1	57.1
1970	10	135	1: 13.5	7.4	55.5
1971	13	137	1: 10.5	9.5	54.2
1972	5	141	1: 28.2	3.6	27.8
1973	4	144	1: 36.0	2.8	57.1
1974	10	157	1: 15.7	6.4	40.0
1975	13	166	1: 12.8	7.8	54.2
1976	12	169	1: 14.1	7.1	70.6
1977	13	171	1: 13.2	7.6	46.4
1978	21	180	1: 8.6	11.7	56.8
1979	24	183	1: 7.6	13.1	54.5
1980	33	187	1: 5.7	17.6	58.9

Source: Association des banquiers canadiens

$\bar{X}$ = 47.6

au niveau des délits, de la population ou du nombre de succursales. Ainsi les cibles potentielles augmentent tout comme la quantité de personnes susceptibles de commettre un délit. L'expansion de ces villes devra donc être prise en considération en cours d'analyse.

La Colombie-Britannique et Vancouver

Isolée par une barrière montagneuse, la Colombie-Britannique occupe de nos jours une fonction considérable au sein de la confédération canadienne. La date de son annexion au Canada, encore très récente, remonte à l'année 1871, mais son expansion n'a débuté qu'en 1886, année de l'achèvement du chemin de fer transcontinental qui brisait l'isolement géographique. Depuis lors sa croissance économique et démographique lui a permis de devenir, avec l'Alberta, le pôle économique de l'ouest équilibrant ainsi la force du Québec et de l'Ontario.

Malgré un accroissement de population de 46% depuis 1966, seulement 11.3% de la population canadienne réside au coeur de cette région et environ 11% des succursales bancaires y sont installées. La multiplication des habitants a quand même provoqué la création de nouvelles succursales bancaires à un rythme suivant celui de la population soit une augmentation de 48% par rapport à 1966.

Le pourcentage de vols de banque survenu en Colombie-Britannique par rapport au total canadien se situe en moyenne à 10.4% et s'approche des proportions de succursales bancaires ou de population. Malgré cette

TABLEAU 9

Vols de banque - Colombie-Britannique

1967 - 1980

	Nombre réel d'infractions	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	Variations procentuelles annuelles		Variations indicielles		% des vols commis en Col.-Brit
					Nombre réel d'infractions	Taux de vols par 100 succ.	Nombre réel d'infractions	Taux de vols par 100 succ.	
1967	25	606	1: 24.2	4.1	-	-	100	100	7.8
1968	15	617	1: 41.1	2.4	- 40.0	- 41.5	60	58.5	4.6
1969	24	647	1: 26.9	3.7	+ 60.0	+ 54.2	96	90.2	5.7
1970	66	679	1: 10.6	9.7	+175.0	+162.2	264	236.6	12.3
1971	65	711	1: 10.9	9.1	- 1.5	- 6.2	260	221.9	16.1
1972	65	727	1: 11.2	8.9	0	- 2.2	260	217.1	15.2
1973	77	769	1: 9.9	10.0	+ 18.5	+ 12.4	308	243.9	14.7
1974	42	799	1: 19.0	5.2	- 45.5	- 48.0	168	126.8	8.0
1975	168	824	1: 5.0	20.4	+300.0	+292.3	672	497.6	17.5
1976	101	840	1: 8.3	12.0	- 39.9	- 41.2	404	243.9	11.4
1977	82	864	1: 10.5	9.5	- 18.8	- 20.8	328	231.7	8.1
1978	86	881	1: 10.2	9.8	+ 4.9	+ 3.2	344	239.0	8.7
1979	61	871	1: 14.3	7.0	- 29.1	- 28.6	244	170.7	5.4
1980	113	870	1: 13.0	7.7	+ 85.2	+ 10.0	452	187.8	9.6

Source: Association des banquiers canadiens.

$\bar{X}$ = 10.4

moyenne fort intéressante on remarque au tableau 9 que ce rapport a fluctué entre 4.6 et 17.5 de façon irrégulière. La tendance à la hausse la plus importante s'est produite entre 1970 et 1976 et à partir de 1977 le pourcentage se situe sous sa moyenne de 10.4. La figure 9 reproduit d'ailleurs assez bien la hausse amorcée en 1970. Elle indique également à quel point Vancouver donne l'allure générale du phénomène des vols de banque en Colombie-Britannique. Ainsi tout comme pour le cas du Québec nous sommes en présence de deux courbes isomorphes et l'analyse de la situation peut s'effectuer sur la base des données de Vancouver.

Avant d'effectuer l'analyse certaines distinctions doivent être faites entre Vancouver et sa province au niveau de la population et des succursales bancaires. Vancouver, métropole de l'ouest, a vu au cours des dernières années sa zone métropolitaine prendre de l'expansion. Toutefois sa population concentrée dans la ville est restée relativement stable, (410,000 - 426,000 habitants) mais son activité commerciale a dû rendre compte de l'agrandissement urbain. Ainsi, le nombre de succursales a augmenté chaque année passant de 606 à 871 ce qui a fait varier la proportion d'individus par banque, celle-ci passant successivement pour les années 1966, 1971, 1976 et 1981, de 2682 à 2355 puis de 1881 à 1891. Le nombre de banques par kilomètre carré a lui aussi fluctué, commençant à 1.35 en 1967 pour passer à 1.6 en 1971 et se stabilisant à partir de 1975 à 1.9.

Vancouver, centre commercial de la Colombie-Britannique, prend à sa charge, comme l'indique le tableau 9, en moyenne 76% des vols de

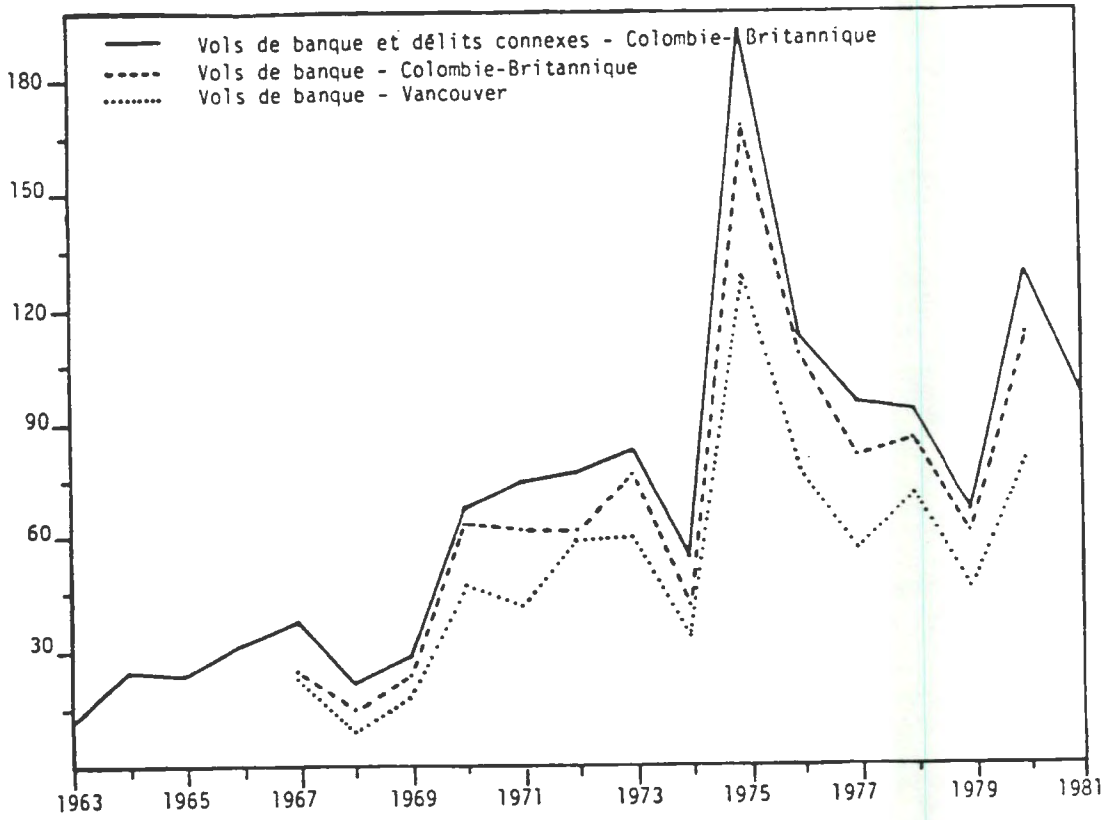

Fig. 9. Vols de banque - Colombie-Britannique - Vancouver
Nombre réel d'infractions

Source: Association des banquiers canadiens.

banque commis dans la province depuis 1967, et malgré certaines variations, ce pourcentage représente bien la tendance d'ensemble. En terme de chiffres absolus, le nombre de vols de banque à Vancouver est passé de 23 en 1967 pour clôturer à 80 en 1980, totalisant une hausse de 347.8%. L'année 1975 fut cependant la plus marquée par cette criminalité puisque 128 vols furent perpétrés contre les succursales bancaires de Vancouver, ce qui représente une recrudescence de 556% par rapport à 1967.

En se référant à la figure 9, il devient plus facile de concevoir les différentes fluctuations et de décrire l'allure générale du phénomène. Ainsi, comme nous l'avons précisé précédemment il semble que la tendance à la hausse ait débuté en 1980. Mais, en se référant à la série vols de banque et délits connexes pour la Colombie-Britannique, il est possible d'étendre la période d'accroissement de 1963 à 1975. Les quelques variations négatives de cette période ne durent jamais plus d'un an et ne permettent pas de tirer des conclusions à l'effet d'une tendance à la baisse pour une période ou pour une autre entre 1963 et 1975. C'est pourquoi, suite à l'observation de la figure 9 on peut se permettre de scinder le tracé des vols de banque en deux. Soit de 1963 à 1975, période de hausse, et 1976 à 1981, phase de décroissance progressive. L'étude de la série laisse donc entrevoir la possibilité d'une vague de vols de banque qui depuis 1976 tend à retomber. Les quatre premiers mois de 1982 pour Vancouver laissent d'ailleurs croire que le phénomène se stabilise puisque de janvier à avril 1980 32 vols furent déclarés, alors que pour la même période en 1981 et 1982 on signale 28 et 37 vols. On peut donc s'attendre à voir le phénomène en

TABLEAU 10

Vols de banque - Vancouver

1967 à 1980

	N.R.I.	Nombre de succursales	Taux de victimisation	Taux de vols par 100 succursales	Variations procentuelles annuelles		Variations indicielles 1967 = 100		de délit. p/r provinc.
					Nombre réel d'infractions	Taux de vols par 100 succ.	Nombre réel d'infractions	Taux de vols par 100 succ.	
1967	23	153	1: 6.6	15.0	-	-	100	100	92.0
1968	9	156	1: 17.3	5.8	- 60.9	- 61.4	39.1	38.7	60.0
1969	18	166	1: 9.2	10.8	+100.0	+ 86.2	78.3	72.0	75.0
1970	47	172	1: 3.7	27.3	+161.1	+152.8	204.3	182.0	71.2
1971	42	181	1: 4.3	23.2	- 10.6	- 15.0	182.6	154.7	64.6
1972	59	193	1: 3.3	30.6	+ 40.5	+ 31.9	256.5	204.0	90.8
1973	60	200	1: 3.3	30.0	+ 1.7	- 2.0	260.9	200.0	77.9
1974	34	213	1: 6.3	16.0	- 43.4	- 46.7	147.8	106.7	80.9
1975	128	223	1: 1.7	57.4	+276.5	+258.7	556.5	382.7	76.2
1976	78	218	1: 2.8	35.8	- 39.1	- 37.6	339.1	238.7	77.2
1977	57	221	1: 3.9	25.8	- 26.9	- 27.9	247.8	172.0	69.5
1978	71	221	1: 3.1	32.1	+ 24.6	+ 24.4	308.7	214.0	82.6
1979	46	225	1: 4.5	20.4	- 35.2	- 36.4	200.0	136.0	75.4
1980	80	214	1: 2.7	37.4	+ 73.9	+ 83.3	347.8	249.3	70.8

Source: Association des banquiers canadiens.

$\bar{x}$ = 76.0

1982 se situer à ce qu'il était en 1980.

Lorsque l'on tient compte de l'augmentation des succursales bancaires (voir figure 10) la vague décrite précédemment pour Vancouver se discerne toujours mais est moins frappante alors que pour la Colombie-Britannique le tracé paraît relativement stable depuis 1970 en dépit des fluctuations de 1974 et 1975. Cette représentation graphique donne donc une image passablement différente des vols de banque au niveau de la province et permet de mieux juger l'importance de cette criminalité. Ainsi, la tendance d'ensemble permet de voir qu'en Colombie-Britannique, une banque sur 10 est victime d'un vol annuellement alors qu'à Vancouver, ce taux varie plutôt au environ d'une banque sur 3.5.

Puisque la forte proportion des délits commis à Vancouver influence l'allure de la courbe au niveau provincial, il devient intéressant de tenter de cerner l'évolution du phénomène en Colombie-Britannique sans Vancouver. La figure 11 fait le point à ce niveau et fournit l'image des deux évolutions. Dans l'ensemble, les tracés sont semblables puisque l'on constate, dans les deux cas, un sommet en 1975 et une tendance à la baisse par la suite. Cependant, alors qu'à Vancouver les données de 1980 indiquent clairement que le phénomène est loin d'avoir l'ampleur qu'il avait en 1975, le cas de la zone hors Vancouver laisse voir que les vols sont revenus à leur niveau de 1975.

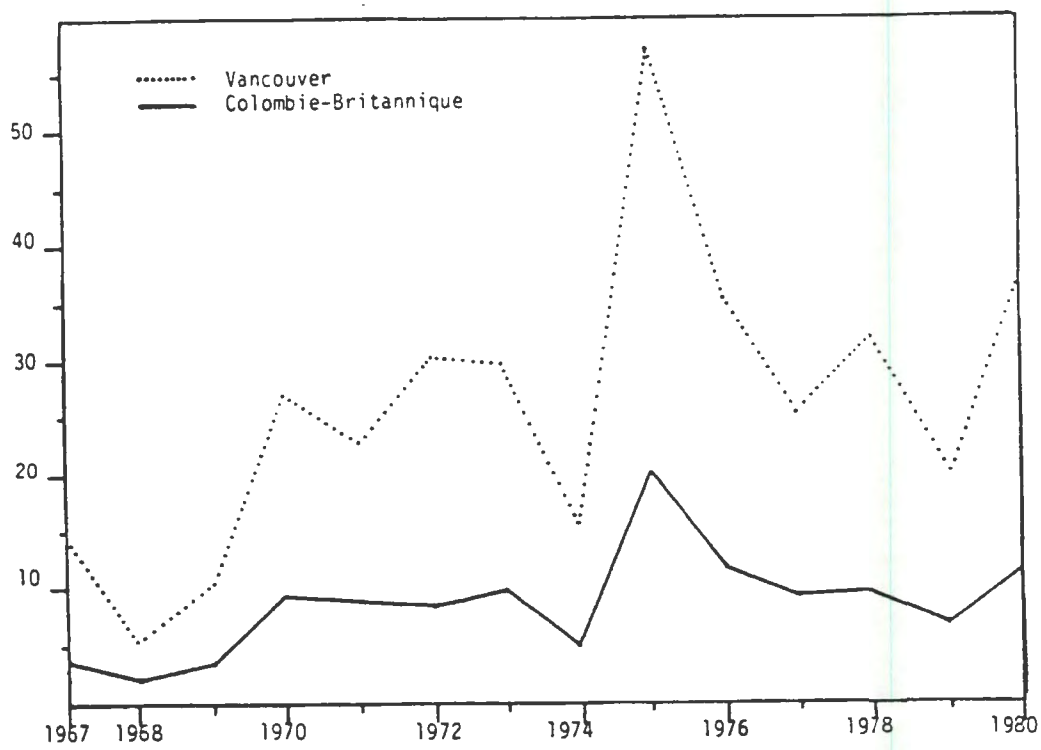

Fig. 10. Taux de vols par 100 succursales
Colombie-Britannique - Vancouver - 1967 à 1980

Source: Association des banquiers canadiens.

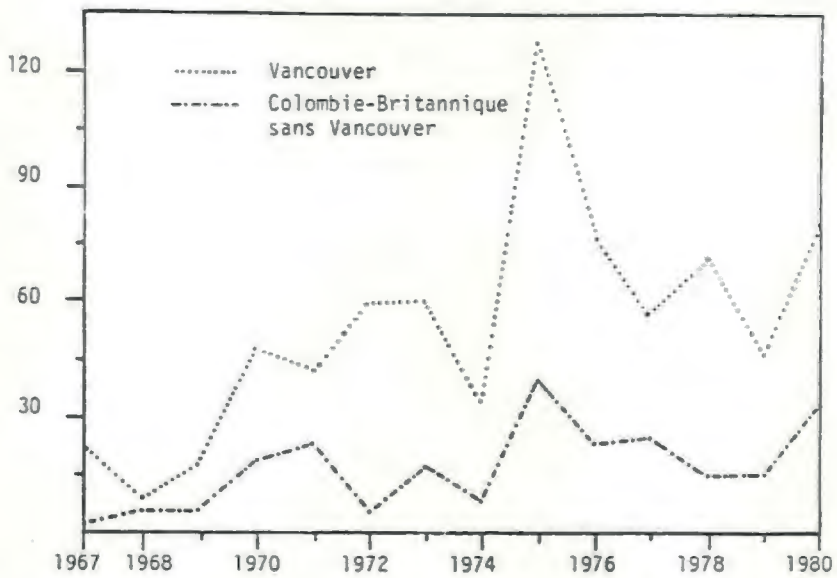

Fig. 11. Vols de banque - Vancouver - Colombie-Britannique sans Vancouver
Nombre réel d'infractions - 1967 à 1980

Source: Association des banquiers canadiens.

En bref, l'augmentation des vols de banque à Vancouver à été importante entre 1963 et 1975, période où la population est restée stable, et où le nombre de succursales a augmenté passant de 1.35 par kilomètre carré (153 succursales) à 1.9 (223 succursales). Puis une baisse des délits survient malgré un nombre constant de succursales bancaires. On ne peut donc se permettre de voir, pour le moment, un certain rapport entre ces deux faits. L'analyse comparative qui suit permettra cependant de mieux cerner l'importance des différents éléments vus au cours de la description de l'évolution du phénomène dans chaque région.

Bilan comparatif

La description du phénomène des vols de banque dans les provinces canadiennes et les grandes villes a d'abord permis de situer l'importance de la criminalité au niveau urbain: chaque ville analysée prenant à sa charge plus de 50% des vols de banque de la province. La base comparative utilisée sera donc les villes puisque c'est à l'intérieur de ces zones que le vol de banque survient à un rythme particulier. Montréal servira cependant de point de référence, et les faits observés se rapporteront à cette ville où le nombre réel d'infractions est toujours plus élevé. Cette section veut donc tenter d'éclaircir la situation à Montréal par le biais des comparaisons.

La figure 12 donne l'image de la variation du taux de vols par 100 succursales dans les cinq villes. Le choix de cette série pour

fins de comparaisons a été effectué afin d'intégrer une source de variations (le nombre de succursales bancaires). Toronto, Calgary et Edmonton gardent, par rapport à Montréal, un patron d'évolution stable et rien n'indique qu'une de ces villes ait subi les vagues tel que constaté à Montréal. Le tracé de Vancouver se rapproche, pour sa part, un peu plus de celui de Montréal. L'allure d'ensemble est cependant passablement différente, mis à part les années 1974 et 1975 où les vols de banque dans les deux villes diminuent puis augmentent de façon considérable. Durant la majorité des années étudiées, Montréal conserve un taux plus fort que Vancouver pour se distinguer singulièrement à partir de 1976. Le cas de Montréal est donc très particulier et l'on ne peut actuellement considérer le vol de banque comme un phénomène rare, qualicatif que l'on peut attribuer à Toronto, Calgary et Edmonton.

Ainsi, depuis 1967 le patron de cette criminalité à Montréal se dégage des autres et déjà à cette époque on pouvait considérer que cette ville représentait un cas isolé. Le taux de base en 1967 était déjà à 20 vols de banque par 100 succursales, taux que les autres villes sauf Vancouver n'ont jamais atteint. Le vol de banque à Montréal n'est donc pas un phénomène nouveau comme à Edmonton et à Calgary. Ainsi, l'allure de la série est propre à chaque ville et quoique Montréal soit encore aujourd'hui la région la plus touchée on doit se rappeler que cette criminalité est actuellement à la baisse alors qu'à Vancouver elle semble s'être stabilisée et qu'à Calgary, Edmonton et Toronto une augmentation s'est amorcée. Un déplacement graduel vers ces villes

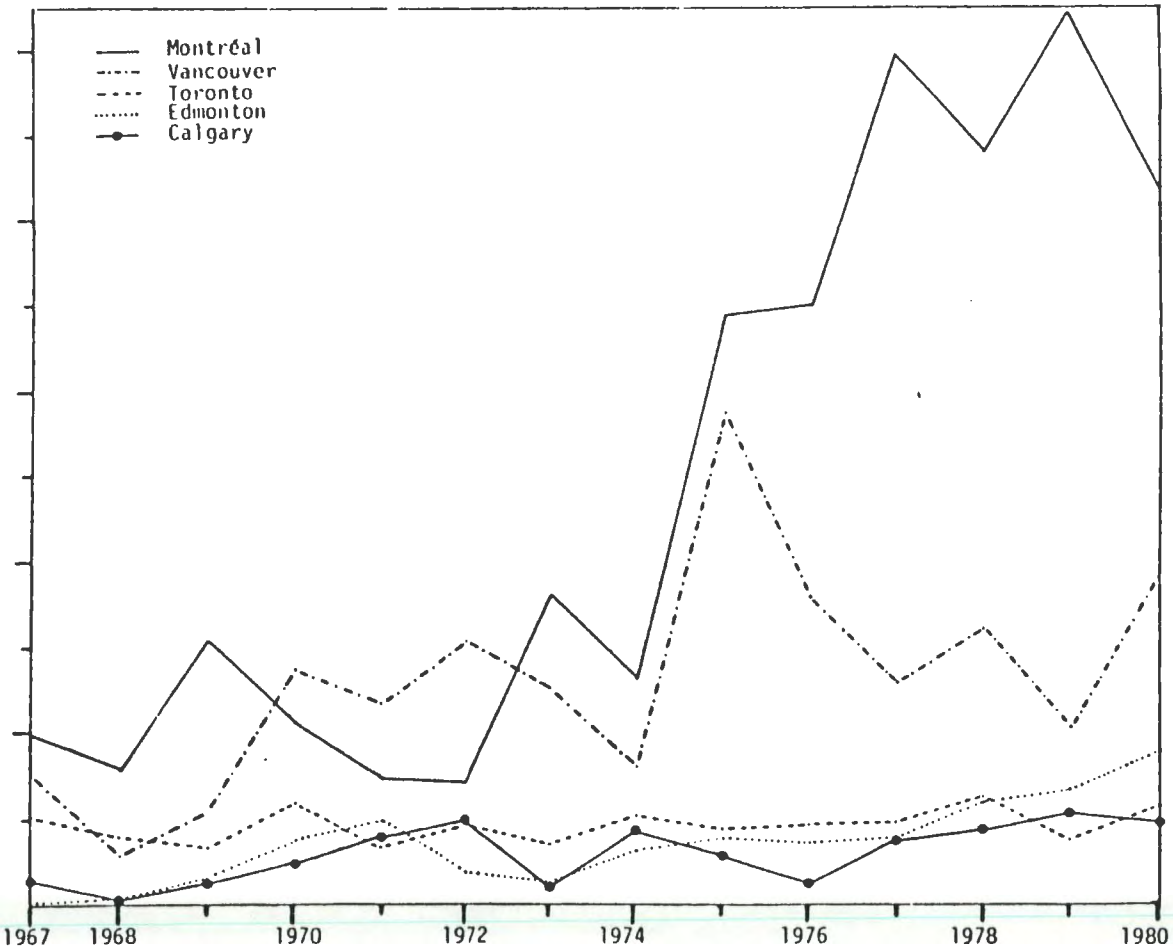

Fig. 12. Taux de vols par 100 succursales - Villes canadiennes - 1967 - 1980

Source: Association des banquiers canadiens.

représente donc une éventualité à entrevoir. Cette présomption, basée sur les deux ou trois dernières années, pourrait cependant s'avérer inexacte puisque les variations de la criminalité dans une région à une époque donnée peuvent souvent surprendre. Il devient donc difficile d'avancer avec sûreté qu'un rapprochement entre les taux surviendra.

Une autre base comparative nous permet d'évaluer si le rythme de croissance des vols de banque a été plus rapide à Montréal que dans les autres villes. Afin de savoir si tel a été le cas, il faut calculer le taux de croissance moyen que Lévy (1979) définit ainsi;

> "Lorsqu'une grandeur a crû en un certain temps d'un certain pourcentage, on appelle taux de croissance moyen le pourcentage constant qui, appliqué pendant le même temps, aurait conduit à la même croissance. Ce taux est en général... exprimé en % par an" (Lévy, 1979, Comprendre les statistiques, p. 57).

Le taux de croissance moyen, indique que c'est à Edmonton que l'accroissement annuel moyen du vol de banque est le plus rapide; 38.1% pour le nombre réel d'infractions et 32.7% pour le taux de vols par 100 succursales. Montréal et Calgary se classent deuxième ou troisième selon ce que l'on analyse puisque ces villes obtiennent respectivement 14 et 15% au niveau du nombre réel et 12 et 9.7% en ce qui concerne le taux par 100 succursales. Enfin vient Vancouver avec sa croissance de 10% ou 7.3% puis Toronto avec 3 ou 0.9%. La stabilité du phénomène à Toronto est donc très bien traduite par cette base comparative alors que pour Edmonton le taux est gonflé et surestimé à cause de la présence des petits chiffres qui affectent les variations procentuelles

annuelles. Ainsi, malgré sa forte augmentation, le phénomène à Edmonton peut difficilement être comparé à celui de Montréal puisque avec des chiffres de l'ordre de 300 ou 400 une augmentation annuel de 15% est beaucoup plus importante, en terme de chiffre absolu, qu'avec des données se situant entre 10 et 30.

En bref, durant cette période les vols de banque à Montréal se sont multipliés rapidement et le taux moyen de vols par 100 succursales se trouve actuellement beaucoup plus fort que dans les autres villes; Vancouver ayant un taux moyen de 26.3, Toronto de 9.1, Edmonton de 7.0 et Calgary de 6.9. La population de la ville a pourtant diminué graduellement même si, en terme comparatif, elle est toujours restée, tout comme sa densité, plus élevée que dans les autres villes. Ainsi, le nombre de succursales bancaires augmente et la population diminue, il y a donc plus de banques au kilomètre carré et moins de personnes par succursale mais on constate une vague de vol de banque. Il devient alors intéressant d'associer la concentration des banques à l'augmentation de la criminalité mais l'analyse comparative ne soutient pas cette déduction car dans toutes les villes il y a depuis 1967, multiplication des succursales et ainsi une plus grande concentration de cibles. Toronto, surclasse d'ailleurs Montréal à ce niveau, puisque dans cette zone il y a depuis 1967 entre 4.4 et 5.8 succursales bancaires au kilomètre carré comparativement à 2.3 et 3.1 pour Montréal. De plus c'est également à Toronto qu'il y a le plus de banques par rapport au nombre d'habitants. Et malgré ce fait c'est à Toronto que le phénomène est demeuré le plus stable.

Les fluctuations démographiques négatives ne peuvent donc expliquer la vague, ne serait-ce qu'en partie. Alors qu'à Calgary et Edmonton, ce genre d'approche devient plus probable. La seule caractéristique propre à Montréal qui pourrait être retenue touche la densité de population plus élevéequ'ailleurs. Mais puisque celle-ci a diminué et rejoint de près celle de Toronto, il n'est pas possible de considérer cet aspect comme voie explicative de la vague de vols de banque. Evitons pour le moment d'effectuer des conclusions trop hâtives, soulignons simplement que cet aspect devra être pris en considération lors de notre analyse.

En fait, il semble jusqu'ici que le cas de Montréal soit très particulier ou spécifique; aucune autre ville ne pouvant y être comparée.

Vols de banque et autres vols

Le vol de banque, sous-catégorie du vol qualifié, sert à l'occasion d'indicateur du vol avec violence dans une région. Les média d'information guident parfois cette source d'interprétation en accordant plus d'importance à un délit de grande envergure comme le paraît parfois le vol de banque. Utiliser cette criminalité comme indicateur d'un ensemble peut, selon le cas, sembler adéquat, mais un examen plus minutieux des tendances d'évolution et de l'importance relative du vol de banque permet de mieux juger le bien-fondé de ce genre de généralisation. Ces comparaisons fournissent donc la possibilité d'évaluer les caractéristiques tendancielles de chaque délit, de voir si elles sont distinctes et de situer le vol de banque dans son ensemble. De plus, en effectuant un bref survol de l'évolution des délits contre la propriété et en confrontant cette dernière à celle du vol qualifié et du vol de banque, il sera possible d'examiner s'il existe des covariations entre différents types de criminalité acquisitive. Rappelons cependant que les données concernant que les vols à main armée, les vols qualifiés et les crimes contre la propriété sont des statistiques policières. Les séries représentent donc les délits connus de la police et non la totalité des infractions perpétrés. (cf. 2ième chapitre).

Vol de banque, vol qualifié et vol à main armée

La comparaison de ces délits sera effectuée, tout comme dans le bilan comparatif, sur la base des zones urbaines. Nous évaluerons,

dans un premier temps, l'évolution du vol qualifié et du vol à main armée dans chaque ville afin de constater, s'il existe des tendances d'évolution similaires entre ces délits et le vol de banque. Dans un deuxième temps, nous prendrons en considération les taux de croissance moyen puis nous terminerons avec des proportions mesurant la place qu'occupe le vol de banque au sein de son ensemble.

La série du vol à main armée est disponible à Montréal pour les années 1970 à 1982 et 1974 à 1977. Pour la communauté urbaine de Montréal, nous possédons les données pour 1974 à 1980. Mais puisqu'environ 80% des délits se produisent à Montréal nous pouvons faire une extrapolation et voir la tendance des vols à main armée à Montréal pour les années 1970 à 1980.

La série des vols qualifiés à Montréal existe de 1962 à 1977, mais la même extrapolation peut s'effectuer nous permettant d'avoir les données jusqu'à 1980. Les figures 13 et 14 indiquent que les deux phénomènes ont évolué ensemble depuis 1970, et que l'augmentation la plus importante s'est produite en 1975; le taux par 100,000 du vol à main armée et de vol qualifié ayant subi respectivement des hausses de 65% et 46%. La vague amorcée en 1972 se termine en 1975 puis en 1978 une seconde vague prend naissance et nous permet de constater que le phénomène est présentement à la hausse. Le vol de banque semble pour sa part garder une allure à peu près semblable à celle des deux autres délits jusqu'en 1975 (voir figure 14) et ce malgré

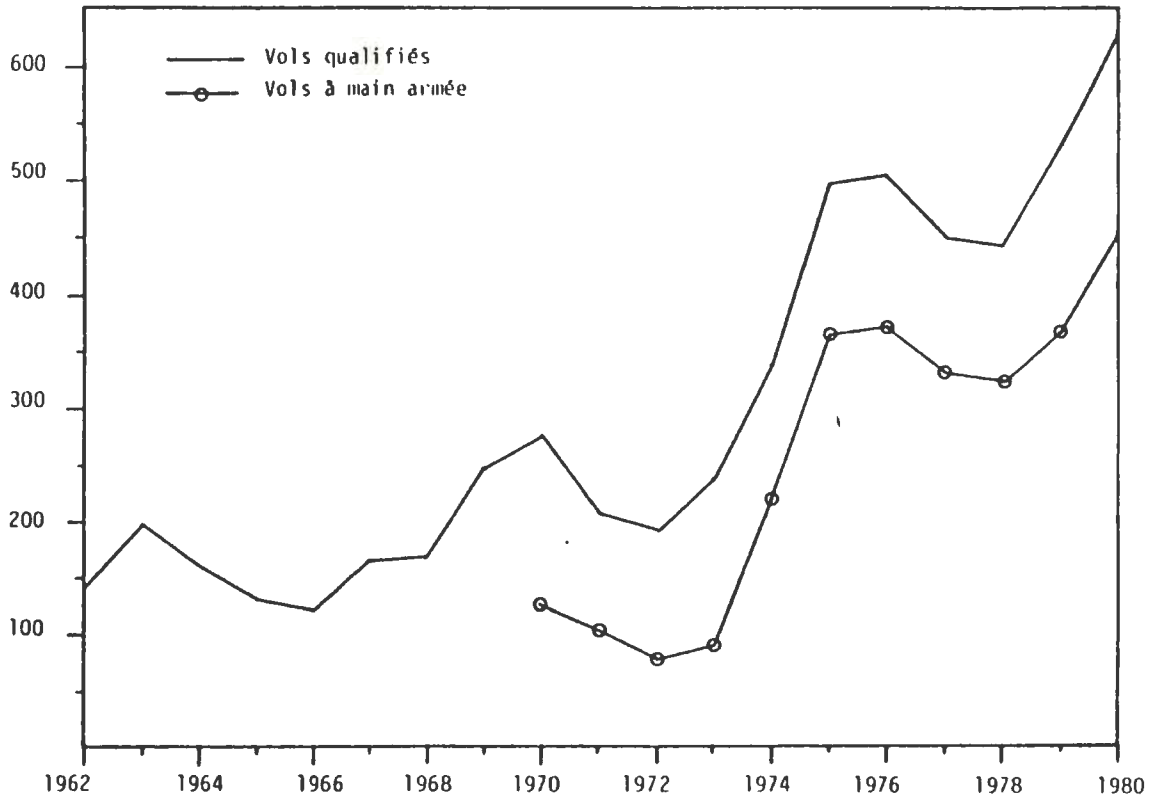

Fig. 13. Taux de vols qualifiés (1962-1980) et de vols à main armée (1970-1980) par 100,000 habitants - Montréal

Sources: Statistique Canada - Service de police de Montréal - Service de police de la C.U.M.

certaines fluctuations quelque peu décalées. De 1976 à 1978 les vols qualifiés et les vols à main armée sont à la baisse alors que les vols de banque semblent encore à la hausse. Nous avons également souligné que depuis 1980 le nombre de vols de banque s'est atténué alors que les autres délits amorcent une nouvelle période d'augmentation. A l'aide du taux de croissance moyen on peut d'ailleurs constater que le vol de banque était dans une période d'accroissement plus importante que le vol à main armée durant les années 1974 à 1980. En effet, le vol de banque a connu un taux de croissance moyen d'environ 20% alors que celui du vol à main armée se situe à environ 10%. Ce taux, appliqué aux années 1967 à 1980, pour le vol de banque et le vol qualifié, indique cependant des rythmes d'accroissement semblables puisqu'il est de 14.2% pour le nombre réel d'infractions du vol de banque et de 9.5% pour celui du vol qualifié. Au niveau du taux de vols de banque par 100 succursales ou du taux de vols qualifiés par 100,000 habitants, l'accroissement moyen est le même et se fixe à 11.5%. En somme nous pouvons dire que sur la période plus étendue de 1967 à 1980, les vols de banque et les vols qualifiés se sont accrus au même rythme en ce qui concerne les taux mais que le nombre réel d'infractions s'est accru plus rapidement par le vol de banque.

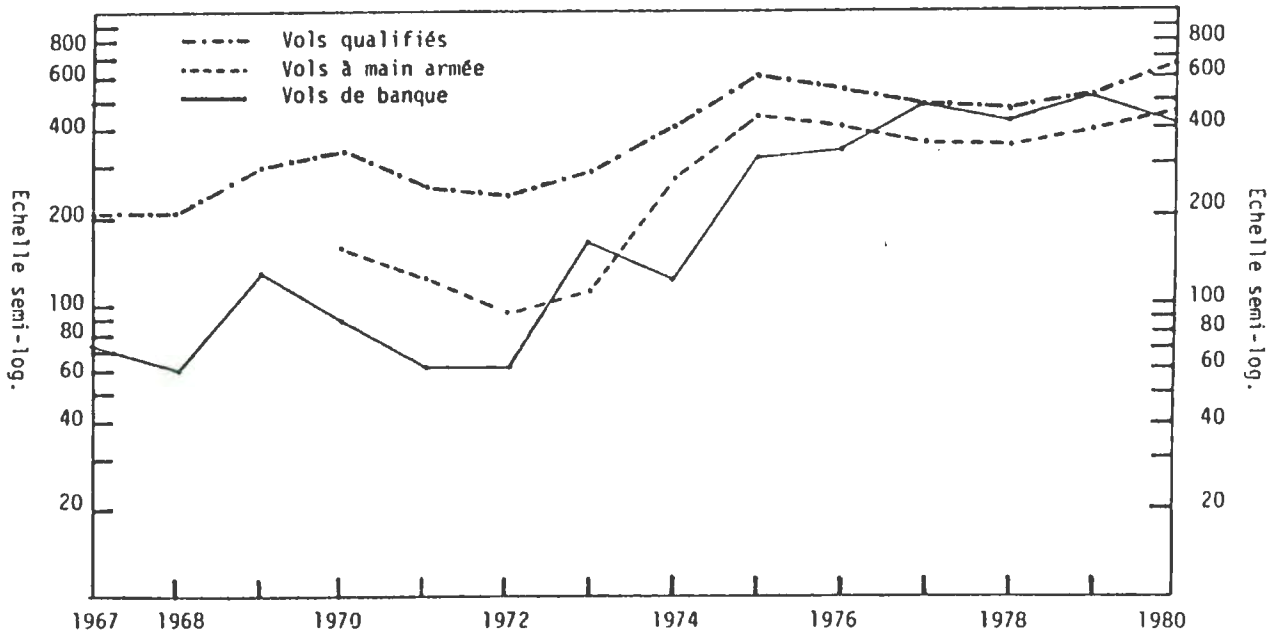

Fig. 14. Vols de banque - Vols qualifiés - Vols à main armée
Nombre réel d'infractions - Montréal 1967-1980
Graphique semi-logarithmique

Source: Association des banquiers canadiens
Statistique Canada
Service de police de Montréal

TABLEAU 11

Pourcentage de vols de banque et tentatives de vols de banque par rapport aux vols qualifiés à Montréal

Nombre réel d'infractions 1967 à 1980

Type de délits \ Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Vols de banque	79	66	146	101	74	72	182	140	342	368	518	463	541	449	354
Vols qualifiés	2042	2069	2993	3333	2514	2363	2855	4110	5997	5423	4830	(1) 4730	(1) 5511	(1) 6552	5532
% Vol de b. / V. q.	3.9	3.2	4.9	3.0	2.9	3.1	6.4	3.4	5.7	6.8	10.7	9.8	9.8	6.8	$\bar{X}$ 6.4

Sources: A.B.C.
Service de police de Montréal
Service de police de la communauté urbaine de Montréal
(1) Ces données sont des estimations

En comparaison du vol qualifié, le vol de banque n'a pas une ampleur très impressionnante puisqu'il ne représente en moyenne que 6.4% de son ensemble. Il faut cependant remarquer que lorsque le vol de banque subit un bon accroissement tel qu'en 1969, 1973 et depuis 1975, ce dernier occupe une plus grande place au sein du vol qualifié. Ceci confirme d'ailleurs ce que nous avons remarqué précédemment soit l'augmentation plus rapide de la quantité de vols contre les institutions bancaires. Néanmoins, il faut spécifier que cette proportion n'est pas complète, en ce sens où les données des caisses populaires et de la banque d'épargne n'y figurent pas. Nous avons donc calculé ces pourcentages pour le territoire de la communauté urbaine de Montréal qui comprend un élément de plus, soit les données des caisses populaires. Ces pourcentages, quoique plus élevés, subissent les mêmes variations, on peut ainsi conserver la même conclusion en ce qui concerne l'évolution générale des deux phénomènes mais il faut se souvenir que la proportion augmenterait s'y on incluait les délits contres les caisses populaires et les banques d'épargne.

TABLEAU 12

Pourcentage de vols de banque et tentatives de vols de banque par rapport aux vols qualifiés
Communauté urbaine de Montréal

Nombre réel d'infractions 1967 à 1980

Type de délits \ Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Vols de banque	117	109	193	141	94	100	226	185	501	497	681	591	735	678	4848
Vols qualifiés	2315	2423	3333	3756	3144	2783	3452	5165	7563	6742	6211	6065	7066	8400	68418
% Vol de b. / V. q.	5.1	4.5	5.8	3.8	3.0	3.6	6.5	3.6	6.6	7.4	11.0	9.7	10.4	8.1	7.1

Sources: A.B.C
Caisses populaires
Statistique Canada

Ces pourcentages ne peuvent s'appliquer au délit vol à main armée puisque ce ne sont pas tous les vols de banque qui se commettent à l'aide d'une arme offensive. On sait cependant, selon les données du service de police de Montréal, qu'en 1970, 1971 et 1972, 7.0%, 6.0% et 9.4% des vols à main armée constituaient des vols de banque. On sait aussi qu'à Montréal environ 70% des vols qualifiés sont perpétrés à l'aide d'une arme offensive et que près de 80% de ces derniers ont lieu avec une arme à feu. On peut donc présumer qu'une bonne partie des vols de banque sont commis par des personnes armées. Cette affirmation est d'ailleurs confirmée par la recherche de Tardif (1969) et les données de l'Association des banquiers (1979-81) qui estiment l'utilisation d'une arme lors d'un vol de banque à plus de 85%.

A Toronto, le rapprochement entre ces types de vols qualifiés ne peut se faire avec autant d'aisance car les seules données disponibles concernant les vols qualifiés et les vols à main armée se rapportent à la zone métropolitaine de Toronto. Ainsi, la comparaison de deux territoires distincts ne rend pas nécessairement justice au phénomène. On peut cependant spécifier que le nombre de vols qualifié commis sur ce territoire est beaucoup plus faible (entre 559 et 2000) qu'à la communauté urbaine de Montréal et que son accroissement a été constant mais faible; son taux de croissance moyen se situant à environ 5%. Le vol à main armée a pour sa part fluctué davantage et ce dernier demeure à peu près toujours dans les mêmes proportions entre 1974 et 1980, son taux de croissance moyen se situe d'ailleurs à 3%. Malgré la différence

en terme de territorialité, le phénomène des vols de banque à Toronto demeure plutôt constant, tout comme celui des vols à main armée au niveau de la zone métropolitaine.

A Calgary, les comparaisons sont plus fiables car elles sont basées sur le même territoire. Le vol qualifié a subi une hausse quasi-constante, passant de 177 à 528 entre 1962 et 1980 , le vol de banque avait également subi un accroissement général malgré certaines fluctuations. Nous sommes toutefois, en présence de très petits chiffres, il devient donc difficile d'évaluer lequel des deux phénomènes progresse à un rythme plus rapide. L'évolution semble d'ailleurs quelque peu différente: il suffit de comparer à cet effet les figures 7, 8 et 15 ou de regarder le tableau 13.

Pour ce qui est de la proportion vols de banque / vols qualifiés, elle paraît beaucoup moins importante qu'à Montréal. Mais tout comme pour Montréal, les variations de cette proportion suivent essentiellement les fluctuations du nombre de vols de banque.

TABLEAU 13

Pourcentage de vols de banque et tentatives de vols de banque par rapport aux vols qualifiés

Calgary - nombre réel d'infractions 1967-1980

Type de délits \ Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Vols de banque	3	1	4	7	10	13	3	15	11	5	13	16	22	21	144
Vols qualifiés	177	185	196	211	286	313	350	353	425	394	420	360	453	529	4651
% Vol de b. / V. q.	1.7	0.5	2.0	3.3	3.5	4.2	0.9	4.2	2.6	1.3	3.1	4.4	4.9	4.0	$\bar{X} = 3$

Source: A.B.C.
Statistique Canada

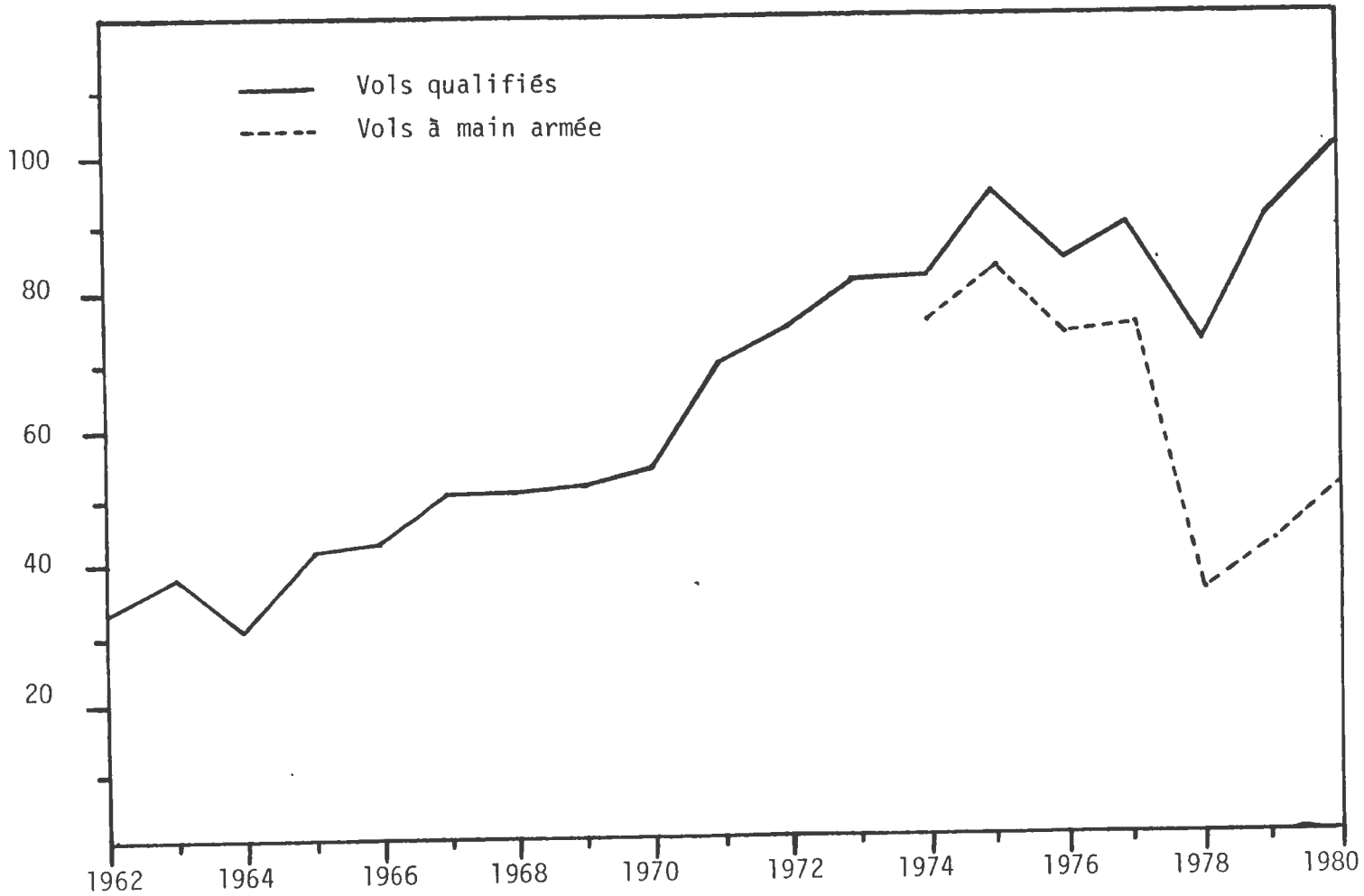

Fig. 15. Taux de vols qualifiés (1962-1980) et de vols à main armée (1974-1980) par 100,000 habitants - Calgary

Source: Statistique Canada.

La comparaison entre les vols de banque et les vols à main armée ne révèle pas de similitude entre l'évolution des deux types de criminalité; le premier ayant un taux de croissance moyen de 2.2% en ce qui concerne le taux de vols par 100 succursales et le second ayant subi une hausse annuelle d'environ 6% durant la période 1974 à 1980.

La situation des vols qualifiés et des vols à main armée à Edmonton peut également se comparer à celle des vols contre les institutions bancaires. La figure 16 illustre que le vol qualifié a augmenté progressivement jusqu'en 1972 et que depuis cette date, il est beaucoup plus instable. Le vol de banque (voir figure 7 et 8) a pour sa part évolué de façon très instable jusqu'en 1973 et depuis est nettement à la hausse. Les deux types de criminalité ne semblent donc pas avoir progressé au même rythme. La proportion des vols de banque par rapport aux vols qualifiés (voir tableau 14) est d'ailleurs très faible, se situant en moyenne à 1.8, ce qui peut expliquer en quelque sorte le manque de similarité entre les deux phénomènes. Le pourcentage est cependant à la hausse depuis 1977, période où le vol de banque a constamment augmenté mais où le vol qualifié a fluctué.

Depuis 1974, le vol à main armée a suivi la même évolution que le vol qualifié (voir figure 16) et ce même si le vol à main armée ne représente en moyenne que 30.9% du vol qualifié.

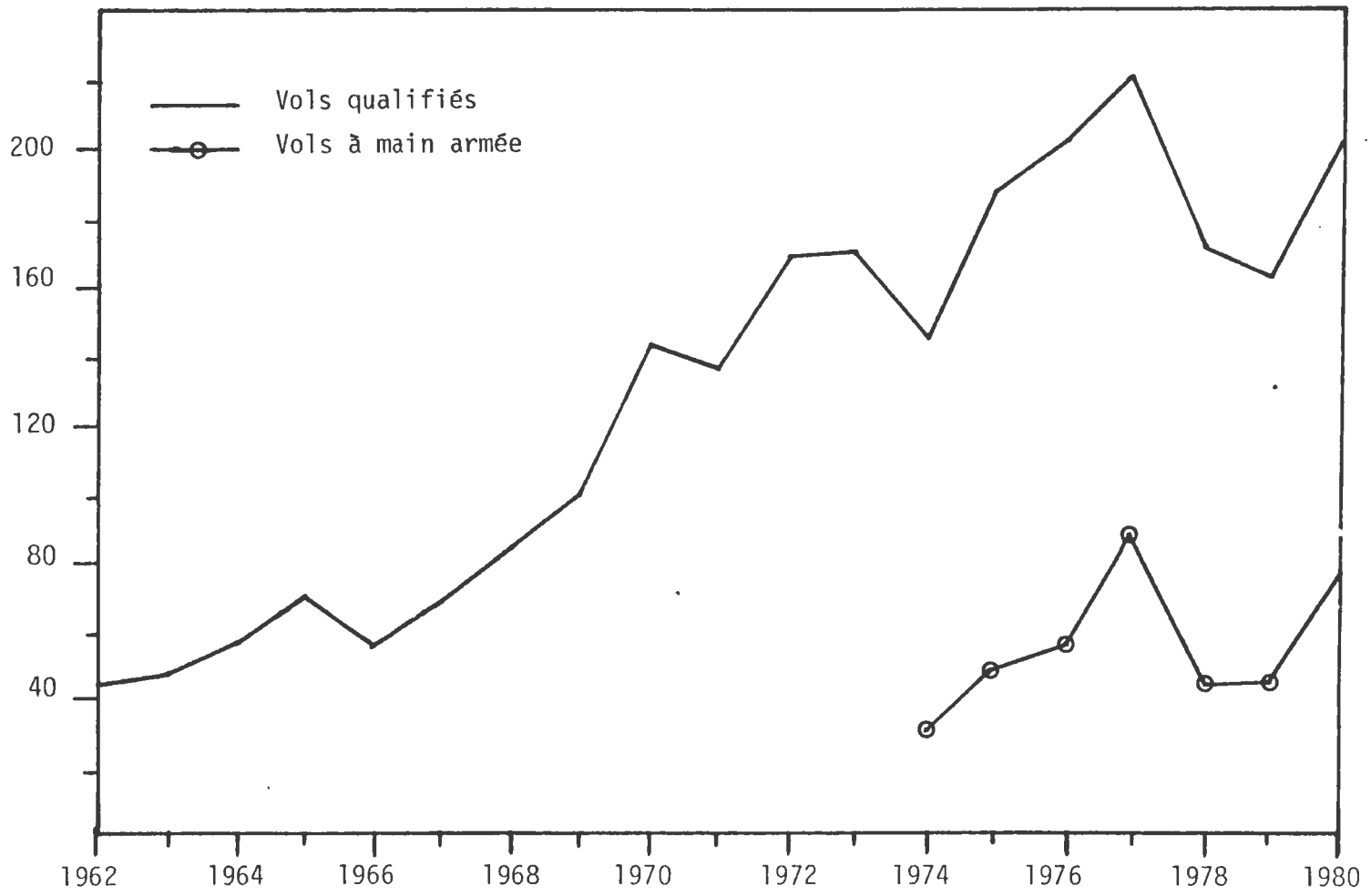

Fig. 16. Taux de vols qualifiés (1962-1980) et de vols à main armée (1974-1980) par 100,000 habitants - Edmonton

Source: Statistique Canada.

TABLEAU 14

Pourcentage de vols de banque et tentatives de vols de banque par rapport aux vols qualifiés

Edmonton - Nombre réel d'infractions 1967 à 1980

Type de délits \ Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Vols de banque	0	1	4	12	14	7	4	11	14	13	14	23	26	35	178
Vols qualifiés	226	334	418	619	614	759	757	650	852	919	1021	826	779	986	9798
% Vol de b. / V. q.	0	0.3	0.96	1.9	2.3	0.9	0.5	1.7	1.6	1.4	1.4	2.8	3.3	3.5	1.8

Sources: A.B.C.
Statistique Canada

A Vancouver, tout comme à Toronto, les comparaisons sont un peu plus délicates car Statistique Canada utilise comme base la zone métropolitaine de Vancouver qui comprend des municipalités comme Burnaby, Coquitlam ou Richmond. Cependant nous possédons la série des vols à main armée pour la ville de Vancouver et nous avons ainsi évalué que Vancouver prend à sa charge 77% des délits de la zone métropolitaine. Les infractions de la ville déterminent donc l'allure de la série. Nous pouvons donc croire qu'il nous est permis d'analyser l'évolution des différents types de criminalité.

En observant la figure 17 on constate que le vol qualifié a subi deux mouvements: un à la hausse de 1962 à 1975 puis un nettement à la baisse de 1976 à aujourd'hui. Le nombre réel d'infractions passait donc de 364 à 2,122 et le taux par 100,000 habitants de 50.9 à 241.5 de façon assez constante entre 1962 et 1975. Puis de 1976 à 1980, il subissait certaines fluctuations mais gardait sa tendance à la baisse étant donné les trois diminutions importantes de 1976, 1977 et 1979. L'allure du tracé du vol à main armée est le même que celui du vol qualifié pour les années 1974 à 1980 et celui du vol de banque, à partir de 1974, a également suivi ces fluctuations. Ainsi en comparant les figures 9, 10 et 17 on observe que l'évolution des trois types de délits est semblable à partir de 1974. Avant cette date on ne peut vraisemblablement pas poser un critère de similitude.

Ainsi, à Vancouver, malgré les restrictions territoriales, on a pu soulever l'isomorphisme des trois types de délits. De plus, même s'il n'est pas possible de juger de l'importance du vol de banque face

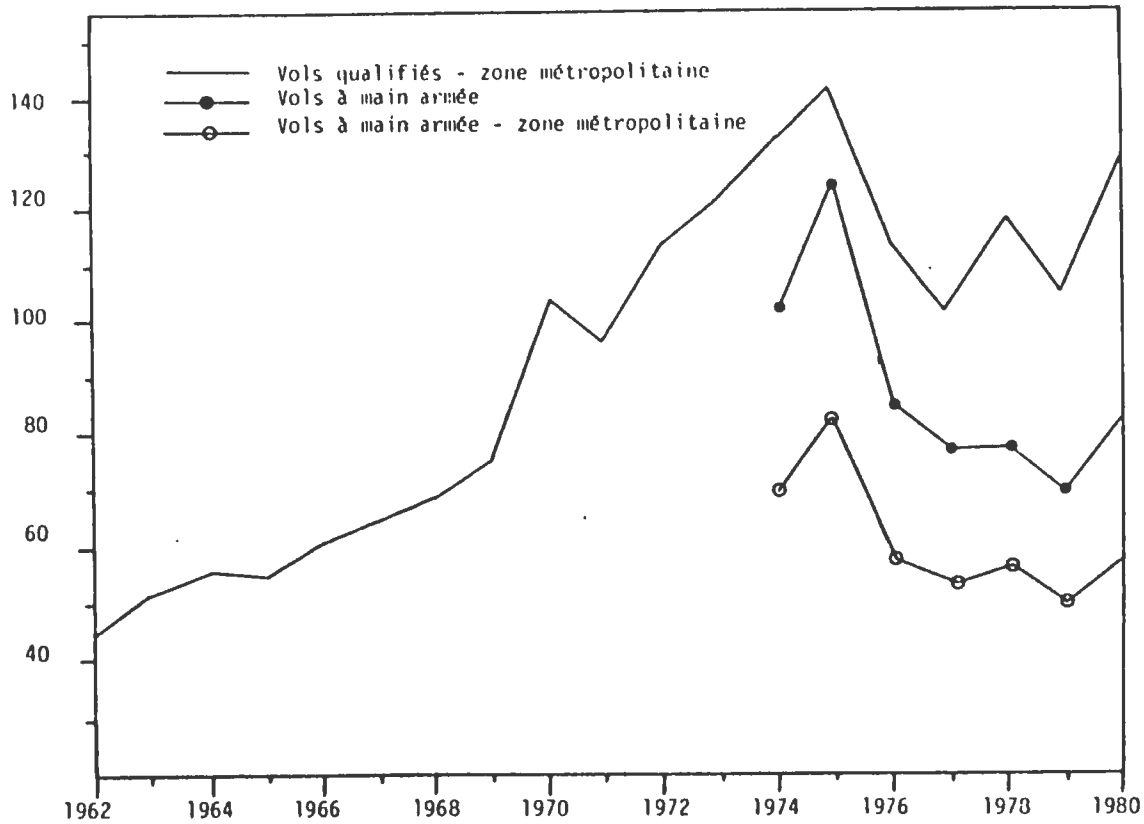

Fig. 17. Taux de vols qualifiés (1962-1980) et de vols à main armée (1974-1980) par 100,000 habitants - Vancouver

Source: Statistique Canada.

au vol qualifié on peut croire, selon les données de Statistique Canada, que sa part (1.7% en 1968 et 2.2% en 1969) n'est pas vraiment importante, ou du moins pas assez pour contrôler l'allure d'une série.

Vols de banque et crimes contre la propriété

Les vols qualifiés et ses sous-catégories sont classifiés par Statistique Canada sous la rubrique "crime contre la personne". Il n'en demeure pas moins que lors de la perpétration d'un tel délit, on vise à acquérir un bien. Cette criminalité, quoique dirigée contre quelqu'un, est d'abord acquisitive, tout comme les délits contre la propriété. La comparaison, en termes d'évolution peut donc permettre de voir si les types de criminalité acquisitive subissent des variations similaires. La description de l'évolution se base d'abord sur des données partielles et sur les zones utilisées par Statistique Canada. Ainsi pour Montréal, Toronto et Vancouver, ce ne sont pas les mêmes territoires que ceux du vol de banque. Mais puisque les délits sont commis dans une forte proportion au sein de la zone la plus urbanisée, les rapprochements effectués au niveau de l'évolution ne peuvent être vraiment affectés par cet état de faits.

A Montréal, le taux a passé de 2570 à 6327 pour se situer en moyenne à 3793. L'évolution n'a pas été régulière et ressemble étrangement à celle du vol qualifié (voir figure 13 et figure 18) puisque l'on constate 3 vagues d'augmentation à pente de plus en plus importante soit de 1966 à 1969, de 1971 à 1976 et une autre débutant en 1978. Ainsi,

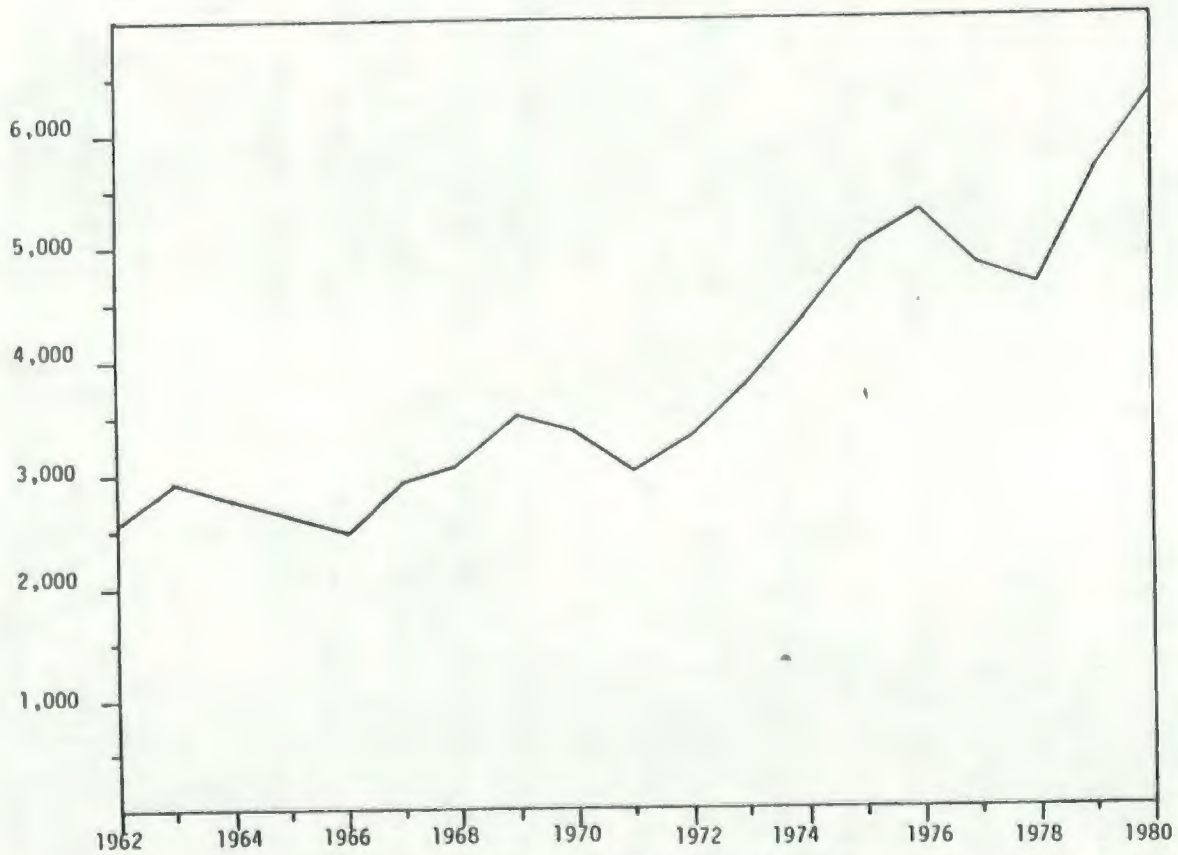

Fig. 18. Taux de crimes contre la propriété par 100,000 habitants
Communauté urbaine de Montréal - 1962-1980

Source: Statistique Canada.

comme le vol qualifié et les délits contre la propriété progressent de façon similaire de 1962 à 1980, le rapprochement entre le vol de banque et les crimes contre la propriété peut se faire entre 1967 et 1975.

A Toronto, la moyenne des taux de délits contre la propriété de 1962 à 1980 se fixe à 3379 mais ces taux ayant subi un certain accroissement durant ces périodes sont passés de 2219 à 4743. Ainsi de 1965 à 1970, on fait face à Toronto à un accroissement moyen mais constant de cette criminalité, de 1971 à 1977 elle garde à peu près la même ampleur puis se met à augmenter à partir de 1977. Ce type de criminalité est donc à la hausse durant cette période et ce contrairement au vol de banque qui reste plutôt stable.

A Calgary, entre 1962 et 1980, les taux de crimes contre la propriété par 100,000 habitants passent d'environ 3000 à 6000. Cette augmentation assez régulière jusqu'en 1977 l'est beaucoup moins depuis 1978. Ainsi, depuis ce temps les fluctuations sont irrégulières mais la tendance à la hausse demeure toujours. Alors que pour le vol de banque on assiste à l'émergence du délit, les irrégularités du tracé, très fréquentes avant 1976, laissent place à une tendance à la hausse marquée (voir figures 7 et 8). Ainsi, même si l'on constate une cadence positive dans tous les cas, les tracés demeurent différents.

A Edmonton, la cadence d'accroissement a été beaucoup plus importante et le taux de délits contre la propriété par 100,000 habitants est passé progressivement de 3650 à 8300 pour se situer en moyenne à

5633. Nous sommes en présence d'une tendance à la hausse marquée, tout comme cela a été le cas pour le vol de banque à partir de 1973. Le tracé du vol qualifié, très irrégulier à partir de 1973, donnait aussi une image de croissance positive.

Enfin, à Vancouver où le taux de délits contre la propriété est passé de 3366 à 7112 en subissant sa hausse la plus importante entre 1965 et 1971. Il semble que ce type de criminalité ait plus ou moins plafonné depuis malgré certaines variations apparentes. Les vols qualifiés, les vols à main armée et les vols de banque paraissent plutôt à la hausse jusqu'en 1975 pour sembler à la baisse par la suite. Ces observations nous permettent donc de constater des similitudes entre les tracés, pour Montréal seulement.

Bilan

Montréal se distingue encore une fois des autres villes lorsque l'on considère les vols avec violence. Mais le portrait change si on jette un regard sur les taux moyens de crimes contre la propriété. Le tableau 15 rend compte de l'ordre de grandeur des phénomènes étudiés. Ce tableau ne peut se lire verticalement car le taux de vols de banque se réfère aux villes et est basé sur le nombre de cibles (succursales bancaires) alors que les autres délits ont comme dénominateur la population et comme numérateur les délits commis dans la zone métropolitaine. Par ailleurs, ce tableau permet de cerner la spécificité de Montréal ou de sa zone au niveau des vols avec violence qui sont

TABLEAU 15

Taux moyens de vols de banque - Vols qualifiés - vols à main armée et crimes contre la propriété - Villes canadiennes

Ville (1) / Types de délits	Taux moyen de vols de banque par 100 succ. 1967-1980	Taux moyen de vols qualifiés par 100,000 habitants 1962-1980	Taux moyen de VAMA par 100,000 habitants 1974-1980	Taux moyen de crimes contre la propriété par 100,000 habitants 1962-1980
Montréal	49.5	215.9	251.6	3793.3
Vancouver	26.3	145.2	81.9	5317.0
Toronto	9.1	64.5	33.0	3379.3
Edmonton	7.0	127.5	58.1	5653.1
Calgary	5.9	64.3	62.0	4280.9

Source: A.B.C.
Statistique Canada

(1) Pour le vol qualifié, le vol à main armée et les crimes contre la propriété, les données font référence aux zones métropolitaines telles que décrites par Statistique Canada.

toujours commis dans une plus grande proportion qu'ailleurs. Montréal se qualifie aussi au premier rang au niveau de la proportion vols à main armée/ vols qualifiés, et est aussi la seule ville où les vols à main armée sont commis majoritairement avec une arme à feu. Les crimes contre la propriété ont une moins grande ampleur à Montréal que dans les autres zones puisque Montréal se classe quatrième à ce chapitre. On remarque également que Vancouver, peu importe les délits, se situe toujours au deuxième rang. A Toronto, les taux, proportionnellement à ceux de la ville au premier rang, paraissent toujours très faibles et il en est de même pour Calgary. Alors qu'à Edmonton, ville où il se commet le plus de délits contre la propriété, il ne semble pas y avoir de pattern singulier.

Pour chaque ville et chaque délit on a constaté une tendance à la hausse plus ou moins régulière selon les années. Une seule exception à la règle, Toronto et les vols de banque, mais déjà les 2 dernières années portent à croire que ce délit est à la hausse. Il ne semble cependant pas y avoir de pattern d'ensemble de l'évolution des délits. La similitude la plus frappante touche Montréal et la tendance de ses vols qualifiés, vols de banque et crimes contre la propriété qui paraît fort similaire jusqu'en 1975. A Vancouver, c'est à partir de 1975 qu'on retrouve une évolution quasi-identique du vol de banque, du vol qualifié et du vol à main armée.

Nous sommes donc en présence d'une série très fiable; celle des vols de banque et d'une autre plus ou moins obscurcie au fil des événements. Pourtant on retrouve des évolutions très similaires dans deux cas, une tendance à la hausse partout d'ailleurs. L'effet du hasard est-il assez important pour guider identiquement deux séries différentes ou faut-il croire que nous avons travailler avec des phénomènes qui, dans certaines villes ont évolué ensemble?

LA PREVENTION ET LE VOL DE BANQUE

Depuis déjà un certain nombre d'années, les sociétés bancaires, conscientes du taux de victimisation croissant de leurs succursales, se sont munies de différents dispositifs ou méthodes servant à prévenir ou à diminuer les vols qualifiés. Chaque institution a donc mis sur pied sa politique en matière de prévention. L'inventaire des méthodes préventives et sécuritaires et des effets de celles-ci sur la criminalité demandent donc une étude systématique que nous ne pouvons nous permettre d'effectuer à l'intérieur du présent travail. Négliger les effets de la prévention représenterait toutefois une faille considérable au sein d'un travail visant la description des vols de banque. Les informations présentées à ce propos, quoique dispersées, donneront toutefois un aperçu des efforts déployés pour contrer cette criminalité. Cependant, nous ne pourrons évaluer si certains styles d'architecture ou de dispositifs influencent le voleur dans le choix de ses victimes ou encore si un système de protection est plus efficace qu'un autre. Par ailleurs, nous savons que certaines institutions financières sont plus victimisées que d'autres. Par exemple, sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal, on observe que les caisses populaires sont beaucoup moins victimes de vols à main armée que les banques à charte faisant partie de l'Association des banquiers canadiens. L'analyse des dispositifs préventifs ou sécuritaires peut donc s'effectuer sur une base comparative. Ainsi, au meilleur de nos possibilités, nous décrirons la situation dans ces sociétés distinctes.

Le tableau 16, fournit les deux séries et indique que le phénomène n'a pas une ampleur de même nature. Pour expliquer cette divergence on allègue le nombre de succursales moins nombreuses pour les caisses populaires. En 1980, le taux de victimisation des succursales de l'Association des banquiers canadiens se situait à 1:1,2 et celui de caisses populaires à 1:4,2. Ces dernières sont donc plus épargnées que les succursales bancaires.

D'autre part, les caisses populaires se retrouvent en moins grand nombre dans le centre-ville, ce qui peut expliquer, en partie, le taux de victimisation plus faible. On a également attribué cette dissimilitude aux politiques de prévention qui diffèrent selon les sociétés financières (Conseil Sécurité Publique - Association des banquiers canadiens 1982). Un examen plus précis des politiques internes peut donc permettre de poser un jugement sur la validité d'un tel argument.

Avant de passer à cet examen, nous croyons utile de fournir les quelques conclusions de la Commission de police du Québec (1976) à propos de la prévention ou des moyens de sécurité utilisés dans les succursales bancaires. Cette étude couvre les années 1970 à 1972 et analyse les réponses à un questionnaire touchant la sécurité bancaire. C'est à partir d'un échantillon de 3,118 succursales du Québec, dont la majorité (56%), sont installés dans la région métropolitaine de Montréal, que l'interprétation des résultats fut effectuée.

TABLEAU 16

Vols contre les institutions bancaires - Association des banquiers canadiens - Caisses populaires - Nombre réel d'infractions - Communauté urbaine de Montréal - 1967 à 1980

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Caisses populaires	11	21	25	19	7	10	15	6	43	46	53	33	36	42
Banques à charte A.B.C.	101	78	145	107	73	77	191	156	398	412	583	520	658	583

Sources: Caisses populaires
Association des banquiers canadiens

A la suite de comparaisons des mesures ou dispositifs de protection entre les succursales victimisées et non victimisées, la commission a identifié deux dispositifs qui semblaient prévenir les vols à main armée contre les institutions bancaires; les caméras activées par un système d'alarme et la lumière bleue. Deux autres mesures soit, le système de circulation de l'argent par pneumatique et la télévision en circuit fermé, semblent avoir un effet neutre. C'est-à-dire qu'avec ou sans ces dispositifs, les succursales sont victimisées dans des proportions égales. Enfin, tous les autres systèmes, (voir tableau 17), se retrouvent plus fréquemment dans les succursales victimisées. A la lumière des résultats de l'étude, les auteurs signalent également que la présence d'un garde n'affecte pas la perpétration des délits.

La Commission conclut donc que, malgré l'installation de système de protection ou de la mise en place de mesures préventives, le phénomène des vols de banque ne semble pas être enrayé et même ne paraît pas vouloir diminuer. Néanmoins, la commission recommande que des programmes de sécurité soient mis sur pied et que l'on motive les sociétés à les appliquer.

Afin de donner un aperçu du genre de système dont se munissait les sociétés bancaires nous présentons le tableau 17. Ce dernier révèle que dans l'ensemble les caisses populaires semblent mieux protégées que les succursales de l'Association. On remarque également que les

dispositifs ont généralement le même effet sur le taux de victimisation. Ce tableau ne justifie cependant pas la présomption voulant que les banques à charte soient plus victimisées car moins protégées, étant donné que seulement deux systèmes se sont avérés efficaces et qu'ils se retrouvent dans une très faible proportion autant au niveau des caisses populaires que des banques à charte.

Malgré ce fait, il est exact de dire que ces deux sociétés véhiculent des idées différentes quant à la sécurité et à la prévention. La présentation de ces politiques permettra de mieux cerner l'évolution du concept de prévention et de protection tel qu'articulé par les sociétés bancaires au cours de la période que nous étudions.

Politiques préventives et sécuritaires des caisses populaires

Le service de sécurité des caisses populaires Desjardins s'appuie, depuis 1965, sur une politique de prévention dite physique. C'est donc depuis ce temps que l'on a commencé à installer dans les succursales des murs-écran et divers autres dispositifs. Les caisses ne sont cependant pas restreintes à se munir des différentes mesures de protection car chacune d'entre elle possède son propre conseil d'administration qui décide des politiques de sécurité, de l'architecture de la caisse ou encore de l'embauche d'un gardien. Néanmoins, le service de sécurité évalue la nature et la qualité des dispositifs et recommande fortement certains d'entre eux. L'utilisation de cet équipement aura un effet sur la prime d'assurance que paie chaque succursale pour

TABLEAU 17

Succursales avec dispositifs de sécurité

	Caisses populaires n = 1169		Banques à charte A.B.C. n = 1794	
	Nombre de succursales équipées du dispositif (%)	Pourcentage de succursales équipées et victimisées	Nombre de succursales équipées du dispositif (%)	Pourcentage de succursales équipées et victimisées
Verre anti-projectiles au comptoir	178 (15.2)	45.5	2 (0.1)	50
Verre anti-projectiles avant-caisse	120 (10.3)	43.3	13 (0.7)	38.5
Verre anti-projectiles chambre-caisse	62 (5.3)	48.4	10 (0.6)	50
Système d'alarme - vol à main armée	573 (59.3)	49.4	1394 (77.7)	27
Caisse centrale à l'épreuve des projectiles	422 (36.1)	40.3	30 (1.7)	56.7
Système de circulation de l'argent par pneumatique	16 (1.4)	25.0	4 (0.2)	25
Chambre-caisse	146 (12.5)	36.3	88 (4.9)	34.1
Tiroir caisse faux-fond	631 (54.0)	35.7	669 (37.3)	36.4
Tiroir caisse avec chronomètre à retardement	755 (64.6)	35.5	679 (37.8)	39.7
Mur écran - verre anti-projectiles	131 (11.2)	49.6	2 (0.1)	50
Grillage décoratif	120 (10.3)	40.8	75 (4.2)	32
Télévision en circuit fermé	21 (1.8)	19	4 (0.2)	50
Caméra actionnée par le système d'alarme	18 (1.5)	16.7	48 (2.7)	10.5
Lumière bleue	18 (1.5)	11.1	55 (3.1)	58.3

Source: Commission de police du Québec - 1976

s'assurer contre les pertes dues aux vols à main armée. Ainsi, une succursale s'équipant d'un dispositif non recommandé ne peut s'attendre à voir ses primes diminuées.

En plus de tester l'efficacité des dispositifs le service de sécurité offre également des programmes d'éducation sécuritaire aux employés et possède son propre service d'enquêteur. Ce dernier se rend sur les lieux de chaque délit et remplit, à l'aide des employés, une formule d'identification des suspects et une formule décrivant le déroulement de l'événement afin de trouver des indices pour l'enquête. Les enquêteurs effectuent aussi des visites préventives dans toutes les caisses, ils vérifient l'équipement et font des recommandations.

Le service de sécurité et de prévention a également mis sur pied, en 1977, une ligne téléphonique à utiliser en cas d'urgence (enlèvement, vol à main armée). Il procédait aussi à la création de l'opération filet visant à assurer une assistance aux personnes victimes d'enlèvement. De plus, en 1978, les membres du service recommandaient fortement de garder un maximum de 2500 $ par tiroir-caisse et de 5000 $ dans le coffret réserve. Cette politique visant la minimisation des pertes n'est d'ailleurs pas nouvelle puisque la commission de police du Québec (1976) disait à ce propos que le service de sécurité demandait au début des années 1970 de conserver un maximum de 1500 $ par caisse. Le service croit que si les "voleurs" ne récoltent pas assez, ils choisiront un autre endroit.

TABLEAU 18

Vols à main armée
Caisses populaires
Province de Québec
1957 à 1980

Année	Nombre réel d'infractions	Perte moyenne
1957	21	$ 5,182
1958	36	5,494
1959	26	2,950
1960	25	5,504
1961	26	8,646
1962	35	4,333
1963	53	11,989
1964	75	6,171
1965	70	5,565
1966	31	4,953
1967	61	4,670
1968	98	7,968
1969	123	7,350
1970	120	6,064
1971	89	8,684
1972	106	7,713
1973	100	9,399
1974	87	10,053
1975	120	17,738
1976	126	11,082
1977	106	9,405
1978	100	6,729
1979	114	7,041
1980	114	10,192

Source: Caisses populaires Desjardins

Le tableau 18, révèle cependant que les pertes moyennes se situent au-delà du maximum recommandé. Dès lors, on peut s'intérroger sur l'application de ce règlement interne ou penser que les individus qui s'attaquent aux caisses s'approprient fréquemment le montant d'argent de la réserve.

Enfin, notons qu'en 1979 le service envoyait dans toutes ses succursales une liste de recommandations visant à assurer une meilleure protection des caisses. Il conseille alors de procéder à l'inspection intérieure et extérieure du local à l'arrivée et au départ des employés, de laisser les fenêtres libres de toutes affiches ou pancartes, de vérifier périodiquement le système d'alarme, de remplir le formulaire des billets marqués etc...

Le service croit donc en l'efficacité de différents moyens physiques et à la présence des gardes pour enrayer ou diminuer les vols à main armée. En 1979, 189 caisses opéraient sur le territoire de l'île de Montréal dont 189 avec un système d'alarme, 61 avec un mur pare-balles, 26 avec un garde dans une guérite, 25 avec un garde sur le plancher, 8 avec un système de caméras à circuit fermé, 6 avec des paquets piégés, 133 avec une caméra fixe anti-faux et enfin environ 70% ayant un système d'alarme périphérique.

Politiques préventives et sécuritaires de l'Association des banquiers canadiens

Contrairement à la situation qui prévaut au niveau des caisses populaires, on ne retrouve pas à l'Association des banquiers canadiens une politique d'ensemble. Chaque banque à charte canadienne possède son propre service de sécurité et ceux-ci diffèrent quant à leur structure, méthodes ou activités. Il existe cependant, depuis 1971, un service de sécurité au niveau de l'Association qui tente d'uniformiser les règlements et qui voit à ce que les succursales se munissent de moyens de protection.

Il y a donc actuellement un service de sécurité pour chaque banque, mais lors de l'étude de la Commission de Police du Québec (1976), portant sur des données de 1970 à 1972, seulement la banque Provinciale et la banque Canadienne Nationale possédaient un service de sécurité. Chacune d'entre elles véhiculait donc, tout comme aujourd'hui, ses propres idées face à la prévention. Il devient donc difficile de résumer la pensée des membres de l'Association face à la prévention et à la sécurité. De plus, tenter de présenter les politiques de chacune des banques représente un travail d'envergure que nous ne pouvons nous permettre d'effectuer.

Toutefois quelques informations tirées du rapport Prévost (1970) et de la Commission de Police du Québec pourront nous donner un aperçu de la politique de prévention véhiculée au début des années 1970.

A cette époque la plupart des banques étaient équipées d'un système d'alarme et l'utilisation des tiroirs à faux-fond et des tiroirs-caisse avec chronomètre à retardement était relativement populaire (voir tableau 17). Au début des années 1970, des mesures comme les murs-écrans, les grillages décoratifs ou les verres anti-projectiles semblent beaucoup moins utilisés. A cet effet, on peut citer un texte rédigé par un des membres de l'Association des banquiers. Ce commentaire se veut une réponse au rapport Prévost (1970) qui rendait les banques partiellement responsables du problème des vols à main armée;

> "On dit fréquemment que dans les nouvelles succursales bancaires, l'architecture moderne, les comptoirs ouverts et dépourvus de cage comme on en voyait dans les locaux d'il y a plusieurs années, sont une invitation aux bandits. Ce point peut sembler valable pour plusieurs, mais je me permets de poser la question suivante: "Quelle serait l'utilité d'une cage lorsque le personnel à l'intérieur et à l'extérieur a à faire face à des bandits armés jusqu'aux dents?" Les banques pourraient probablement rendre leurs succursales inattaquables, toutefois, le service à la clientèle en souffrirait et serait inefficace et désagréable" (Rapport Prévost, vol. 1970, p. 206).

En ce qui concerne l'engagement de gardes armés pour assurer la surveillance des succursales, la majorité des banques répondait que l'embauche de garde visait d'abord à rassurer le personnel, et non à enrayer les vols à main armée. La banque canadienne nationale prévoyait d'ailleurs remplacer les gardes par des caméras, ce qui représentait pour eux un moyen plus dissuasif. Quant aux membres

ayant répondu à la Commission Prévost, ils soulignaient le fait suivant:

> "On répète souvent que les banques au Québec devraient maintenir des gardes armés dans leurs succursales. Cette mesure de protection a été étudiée sérieusement. Il est probable qu'un garde armé pourrait tenir en respect le bandit solitaire ou l'amateur. Cependant, il existe de nombreuses preuves à l'effet qu'il ne peut rien contre les bandes organisées qui font la pluie et le beau temps dans la province de Québec." (Rapport Prévost, pp. 206-207).

Malgré ces considérations les banques tentent de se protéger contre ce délit et depuis quelques années les succursales les plus victimisées s'équipent de différents dispositifs. Ainsi en 1980, 24 succursales sur le territoire de la C.U.M. opèrent avec un mur-écran pare-balles et 99 avec un garde armé. En 1982, toutes les succursales de l'île de Montréal sont équipées d'alarmes silencieuses, 460 possèdent des caisses sous-chronomètres, 281 ont fait installer des caméras de surveillance, 34 des caisses centrales et 99 des barrières anti-agression. De plus on prévoit, d'ici la fin de l'année 1982, que 23 succursales supplémentaires seront équipées de caméras, 10 de caisses centrales et 112 de mur anti-agression. Ainsi à la fin de la présente année 89% des succursales auront des caisses centrales, 8% des paquets piégés et 41% des barrières anti-agression. Enfin, 23.5% des succursales bancaires sont protégées par des gardes armés employés à plein temps et 7.1% opèrent avec des gardes armés embauchés à temps partiel.

Les succursales semblent donc de mieux en mieux équipées et le sont d'ailleurs beaucoup plus que les autres succursales situées ailleurs au Canada. Ainsi, même si l'architecture des succursales québécoises est à peu près la même que celle des autres provinces et même si les succursales sont mieux équipées, le nombre de vol à main armée demeure élevé.

Par exemple, dans le district de police no 25 de la C.U.M. en 1979, 107 hold-up furent perpétrés contre 40 des 67 succursales situées dans ce quartier; 15 de ces délits furent commis contre des succursales sans caméra, garde ou paquet voleur alors que tous les autres furent perpétrés contre des succursales ayant un ou plusieurs dispositifs de ce genre. Ainsi 43 vols eurent lieu dans des succursales équipées d'une caméra et de paquets voleurs, 16 contre celles munis de 2 caméras et de paquets voleurs, 2 contre celles ayant seulement des paquets voleurs, 12 contre les locaux possédant une caméra, 5 alors qu'il y avait 2 caméras, un alors qu'il y avait un garde et enfin 13 contre les banques munies de 2 caméras et d'un garde.

Et des 27 succursales non-victimisées 13 n'avaient aucun de ces dispositifs, 5 étaient équipées d'une caméra, 2 étaient protégées par 2 caméras, 6 étaient munies d'une caméra et de paquets voleurs et enfin une possédait une caméra et avait un garde à son service.

On sait également, grâce aux rapport statistiques de 1979, 1980 et 1981 fournit par l'Association que peu importe où se produit le délit au Canada, un système d'alarme est en fonction lors de plus de 98% des délits. Mais que seulement 36% des délits à la C.U.M. sont commis contre des succursales équipées de caméra à surveillance constante. En Colombie-Britannique ce pourcentage est à peu près le même, il baisse à 32 pour le Québec, à 10 pour l'Ontario et à 6 pour l'Alberta. Mais puisque nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point les succursales non-victimisées sont équipées de ce dispositif il est difficile d'évaluer leur effet ou efficacité.

Enfin, nous savons qu'une des politiques de la majorité des membres de l'Association des banquiers est de conserver un montant minimum dans les guichets. L'application de cette politique n'est d'ailleurs pas récente puisque déjà au début des années 1970 la Commission Prévost faisait un commentaire à cet égard:

> "Depuis quelques années on a déjà remarqué que les montants volés dans les institutions bancaires avaient tendance à diminuer. Certes, le nombre de crimes commis augmente dans le Québec, dans l'Ontario et en Colombie-Britannique. Cependant, le montant des pertes ne marque aucun accroissement considérable". (Rapport Prévost, p. 207).

A l'aide des données des banquiers nous avons tenté de voir si effectivement les pertes demeurent sensiblement les mêmes depuis 1967. Evidemment, au total les pertes sont beaucoup plus importantes, mais il semble (voir le tableau 19) que pour Montréal les pertes

moyennes par vol soient quelque peu à la baisse depuis 1970 et se situent de plus en plus sous 3000 $. A Toronto, quatre années seulement sont marquées par des pertes de plus de 3700 $ en moyenne, à part ces années la moyenne est toujours restée aux environs de 2000 $. A Vancouver, les pertes moyennes sont très irrégulières et se situent à peu près toujours sous les 3000. A Calgary et à Edmonton, vu le petit nombre de vols par année les séries fluctuent beaucoup variant pour Calgary entre 500 $ et 18 000 $. Ainsi, en moyenne depuis 1967, les vols de banque ont rapporté à Montréal 3655 $, à Calgary, 3572 $ (si on ne considère pas l'année 1979 qui gonfle la moyenne), à Toronto 3120 $ et à Vancouver 2266 $. C'est donc à Montréal que les vols rapportent plus, quoique l'écart ne soit pas très grand. Ainsi, la différence de gain entre les villes peut difficilement devenir la source explicative de la plus grande quantité de vols à Montréal.

Lorsque l'on examine l'évolution des pertes moyennes de 1967 à 1980, on peut se demander si le contrôle de l'argent dans les caisses a pu provoquer une hausse des délits. La série indique quelques variations du montant d'argent moyen pris lors d'un vol de banque, mais on ne peut réellement y voir une source explicative de la hausse soudaine des vols de banque. A Montréal, on a vu qu'à partir de 1970 les montants moyens baissent sensiblement, mais c'est aussi à cette époque que les vols sont de plus en plus commis par des individus qui travaillent en solitaire. Ainsi on peut tenter de concevoir combien d'argent chaque individu se procure lors d'un vol en divisant

TABLEAU 19

Perte moyenne par vol - Moyenne de suspects par vols - Gains moyens par suspects - Villes canadiennes

	Montréal			Toronto			Vancouver			Calgary			Edmonton		
	$ $\bar{X}$	$\bar{N}$	$\bar{X}/\bar{N}$	$ $\bar{X}$	$\bar{N}$	$\bar{X}/\bar{N}$	$ $\bar{X}$	$\bar{N}$	$\bar{X}/\bar{N}$	$ $\bar{X}$	$\bar{N}$	$\bar{X}/\bar{N}$	$ $\bar{X}$	$\bar{N}$	$\bar{X}/\bar{N}$
1967	5691	2.5	2276	2173	1.1	1975	1450	1.1	1318	457	1	457	-	-	-
1968	3970	1.9	2089	1489	1.2	1240	2786	1.1	2532	3260	2	1630	1149	1	1149
1969	5144	1.8	2857	2182	1.2	1818	2113	1.7	1242	9757	1.3	7505	2933	1	2933
1970	4498	1.8	2498	5206	1.4	3718	3189	1.7	1876	9180	1.1	8345	5758	1.7	3387
1971	2858	1.9	1504	2132	1.2	1776	1169	1.4	835	2830	1	2830	3429	1.2	2857
1972	5487	1.6	3429	8279	1.4	5913	2874	1.3	2211	3142	1.3	2417	8511	1.4	6079
1973	2929	1.8	1627	1974	1.1	1794	2097	1.1	1906	1277	1.3	982	4331	1	4331
1974	3361	1.7	1977	2841	1.2	2367	3306	1.1	3005	1594	1.1	1449	647	1.2	539
1975	2929	1.6	1830	4821	1.1	4382	2130	1.1	1936	1849	1	1849	3114	1.2	2595
1976	3418	1.5	2278	2164	1.1	1967	1986	1.1	1805	3453	1.5	2302	3894	1.3	2995
1977	3078	1.6	1923	2970	1.3	2284	2174	1.1	1976	2370	1.2	1975	2721	1.1	2473
1978	2250	1.5	1500	1652	1.2	1376	1280	1.1	1163	5326	1.2	4438	2473	1.1	2248
1979	2449	1.6	1530	3728	1.2	3106	3526	1.2	2938	18027*	1.2	15022	1722	1.1	1565
1980	3118	1.7	1834	2074	1.1	1885	1669	1.6	1043	1953	1.1	1775	2174	1.1	1976

(1 vol de 296,000)

$\bar{X}$ = Moyenne des pertes nettes par vol

$\bar{N}$ = Moyen de suspect par vol

$\bar{X}$ = Argent qui revient en moyen au suspect

N

Source: Association des banquiers canadiens

les montants moyens par le nombre moyen de suspects. Il devient alors possible de constater qu'aujourd'hui une personne qui commet un vol de banque retire un peu moins d'argent que durant les années 1960. Et si l'on prend en considération l'inflation, on peut dire que le vol de banque rapporte beaucoup moins, ce qui pourrait devenir facteur explicatif.

Nous avons déjà vu que c'est à Montréal que les voleurs retirent le plus d'un vol, mais c'est aussi au Québec, selon les données de l'Association des banquiers canadiens de 1979 à 1981, que les suspects volent dans plus de 50% des cas, plus d'un employé. Alors qu'en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta, un seul employé est touché dans plus de 60% des cas.

On peut comprendre aisément pourquoi au Québec ou à la C.U.M. plus d'un caissier est attaqué lors d'un vol lorsque l'on se réfère au tableau 20. On constate qu'à Montréal la moyenne de suspects par vol est à peu près toujours supérieure à celle des autres villes, ainsi on peut supposer que si à Montréal on vole les banques plus souvent qu'ailleurs par groupe de deux et de trois, il est compréhensible que l'argent de plusieurs caisses soit pris.

Les données du tableau 20 soulèvent aussi des questions concernant l'amateurisme ou le professionnalisme. La revue de littérature a mis en évidence l'opinion selon laquelle le vol de banque passait aux

mains des amateurs, puisqu'il était de plus en plus commis par des personnes seules. Certains auteurs (Camp; 1967, FBI; 1964, Gould; 1969) y voyaient même une source explicative de la hausse des vols de banque. Nos données ne tendent pas à confirmer cette hypothèse, puisque partout, sauf à Montréal, plus de 80% des vols sont commis par une seule personne. A Montréal, ce pourcentage se maintient autour de 50% et pourtant c'est dans cette ville que le plus de vols se commettent. Il faut cependant souligner qu'en 1975, 1976 et 1978 les pourcentages de vols en solitaire sont élevés, et le nombre de vols tend à augmenter durant ces années. D'autre part, ce pourcentage est aussi relativement élevé en 1972, année où les vols de banque ont été peu fréquents.

Ainsi les mesures de sécurité et de prévention ont en quelque sorte permis aux banquiers de diminuer ou de minimiser leurs pertes. D'ailleurs, comme un représentant de la Banque canadienne impériale de commerce en faisait (1976) la remarque à la Commission de police du Québec, les individus qui s'attaquent à une banque semblent moins intéresser qu'avant à s'approprier l'argent de la réserve. Aujourd'hui il se contente du contenu des tiroirs caisses. (C.P,Q., 1976, p. 44). C'est d'ailleurs ce que révèlent les statistiques des banquiers, car de 1979 à 1981, et ce tant au Québec qu'ailleurs au Canada, c'est dans plus de 80% des cas que l'argent volé est pris dans le simple tiroir caisse.

Plusieurs détails intéressants ressortent de l'analyse des politiques de prévention des deux types d'institutions financières et remettent ainsi en question certaines hypothèses explicatives vues au cours du premier chapitre. Le quatrième chapitre sera donc consacré, en partie, à l'analyse de ces informations.

Tableau 20

Pourcentage de vols commis par 1, 2, 3 ou 4 + suspects

Villes canadiennes - 1967 à 1980

	Montréal					Toronto					Vancouver					Calgary					Edmonton				
	1	2	3	4 et +	$\bar{X}$	1	2	3	4 +	$\bar{X}$	1	2	3	4 +	$\bar{X}$	1	2	3	4 +	$\bar{X}$	1	2	3	4 +	$\bar{X}$
1967	21.3	33.3	25.3	20.0	2.5	88.6	9.1	2.3	-	1.1	86.4	13.6	-	-	1.1	100	-	-	-	1.0	-	-	-	-	-
1968	48.3	21.7	23.3	6.7	1.9	84.8	12.1	3.0	-	1.2	88.9	11.1	-	-	1.1	-	100	-	-	2.0	100	-	-	-	1
1969	53.2	22.2	19.0	5.6	1.8	89.3	7.1	-	3.6	1.2	55.6	22.2	22.2	-	1.7	66.7	33.3	-	-	1.3	100	-	-	-	1
1970	50.0	31.4	12.8	5.8	1.8	75.0	12.5	10.7	1.8	1.4	50.0	34.8	13.0	2.2	1.7	90	10.0	-	-	1.1	66.6	16.7	-	16.7	1.7
1971	53.3	20.0	15.0	11.7	1.9	78.8	18.2	3.0	-	1.2	67.6	27.0	5.4	-	1.4	100	-	-	-	1.0	83.3	16.7	-	-	1.2
1972	57.1	28.6	12.7	1.6	1.6	73.5	18.4	2.0	6.1	1.4	79.3	17.3	1.7	1.7	1.3	76.9	15.4	7.7	-	1.3	80.0	-	20	-	1.4
1973	42.7	38.4	15.9	3.0	1.8	86.1	13.9	-	-	1.1	95.1	3.3	1.6	-	1.1	66.7	33.3	-	-	1.3	100	-	-	-	1
1974	54.9	25.4	17.2	2.5	1.7	81.5	14.8	3.7	-	1.2	94.4	5.6	-	-	1.1	92.3	7.7	-	-	1.1	90.0	-	10	-	1.2
1975	57.4	31.6	9.7	1.3	1.6	87.0	13.0	-	-	1.1	89.7	7.9	2.4	-	1.1	100	-	-	-	1.0	84.6	15.4	-	-	1.2
1976	62.3	27.3	9.5	0.9	1.5	93.5	6.5	-	-	1.1	91.8	6.8	1.4	-	1.1	50	50.0	-	-	1.5	75.0	24.0	-	-	1.3
1977	52.6	36.9	8.8	1.7	1.6	82.7	11.5	3.9	1.9	1.3	87.5	10.7	1.8	-	1.1	76.9	23.1	-	-	1.2	92.9	7.1	-	-	1.1
1978	58.7	34.5	5.6	1.2	1.5	85.3	11.8	2.9	-	1.2	88.1	10.4	1.5	-	1.1	80	20.0	-	-	1.2	90.0	10.0	-	-	1.1
1979	45.9	46.0	7.5	0.6	1.6	78.6	19.0	2.4	-	1.2	79.5	20.5	-	-	1.2	85	15.0	-	-	1.2	87.5	12.5	-	-	1.1
1980	37.4	52.9	7.6	2.1	1.7	90.9	7.6	1.5	-	1.1	83.6	16.4	-	-	1.6	84.2	15.8	-	-	1.1	94.2	2.9	2.9	-	1.1

Source: Association des banquiers canadiens

La police et le vol de banque

L'étude de la structure policière et de la portée de son action visant à contrer un certain type de criminalité exige l'approfondissement de plusieurs facettes que nous ne pouvons nous permettre d'étudier. Néanmoins l'analyse du vol de banque ou de tout autre type de délits soulève parfois certaines questions concernant le travail policier, d'où l'intérêt d'examiner certains aspects, quelque peu disparates, mais qui aideront à cerner des éléments d'informations supplémentaires.

En ce qui a trait au vol de banque et à l'action policière, nous avons pu trouver quelques renseignements s'appliquant à certains services de police des villes étudiées. Ainsi différents détails concernant les escouades spécialisées ou les opérations particulières ont été recueillis. A un niveau plus général, les taux de solution des vols qualifiés et des vols à main armée seront présentés brièvement, et ce, à titre indicatif. Le vol de banque, n'étant pas une catégorie de délits compilée par Statistique Canada, le taux de résolution n'est pas disponible pour toutes les villes et les années qui nous intéressent. La description des données concernant la police sera brève, car il est difficile de faire des inférences du taux de résolution des vols contre les institutions bancaires à partir de ceux du vol qualifié ou du vol à main armée.

Escouades spécialisées et opérations

Une des finalités de l'action policière se rattache au contrôle de l'activité criminelle qui peut se faire par le biais de la prévention, de l'appréhension des criminels ou de la surveillance. L'action de la police face à la criminalité se retrouve ainsi sous deux formes; réactive et répressive ou proactive et préventive. Dans le cas du vol de banque, on associe plus souvent un caractère réactif et répressif au travail de la police.

A Toronto, il y avait déjà à la fin des années soixante une escouade spécialisée contre les vols à main armée. A cette époque, le service suivait une procédure stricte lors d'un vol à main armée qui consistait à mettre en branle un système de communication permettant l'intervention rapide de patrouilleurs et de détectives. Quoiqu'on ne puisse évaluer correctement ce type d'action, le rapport Prévost (1970) souligne qu'en 1967, 67.7% des arrestations de personnes ayant attaqué des banques s'effectuaient le jour même du vol. En 1980, l'escouade des vols à main armée existe toujours et possède 18 hommes à son service, qui prennent en charge les vols à main armée les plus graves en laissant ceux de moindre importance aux enquêteurs de district. Quant à la prévention, nous ne savons s'il existe actuellement un service de ce genre à Toronto, nous savons tout au plus, selon la C.P.Q. (1972), qu'il n'y en avait pas à cette époque.

A Vancouver, en 1975 on réorganise l'escouade spécialisée des homicides et vols qualifiés afin de former deux groupes spécifiques. La préoccupation majeure de l'équipe concerne les vols qualifiés contre les banques, les unions de crédit ou les compagnies de Trust. Ses principales responsabilités consistent à enquêter les vols qualifiés où une personne est arrêtée, d'effectuer des suivis d'enquête lorsque les policiers croient posséder une bonne piste et de fournir des informations aux patrouilleurs de districts sur différents suspects. Toutefois on estime (Lower mainland Robbery survey (1976)) que 90% du temps des membres est consacré aux enquêtes.

A Edmonton (1976), le département de police travaille de concert avec les institutions financières afin de mettre au point des programmes de prévention.

Enfin à Montréal, les informations que nous possédons sont plus nombreuses et nous permettent de remonter dans le temps avec un peu plus de précision. L'escouade spécialisée contre les vols qualifiés existe à Montréal depuis les années "60". Jusqu'en 1972, année de la mise sur pied de la communauté urbaine, elle faisait partie d'un tout c'est-à-dire qu'elle était directement rattachée à l'équipe des crimes contre la personne. Malgré ce fait, environ 40 détectives sont affectés directement aux vols à main armée et leur tâche est d'enquêter sur ces délits. C'est en 1979, que surviendra un changement majeur concernant les responsabilités de l'escouade: à cette date elle devra concentrer ses efforts sur

les vols qualifiés perpétrés contre les institutions bancaires, les caisses populaires et les sociétés de fiducie et prendra en considération les autres vols qualifiés qui sont jugés trop complexes par les enquêteurs de district. Ainsi la prise en charge d'à peu près tous les autres vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu, d'un couteau ou de menaces, relève du district. En plus d'enquêter, la section des vols qualifiés, doit également effectuer des analyses du modus-operandi de tous les vols qualifiés ayant lieu sur le territoire de la communauté urbaine dans le but de déceler des réseaux ou de trouver des similitudes entre les délits. Ce genre d'analyse permet une coordination entre les enquêtes et sert d'indice pour la résolution de délits. Ainsi, on centralise l'information afin d'avoir une vue d'ensemble sur le phénomène et de créer un outil aux enquêteurs de l'escouade.

L'escouade n'est pas le seul moyen d'action mis à la disposition d'un service de police pour contrôler le vol qualifié. On sait, par exemple, qu'au début des années 1970, la police de Montréal a créé une unité qui avait comme tâche d'empêcher une bande de commettre un délit déjà préparé. Certains agents prenaient donc en filature une bande et amassaient assez d'informations pour intervenir juste avant la perpétration du délit. Une confrontation entre le corps de police et la bande représentait alors la seule issue possible. On sait d'ailleurs (Elie 1980) que de 1968 à 1977, 11 fusillades eurent lieu lors d'un vol de banque ou de caisse populaire. L'enquête de la Commission de police du Québec (1976) révèle d'ailleurs qu'entre 1970 et 1972, 11

suspects furent tués lors d'une attaque contre une institution bancaire.

En 1964, le service de police de Montréal créait un système de répression désigné sous le nom "Opération Pierre". Ce mécanisme, qui existe toujours aujourd'hui, vise principalement à déployer des forces policières suite à un appel signalant un vol à main armée. Les patrouilleurs de l'opération choisissent un endroit stratégique par rapport au lieu du délit et commencent leur recherche , on fait donc une "fouille" systématique du quartier.

D'autres opérations visant également la répression du vol qualifié sont créées pour un temps limité. En juillet 1975, l'opération 10-13 lancée par le service de police de la communauté urbaine de Montréal voulait contrer les vols à main armée et les vols par effraction. Les effectifs policiers de certaines régions devaient concentrer leur effort sur ces délits. Au mois de mai 1976, une équipe spéciale fut constituée pour enquêter sur le vol de la Brinks (2,8 millions): descentes et perquisitions furent alors nombreuses. Enfin en 1981, l'opération "Ouragan" concentra ses efforts sur la lutte aux vols à main armée dans les districts les plus touchés, il s'en suivit une hausse remarquée du nombre d'arrestations.

En plus du travail interne au service de police, à Montréal on travaille en collaboration avec l'Association des banquiers canadiens qui fournit aux policiers des photos de suspects. Le policier, grâce

à certains informateurs arrivent alors à identifier les individus. L'Association des banquiers canadiens remet alors une récompense à l'informateur via le policier connaissant ce contact.

Ces opérations, plutôt réactives, sont par ailleurs assistées de méthodes à caractère préventif. Déjà, à la fin des années 1960, Montréal possédait une section destinée à la prévention. La Commission de police du Québec (1972) relate que cette équipe visitait les sociétés bancaires afin de renseigner leurs employés sur la marche à suivre lors d'un vol et afin d'établir les besoins des banques en matière de sécurité. En 1980, de telles visites sont encore effectuées et on continue à faire des recommandations en termes de prévention.

Taux de résolution des délits

L'utilisation du taux de résolution se veut un indice de l'efficacité ou du degré de répression d'un corps policier face à un certain type de criminalité. On associe d'ailleurs fréquemment la compétence d'un officier au nombre de causes qu'il éclaircit ou mène devant les tribunaux. Il devient alors intéressant d'estimer ces données afin de voir si effectivement le taux de résolution affecte le nombre de vol.

Malheureusement nous n'avons pu acquérir toutes les données concernant cet aspect. Les données pour Toronto sont disponibles de 1967 à 1979 et celles pour la C.U.M. de 1974 à 1979 et pour l'année 1981. Le taux de solution pour vols de banque à la Communauté urbaine

de Montréal est calculé comme suit: on considère le nombre de délits résolus durant une année (même si ceux-ci ont été commis l'année précédente) puis on divise ce nombre par la quantité de délits commis au cours de l'année, enfin on effectue le pourcentage. La valeur de cet indice est donc plutôt douteux car on met en relation deux faits qui ne se réfèrent pas à la même période de temps. Il faut donc s'attendre à ce que le taux soit gonflé. Par exemple, au Québec en 1975 on évaluait à 28% (C.P.Q. 1976) le taux de solution pour vols de banque. A Montréal, le tableau 21 indique, pour l'année 1975, un taux de résolution de 38%. Etant donné que l'on sait qu'une bonne part des vols de banque québécois sont perpétrés sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal, il est étonnant de voir un si grand écart entre les deux taux. Mais comme aucune autre donnée n'est disponible nous devons nous contenter de celles-ci.

Malgré les taux quelque peu gonflés, le tableau 21 indique que le taux de solution à Toronto est à peu près toujours supérieur à celui de Montréal et de beaucoup. Ceci peut se comprendre par le nombre de délits auxquels doivent faire face les policiers. On peut alors se demander si le taux de résolution que les policiers de Toronto gardent toujours relativement fort n'a pas une influence sur la constance du nombre de délits. Il nous est cependant difficile de répondre à cette question puisque l'on ne possède aucune base comparative, les données de Montréal n'étant pas fiables. Néanmoins, nous devons souligner qu'à la C.U.M. la diminution des vols de banque en 1982 fait suite à une année où le taux de solution a été particulièrement élevé.

TABLEAU 21

Taux de résolution des vols de banque - Communauté urbaine de Montréal - Toronto Métropolitain

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Toronto Métro	65.3 (49)	54.1 (48)	61.5 (39)	54.4 (79)	37.5 (48)	79.3 (58)	57.1 (49)	62.9 (81)	53.5 (71)	52 (75)	67.1 (73)	58.1 (93)	36.6 (57)	(1)	(1)	(1)
C.U.M.								30.0 (211)	38.0 (560)	49.0 (589)	38.9 (804)	44.3 (705)	41.6 (904)	(1) –	63.0 675	50.0 414

Sources: Service de police de la communauté urbaine de Montréal
Service de police de Toronto Métropolitain

(1) Données non disponibles

Notes: Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de vols de banque et délits connexes.

Comme nous n'avons pas de base comparative pour les taux de résolution des vols de banque à la Communauté urbaine de Montréal et à Toronto, nous pensons valable de présenter brièvement les données pour les vols qualifiés et les vols à main armée. Les tableaux 22 et 23 comparent donc les taux de solution des vols qualifiés et les vols à main armée pour les différentes villes ou zones métropolitaines canadiennes.

TABLEAU 22

Taux de solution - vols à main armée
Villes canadiennes - 1974-1980

Villes / Année	C.U.M.	Toronto (1)	Calgary	Edmonton	Vancouver (1)
1974	19.6 (165.4)	40.5 (31.3)	42.4 (75.7)	37.8 (30.3)	25.1 (96.9)
1975	21.8 (275.3)	42.8 (40.1)	42.9 (82.6)	42.4 (48.3)	29.9 (123.5)
1976	22.9 (270.0)	47.2 (30.6)	40.4 (74.3)	42.0 (54.2)	36.8 (75.3)
1977	23.9 (241.3)	41.6 (35.3)	39.3 (74.7)	40.1 (87.5)	36.4 (68.5)
1978	24.5 (234.9)	46.0 (29.0)	65.2 (35.2)	37.6 (54.0)	44.1 (71.4)
1979	19.3 (264.5)	41.5 (27.0)	48.1 (41.1)	36.4 (54.6)	27.6 (60.2)
1980	22.1 (309.6)	46.3 (37.1)	41.6 (50.3)	41.9 (77.7)	31.6 (77.2)
$\bar{X}$ taux de solution	22.01	43.7	45.7	39.7	33.1

Sources: Statistique Canada
(1) Les données se rapportent à la zone métropolitaine

Note: Les données entre parenthèses sont les taux par 100,000 habitants.

Montréal et son taux record canadien de vols à main armée et de vols qualifiés est relégué au dernier rang pour ce qui est du taux de solution de ces deux délits. L'écart n'est également pas très grand entre ce qui se fait à Montréal ou au niveau de la communauté urbaine et ce, indépendamment des années précédant ou succédant l'intégration. La différence n'est pas non plus très importante lorsque l'on compare les taux du vol qualifié et du vol à main armée. Cela s'explique aisément, puisque l'on a déjà vu qu'environ 70% des vols qualifiés sont des vols à main armée. Le taux de résolution des vols avec violence à Montréal ou à la communauté urbaine est donc relativement faible puisqu'on ne solutionne en moyenne que 22 vols sur 100 et que cette moyenne représente assez bien la réalité. L'année 1966 se distingue par ailleurs des autres avec 30% des délits résolus, mais c'est aussi l'année où le taux de vols qualifiés par 100,000 habitants est le plus faible. Vancouver, qui se trouvait deuxième au chapitre des vols de banque, qualifiés ou à main armée, se trouve aussi deuxième avant dernière pour ce qui est du taux de solution moyen. Quant aux autres villes la résolution des délits est à peu près toujours supérieure à 35%. Notons, cependant, qu'à Edmonton le taux de solution des vols qualifiés tend à se maintenir sous ce niveau depuis 1974, et il semble que les délits soient aussi à la hausse depuis ce temps.

Ces données nous amènent donc à voir une relation entre la quantité de délits commis et le taux de solution. Par ailleurs, nous ne pouvons savoir le sens de la relation; y a-t-il plus de vols

TABLEAU 23

Taux de solution - Vols qualifiés

Villes canadiennes - 1962-1980

Année \ Villes	Montréal	C.U.M.	Toronto (1)	Calgary	Edmonton	Vancouver (1)
1962	16.4 (143.8)	18.2 (108.9)	34.3 (34.5)	71.6 (32.9)	38.6 (44.3)	27.5 (50.9)
1963	14.4 (196.4)	15.9 (143.2)	43.8 (36.3)	44.7 (37.7)	48.1 (46.5)	27.8 (64.6)
1964	26.2 (161.7)	29.5 (114.0)	44.0 (36.0)	41.0 (30.5)	39.7 (54.2)	28.3 (72.0)
1965	23.5 (132.4)	24.3 (95.7)	45.2 (33.4)	41.9 (41.4)	42.5 (67.8)	26.6 (71.2)
1966	29.6 (121.6)	32.3 (91.7)	40.4 (37.3)	35.2 (42.9)	48.8 (54.8)	23.6 (81.7)
1967	22.5 (167.3)	22.6 (116.5)	45.5 (53.0)	35.0 (49.8)	37.1 (67.0)	28.4 (90.5)
1968	20.5 (169.7)	20.9 (120.5)	46.4 (62.8)	38.9 (50.1)	50.9 (81.4)	33.0 (97.2)
1969	18.4 (245.8)	18.5 (171.4)	44.3 (66.4)	40.3 (50.8)	48.6 (98.9)	25.2 (109.6)
1970	20.2 (274.1)	21.2 (180.8)	44.1 (65.1)	45.0 (53.0)	58.0 (142.1)	25.3 (168.7)
1971	22.8 (207.0)	22.4 (143.7)	42.3 (64.7)	41.9 (69.2)	48.8 (136.2)	25.8 (153.6)
1972	24.2 (193.0)	24.6 (140.2)	(2) (73.5)	(2) (74.0)	(2) (169.1)	(2) (190.6)
1973	26.9 (239.3)	25.2 (175.4)	(73.7)	(80.8)	(169.2)	(204.1)
1974	22.9 (337.8)	21.1 (257.9)	38.5 (81.9)	42.5 (81.5)	33.5 (145.8)	22.2 (226.4)
1975	22.1 (495.5)	21.4 (376.4)	38.6 (87.5)	45.9 (93.6)	31.0 (188.7)	25.1 (241.5)
1976	21.8 (501.9)	21.9 (361.2)	41.1 (81.1)	41.4 (83.8)	30.1 (199.1)	31.5 (189.8)
1977	22.6 (449.3)	22.9 (332.2)	38.5 (77.4)	37.1 (89.4)	32.5 (221.2)	31.5 (163.2)
1978	(2)	22.5 (326.9)	41.4 (81.3)	41.5 (71.2)	30.2 (172.8)	31.8 (197.1)
1979	(2)	18.7 (386.6)	37.8 (82.6)	35.8 (89.6)	28.5 (162.9)	24.2 (171.9)
1980	(2)	20.0 (459.6)	41.3 (96.8)	38.5 (99.5)	33.3 (200.6)	26.8 (214.2)
Moyenne Taux de solution	22.2	22.3	41.6	42.2	40.0	27.3

Sources: Statistique Canada - Service de police de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal

(1) Les données se rapportent à la zone métropolitaine
(2) Les données ne sont pas disponibles

Note: Les chiffres entre parenthèse sont les taux par 100,000 habitants

car le taux de solution est faible ou bien le taux de solution est bas car il y a plus de délits. Nous reviendrons, en cours d'analyse sur ce sujet.

Autres renseignements pertinents

Avant de mettre un terme à la présentation des données concernant le vol de banque et avant d'analyser celles-ci nous croyons pertinent de donner quelques informations brèves concernant l'âge approximatif des suspects, la violence lors des vols de banque, la situation dans quelques villes américaines et la distribution spatiale des délits à Montréal. Ces dernières données ne pourront qu'améliorer la discussion finale.

L'âge approximatif des suspects

En 1967, Tardif évaluait que 22% des vols de banque était commis par des individus âgés de 18 à 22 ans, 30% des vols par des gens âgés de 23 à 27 ans et 24% par des personnes de 28 à 32 ans. Pour les années 1970 à 1972 la commission de police du Québec (1972) constate que des jeunes de moins de 18 ans sont impliqués dans 38.9% des vols, ceux de 18 à 25 ans, dans 37.1% des vols et ceux de 26 à 33 ans dans 16.5% des délits. L'implication des mineurs semble donc avoir fait un saut important de 1967 à 1972. Cependant nous croyons pouvoir affirmer que celle-ci est présentement à la baisse et ce même si le groupe commettant le plus de vols de banque au Québec est âgé de moins de 25 ans.

En se référant au tableau 24, on constate que l'implication des mineurs est beaucoup plus importante au Québec que dans les deux autres provinces. En Ontario, on remarque en 1979 et 1980 un certain rajeunissement. Les policiers de Toronto attribuent d'ailleurs (Cédilot, La Presse 1982) la récente hausse des vols de banque à l'augmentation du chômage chez les jeunes de 18 à 25 ans.

Alors qu'à Montréal, les policiers (Cédilot, La Presse, 1982) font remarquer que le pourcentage de juvéniles arrêtés pour avoir commis un hold-up a diminué de moitié en 1982. Il serait donc intéressant d'avoir des données pour l'année 1982 et de voir si l'implication des juvéniles a réellement diminué à Montréal et augmenté en Ontario.

TABLEAU 24

Age approximatif des suspects de vols de banque

	C.U.M.		Québec			Ontario		Col. Brit.	
	1980	1981	1979	1980	1981	1979	1980	1979	1980
Moins de 18	6.5	3.1	5.1	5.6	2.7	θ	0.6	3.2	0.8
18 - 22	54.4	48.9	46.3	53.1	49.3	15.7	17.9	28.5	13.3
23 - 27	29.8	36.1	38.1	31.1	36.1	37.1	38.9	41.5	46.1
28 - 32	6.7	6.9	6.8	6.6	7.1	17.6	19.1	20.7	25.0
33 - 37	1.0	2.5	1.7	1.3	2.2	9.2	10.5	3.1	6.2
38 - 42	1.1	1.3	1.2	1.4	1.6	7.4	2.5	1.6	3.9
43 et +	0.5	1.2	0.8	0.9	1.0	13.0	10.5	1.6	4.7
$\bar{X}$	22	23.2	22	22	23.2	30	29	25	28

Source: Association des banquiers canadiens

Un point est cependant certain c'est que le pourcentage de jeunes accusés a toujours été depuis 1962, en ce qui concerne le vol qualifié et depuis 1974, pour le vol à main armée, plus important à Montréal que dans les autres villes. A Montréal ce pourcentage se situe pour le vol qualifié en moyenne à 30%, et a été à son plus fort en 1975. A Toronto, cette moyenne est de 17%, à Vancouver de 13.2%, à Calgary de 12.8% et à Edmonton de 10%. Pour le vol à main armée les données sont fortement similaires, sauf pour Vancouver où le pourcentage moyen de jeunes accusés de vols à main armée depuis 1974 est de 23%.

La violence lors des vols de banque

Il est difficile d'évaluer la violence réelle déployée lors d'un vol de banque. On sait cependant qu'à partir de 1974, les délits connexes au vol de banque demandant une plus grande violence ont été à la hausse au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Nous faisons référence ici aux extorsions, aux prises d'otages, aux appels à la bombe ou toute tentative de commettre un délit de ce genre. Un relevé du nombre de ces délits nous révèle également que ce phénomène paraît aujourd'hui s'atténuer alors qu'il était à son plus fort en 1975. Au Québec, en 1975,les succursales bancaires sont victimes de 65 délits de ce type dont 13 prises d'otages, ce total baisse à 39 en 1976, à 20 en 1977 à 12 en 1978, à 7 en 1979 et enfin à 6 en 1980. La progression est à peu près identique en Ontario et en Colombie-Britannique mais cette criminalité n'est pas aussi importante qu'au

Québec. C'est aussi en 1975 que ces deux provinces furent le plus touchées avec respectivement 28 et 12 délits de ce type. Notons aussi que cette criminalité se concentre généralement dans les villes importantes.

La situation dans les villes aux Etats-Unis

Si le problème des vols de banque au Canada paraît spécifique à Montréal, la situation au niveau des villes nord-américaines resitue Montréal à un plan moins particulier.

Quoique nous n'ayons pas de données complètes se rapportant aux villes américaines nous savons qu'au cours des années 70 ces villes furent aux prises avec une augmentation soudaine des vols de banque (Katz 1979), Lunden(1973), Mitchell (1980). Aux Etats-Unis, la recrudescence des vols de banque se fait sentir depuis le milieu des années 1960. Le "Federal Bureau of Investigation" souligne que de 1969 à 1974 le vol de banque s'est accru dans une proportion de 94% alors qu'entre 1973 et 1977, Katz (1979) mentionne que le pourcentage d'augmentation s'est fixé à 90. Au chapitre des villes il semble que New-York et Los Angeles soient les endroits les plus marqués par le vol de banque. En 1978 et 1979, les succursales bancaires de la ville de Los Angeles et de ses environs subissent 782 et 1,100 attaques à main armé. En juillet 1979, les autorités enregistre 127 vols de banque et en août 144. A New-York le phénomène s'est produit à peu près au même rythme durant ces années.

Des villes comme Chicago, Détroit et Atlanta rapportent pour leur part beaucoup moins de vols de banque. Par exemple, en 1978 et 1979, on comptabilise 21 et 22 attaques à Chicago. A Détroit suite aux 155 vols de 1974, le problème semble s'amoindrir et les succursales sont victimes d'environ 20 délits en 1978. Alors qu'à Atlanta aux mois d'octobre 1978 et 1979, les banques se déclarent victimesd'environ 75 attaques.

Distribution spatiale

Les données mises à notre disposition par l'association des banquiers nous permettaient de situer géographiquement, à l'intérieur des villes, chaque vol de banque. Mais un tel projet étant d'une envergure considérable nous avons dû nous contenter de la distribution des délits par district policier à Montréal pour les années 1964, 1967, 1973 et 1979 à 1981. A partir de ces données nous avons tenté d'effectuer des cartes géographiques qui rendraient compte de l'évolution de la distribution spatiale des délits. Cependant, la tentative de retracer une évolution ne fut pas fructueuse, la délimitation des zones enlevant la possibilité de travailler à ce niveau. De cette étude une seule constance fut remarquée: le pourcentage élevé des délits commis dans le poste du centre-ville, autrefois le poste 10 et aujourd'hui le district 25.

Les trois cartes géographiques des délits à Montréal (1979, 1980, 1981) effectuées par l'association des banquiers confirment aussi

la concentration des vols de banque dans cette zone. L'association souligne que les vols se concentrent le long de la ligne du Métro de Montréal entre les stations Peel et Berri Demontigny. De plus le nombre de délits tend à diminuer lorsque l'on s'éloigne de la station Berri Demontigny pour aller vers le nord de la ville.

Les délits semblent donc être perpétrés à l'intérieur de la zone la plus commercialisée de la ville. Les cibles y sont plus nombreuses et les opportunités de passage à l'acte y sont probablement meilleures.

Quatrième Chapitre

Bilan et interprétation

L'approche privilégiée au cours de ce travail se rattachait à l'analyse statistique des vols commis contre les institutions bancaires. Nous avons donc tenté de remonter aussi loin que possible dans le temps afin d'évaluer à quel moment ce type de criminalité a pris une ampleur telle qu'elle devienne une préoccupation de la part de différentes autorités. Certains aspects nous ont également permis de comparer le type d'évolution de ce phénomène pour les villes canadiennes. D'autres éléments tels que la prévention et la réaction de la police ont également alimenté ce travail.

Le choix d'une approche statistique et descriptive limite l'analyse pouvant être effectuée à partir des données. Néanmoins nous sommes arrivés à certaines constatations qui pourront être confrontées à différentes conclusions de recherches énumérées au cours du premier chapitre. Cependant lorsque l'on se place dans une perspective dynamique il est toujours préférable de se référer à plusieurs variables pouvant avoir une valeur explicative et de tenter de cerner l'effet de l'une sur l'autre. Ainsi, comme nous privilégions une analyse dans la perspective d'un système où les éléments fonctionnent en interaction, nous ne pouvons nous permettre de proposer un modèle explicatif et théorique. Evidemment, il aurait été souhaitable de détailler tous les indicateurs (économique, culturel, démographique, etc...), de former un modèle d'interprétation général et d'évaluer sa valeur à l'aide de méthodes appropriées. Il faut cependant se rendre compte qu'une analyse détaillée de plusieurs facteurs sur une longue période dans certaines

villes ou régions demande une recherche de longue haleine qui doit se faire suite à une évaluation préliminaire de la situation d'un type de criminalité. La présente étude constitue donc essentiellement cette étape de base, ainsi notre travail fournit des pistes aux chercheurs intéressés à ce phénomène mais il ne peut se prévaloir du titre de travail à valeur explicative. Malgré ce fait, nous pouvons prendre certains facteurs isolément et les confronter à l'évolution des vols de banque; nos diverses constatations permettant une interrogation de la valeur ou du poids des différentes conclusions de recherches énumérées au cours du premier chapitre. Ayant pesé l'importance de ces différents éléments nous pourrons alors proposer certains contextes hypothétiques aptes à expliquer les variations du phénomène. Notons cependant que ces derniers points ne sont que des propositions non vérifiées qui veulent simplement fournir des voies à la compréhension du phénomène.

Ce chapitre mettra ainsi fin à notre étude en présentant au préalable nos principales constatations, en confrontant en second lieu certaines conclusions de recherches à nos données et enfin en fournissant quelques pistes explicatives à partir de facteurs pouvant influencer l'évolution des vols commis contre les institutions bancaires.

Principales constatations

Avant de mettre à l'épreuve certaines conclusions d'études touchant le vol avec violence nous croyons essentiel de présenter un bref résumé de ce que nous ont révélé les informations concernant le vol de banque. Nous retracerons ainsi les éléments spécifiques à l'évolution des délits dans chaque zone étudiée, en soulignant les points de divergence ou de convergence.

Rappelons en premier lieu que le vol de banque est un type de criminalité essentiellement urbain mais qui se produit, selon les villes, à un rythme différent. Nous n'avons pas constaté de patron d'évolution similaire de ce phénomène si ce n'est que la vague de vols de banque de 1975 à Montréal s'est aussi produite à Vancouver. La comparaison de l'évolution des vols perpétrés contre les institutions par rapport aux autres vols n'a pas non plus permis de constater que les différents délits acquisitifs se développaient selon un tracé spécifique. Cependant dans les deux villes les plus touchées par cette criminalité on dégage un certain schème similaire. C'est ainsi qu'à Montréal, de 1967 à 1975, les vols de banque, les vols à main armée, les vols qualifiés et les crimes contre la propriété suivent à peu près le même tracé. A Vancouver, la période de 1975 à 1980, est la plus frappante puisque les trois types de vols avec violence subissent les mêmes variations au fil des années.

Au niveau des observations d'ensemble il est difficile de retracer des similitudes frappantes. Néanmoins, il faut souligner la recrudescence de tous les délits, dans toutes les villes à un moment ou à un autre au cours de la période analysée. Mentionnons également, au chapitre des similitudes, la vague de délits tels que les prises d'otages et les extorsions constatés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique à partir de 1975. De plus, nos calculs n'indiquent pas de différences marquées en ce qui concerne le montant d'argent volé lors des vols de banque dans les villes.

A défaut de ressemblances entre l'évolution et les caractéristiques de ce délit on peut se permettre de soulever les spécificités qui entourent le vol de banque à Montréal. La ville ayant un nombre record de vols de banque se retrouve aussi au premier rang lorsque l'on considère le vol qualifié et le vol à main armée. De plus, environ 70% des vols qualifiés sont perpétrés à l'aide d'une arme offensive et environ 80% de ces derniers sont commis avec une arme à feu. Il en est de même lorsque l'on observe les données sur le vol de banque; on constate alors que des armes sont utilisées dans plus de 85% des vols. Ainsi Montréal est non seulement plus victime que les autres villes, elle est aussi la ville où la majorité des vols se commettent à l'aide d'une arme et ce contrairement aux autres villes ou provinces. De ce fait, en terme de gravité selon la loi, les citoyens de Montréal font face à un problème plus important.

Le nombre de suspects par vol représente une autre caractéristique du vol de banque à Montréal puisque dans cette ville les délits sont commis plus fréquemment qu'ailleurs par groupe de deux ou de trois. Quant à l'âge, il semble que les jeunes de moins de 25 ans commettant un vol de banque soient plus nombreux à Montréal que dans les autres villes.

Notons enfin, comme autre spécificité montréalaise, le taux de résolution des délits particulièrement faible pour les vols qualifiés et les vols à main armée. Pour ce qui est des vols de banque, malgré une lacune au niveau de ces données, nous pouvons souligner qu'il est d'environ 20% inférieur à celui de Toronto. Malgré cette particularité, il faut noter qu'à Montréal comme partout, le nombre réel d'infractions semble influencer le taux de solution ou vice et versa. Ainsi, pour le vol qualifié et le vol à main armée le taux de résolution de la police paraît varié inversement par rapport à l'ampleur de la criminalité.

Au chapitre de la prévention, nous savons, par le biais des membres de l'Association des banquiers canadiens, que les succursales bancaires québécoises sont beaucoup plus équipées de systèmes de protection (caméra, pare-balles, système d'alarme...) que les succursales des autres provinces. Ainsi, la quantité de moyens de protection paraît être une autre spécificité reliée au vol de banque.

Ces différents éléments devront retenir notre attention en cours d'analyse. D'autres aspects plus particuliers viendront également

alimenter notre discussion.

Commentaires face à certaines conclusions de recherches

Nous venons d'effectuer un bref résumé de nos principales constatations à un niveau global et spécifique. Ces informations, quoiqu'intéressantes, n'ont pas cerné l'aspect théorique et plus compréhensif du phénomène. Nous nous proposons donc de reprendre certains facteurs proposés par différents chercheurs comme explicatifs de cette criminalité et de les analyser en fonction de nos données. Soulignons encore ici que le cadre de notre étude limite ces commentaires, nous nous permettrons cependant de toucher superficiellement certains points sans nous appuyer sur une analyse sophistiquée. Certaines remarques cadrent donc dans un contexte hypothétique qu'il serait bon de reprendre à l'intérieur de recherches subséquentes. Les moyens d'évaluer ces études ne sont évidemment pas tous à notre disposition, nous avons donc choisi les thèmes pouvant être évalués avec plus de rigueur. De plus, certains facteurs pris isolément, comme nous le faisons, peuvent sembler n'avoir aucun effet sur le vol de banque, alors que s'il était analysé au sein d'un système,l'image à tirer pourrait s'avérer quelque peu différente.

Notons, avant de passer à la discussion, que nous posons comme base d'analyse la supposition suivante: une même cause produit les mêmes effets. Ce genre d'approche fait suite à la démarche entreprise

tout au long du travail qui visait à maximiser les comparaisons. Ainsi, pour continuer dans la même logique nous travaillerons avec une base d'analyse qui aujourd'hui n'est ni démentie ni prouvée.

La vague de crime, réelle ou construite?

Les séries que nous avons examinées peuvent être qualifiées de fiables et représentent de véritables statistiques nous permettant d'évaluer l'ampleur réelle qu'a pris le vol de banque. La valeur de ce délit comme indice de la criminalité globale ne peut être évaluée ici, mais il peut en être autrement pour ce qui est de sa qualité comme indicateur de la quantité de vols avec violence dans les villes. En fait on a constaté que pour les deux villes (Montréal et Vancouver) où il y a un nombre plus appréciable de vols de banque il y avait également plus de vols qualifiés, et ce tout au long de la période analysée. D'autre part, à Edmonton où le taux de vols de banque est relativement faible il y a proportionnellement plus de vols qualifiés. La question relative à la valeur d'une série fiable comme indicateur demeure donc en suspens mais nous pouvons nous questionner sur les propositions des auteurs contredisant l'existence d'une augmentation réelle de la criminalité.

L'allure de nos séries soulève nettement qu'une vague de vols de banque est survenue en 1974 à Montréal et à Vancouver. Celle-ci se distingue aussi très bien lorsque l'on jette un regard sur le vol qualifié et le vol à main armée. Ainsi dans les deux villes où l'on

constate une vague, celle-ci se produit pour des séries que l'on considère parfois plus des indicateurs de la réaction sociale que du volume de criminalité. Dès lors il est possible d'affirmer qu'une vague de vols avec violence a réellement eu lieu, et de ce fait remettre en question certaines conclusions de recherches niant la vague de criminalité en l'attribuant à une plus grande répression de la part du système de justice ou à un meilleur signalement. Ce processus ne pouvant être mis en cause pour le phénomène des vols de banque nous devons rejeter l'hypothèse voulant qu'il y ait statistiquement, mais non réellement, plus de criminalité. Ainsi nous nous rallions à l'opinion des auteurs (Conklin, 1972: Noble, 1977; President's commission, 1967) admettant l'existence d'une vague de criminalité.

Néanmoins les modèles de contrôle de la criminalité (Wilkins, 1964, Ditton, 1979) ne peuvent être exclus d'un processus d'interprétation, cependant d'autres renseignements sont nécessaires à une évaluation plus minutieuse de ces modèles. Mais il faut souligner que selon la théorie de Ditton (1979) la vague de vols de banque de Montréal et de Vancouver et toutes les autres variations du phénomène ne seraient dues qu'aux effets du contrôle social. On peut alors s'interroger sur le pourquoi des variations concomitantes d'un délit par rapport à un autre ou d'un délit dans une ville par rapport au même délit dans une autre ville. Est-ce que le contrôle peut être à ce point important pour guider les variations du vol de banque, du vol qualifié et des délits contre la propriété? Ne devrions-nous pas plutôt penser qu'il

y a d'autres éléments à considérer lorsque l'on analyse les tendances de la criminalité?

Nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative à la seconde question. Les éléments de l'analyse qui suit aideront d'ailleurs à alimenter cette discussion.

Démographie et vols de banque

La surpopulation des villes a souvent été citée (Peyrefitte 1977, Conklin 1972) comme facteur expliquant les taux de criminalité de violence plus élevés. On a donc tendance à dire que plus une ville est peuplée plus son taux de criminalité sera fort.

Nos données ne confirment pas cette assertion si l'on compare les villes de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Elles ne soutiennent pas non plus les résultats de recherches soulevant une corrélation positive ou négative entre le taux de vols qualifiés et la densité de population (Danzinger 1976, Pressman et Carol 1971, Kvalseth 1975).

Montréal, malgré sa population plus importante que dans les autres villes, a vu celle-ci diminuer depuis le recensement de 1966. Ainsi, la densité de la ville est passée de 8,189 personnes au kilomètre carré à 6,190. A Toronto, la population de la ville tend à diminuer depuis 1971, le nombre d'habitants au kilomètre carré est ainsi passé de 7,340 en 1971 à 6,168 en 1981. Enfin, à Vancouver, on constate un volume

de population à peu près stable et une densité d'environ 3,600 personnes au kilomètre carré.

C'est donc au coeur de la ville la plus peuplée et la plus dense que le volume de vols de banque est le plus grand. Mais Vancouver, zone moins dense et moins populeuse que Toronto, se voit affliger d'un taux de victimisation de succursales bancaires plus important qu'à Toronto. De plus, on sait que la zone métropolitaine de Toronto est aussi importante, si non plus, que celle de Montréal au point de vue population mais le nombre de vols de banque ne peut être aussi important qu'à Montréal puisque moins de vols sont perpétrés en Ontario que dans la seule ville de Montréal. Soulignons enfin que le nombre de vols de banque s'est accru rapidement à Montréal jusqu'en 1979 mais que durant ce temps la densité de population n'a cessé de décroître. Alors qu'à Vancouver, la densité est stable mais on observe une recrudescence du phénomène jusqu'en 1975.

Ces différentes considérations nous amènent donc à rejeter l'hypothèse associant la densité de population d'une ville à la multiplication des vols de banque. Toutefois, il demeure intéressant d'en voir l'effet sur des villes comme Calgary et Edmonton. Ces deux villes et leur expansion récente représentent un cas particulier puisque durant la période étudiée on ne peut nier qu'une certaine modification sociale a affecté ces villes. Mais puisque nous rejetons l'association entre l'augmentation de criminalité et la densité, on doit s'interroger

sur l'effet indirect de la densité sur la criminalité. En fait nous avons observé une tendance à la hausse des vols de banque dans ces deux villes; à Edmonton depuis 1973 et à Calgary depuis 1976. L'urbanisation accélérée de ces villes a cependant débuté avant ces périodes et les densités respectives sont à la hausse depuis 1961. Nous croyons cependant qu'une corrélation positive pourrait être trouvée à partir des données de Calgary et d'Edmonton entre le développement de la ville, l'urbanisation et le taux de vols de banque. L'effet indirect de la densité de population sur la criminalité pourrait donc se concevoir, comme le font Wilson et Boland (1976), sur la base des opportunités qui se multiplient et sur le développement de sous-cultures. Pour ce qui est de la sous-culture, Wilson et Boland (1976) utilisent les conclusions de Wolfgang et Ferracuti, et proposent qu'une plus grande densité de population facilite l'association entre criminels et par le fait même une augmentation de leurs activités. La question des sous-cultures, très vaste et englobante ne peut s'analyser par le biais de nos données, il faudrait alors résoudre un problème de taille à savoir: qu'est-ce qui aurait empêché le développement de cette sous-culture et de ses activités à Toronto? De plus, lorsque l'on parle de multiplication des opportunités ou des cibles on doit se rappeler que partout on a vu le nombre de succursales bancaires s'accroître et que c'est à Toronto qu'il y a proportionnellement plus de succursales par rapport au nombre d'habitants.

Ainsi les propos de Wilson et Boland sont intéressants lorsque l'on considère le cas des villes de Calgary et d'Edmonton mais ils sont moins révélateurs pour ce qui est des autres villes.

En bref, nous pouvons dégager de ces considérations plusieurs modèles distincts. A Montréal la densité de population diminue alors que la criminalité contre les banques augmente; à Toronto la densité tend à s'abaisser mais les vols de banque restent plutôt stables;à Vancouver durant la période couvrant les années 1967 à 1975, on constate une densité stable et une tendance à la hausse des délits et après 1975 la densité demeure la même alors que les vols de banque sont nettement à la baisse. Enfin à Calgary et Edmonton il faut spécifier qu'il y a eu une hausse récente du phénomène et parallèlement un accroissement de la densité. Ainsi, en effectuant des corrélations on pourrait s'attendre à voir des relations positives, négatives ou nulles entre ces deux éléments. Chaque ville aurait donc un pattern particulier, ce qui nous porte à croire que cette variable démographique peut difficilement rendre compte des variations de l'ampleur du phénomène. D'autre part, il est possible de dire que les villes de Toronto, Vancouver et Montréal ont gardé durant les années 1967 à 1980, un certain niveau d'urbanisation qui fait partie intégrante de la culture. Tandis que pour Calgary et Edmonton la récente expansion des villes met plus en valeur la notion de densité, puisque,dans ces villes, les habitants subissent les effets connexes à l'urbanisation et doivent s'y adapter.

Ainsi, tout comme les auteurs du rapport Peyreffitte (1977), nous croyons plus à l'effet de l'urbanisation et des changements que cela produit au sein d'une société qu'à la simple notion de densité. Les changements dans la distribution d'âge a aussi été cité à plusieurs reprises comme facteur explicatif de l'accroissement des délits de violence (Ferdinand, 1970; President's commission on law enforcement and administration of justice, 1967; Sagi et Wellford, 1968). On suppose alors que les jeunes commettent de plus en plus de délits violents mais étant donné que ce groupe d'âge est actuellement à la baisse on doit s'attendre à une diminution des taux de criminalité.

Au Canada, on constate dans chaque province une expansion considérable des naissances suite à la deuxième guerre mondiale. L'année qui marque le plus grand changement demeure l'année 1951 où le groupe des 0-4 ans forme partout plus de 10% de la population, situation qui durera jusqu'en 1966. En 1971 ce groupe ne représente plus que 8% de la population canadienne. Au Québec on constate, comme ailleurs au Canada, une augmentation du groupe 0-4 ans en 1951, mais ce dernier formait en 1946 12.2% de la population et en 1941 10.6%. Il y avait ainsi plus de jeunes au Québec que dans les autres provinces jusqu'en 1951 inclusivement, après cette date l'Alberta surpasse le Québec alors qu'en Colombie-Britannique et en Ontario les proportions sont à peu près les mêmes qu'au Québec depuis 1966.

L'accroissement des naissances peut donc être significative au niveau des vols qualifiés ou des vols de banque en autant que l'on puisse vérifier l'implication réelle des jeunes dans ce type de criminalité. L'analyse de la composition de la population criminelle est donc un thème indissociable de cette hypothèse.

Composition de la population criminelle

Si on désire évaluer l'impact d'une cohorte sur un type de criminalité il faut également connaître qui commet ces délits. Ceci n'est évidemment pas une question simple à résoudre mais nos données semblent confirmer les différentes recherches déterminant l'âge des suspects entre 18 et 25 ans. Ce groupe de suspects est beaucoup plus important au Québec que dans les autres provinces pour les années 1979 et 1980. La criminalité contre les succursales est donc caractérisée, au Québec, par une population criminelle moins âgée. On ne peut malheureusement savoir si tel était également le cas au cours des années 1960 pour les différentes provinces mais nous avons pu le confirmer pour le Québec. Nous ne pourrons donc généraliser l'interprétation qui suit mais celle-ci nous paraît assez intéressante pour être divulguée.

Nous savons d'abord qu'en 1967 à Montréal, 52% des vols de banque sont commis par des individus âgés de 18 à 27 ans et 24% par le groupe des 28-32 ans. Les données de la Commission de police du Québec (1972) indiquent qu'en 1970 et 1972, 38.9% des vols impliquent des jeunes de moins de 18 ans. On postule alors une juvénilisation de ce type de

criminalité qui se serait produite entre 1967 et 1970. Celle-ci coïncide d'ailleurs avec les données observées au niveau du vol qualifié qui indiquent un pourcentage plus grand d'arrestations de mineurs en 1969. L'augmentation de juvéniles va aussi de pair avec l'accroissement des naissances de 1951-1956. En 1979, 1980 et 1981 on remarque un vieillissement de la population criminelle, celle-ci étant âgée de 18 à 27 ans. On peut donc postuler l'existence d'une cohorte qui a continué à faire des actes délictueux au cours des ans. Par exemple, les jeunes nés en 1956 seront âgés de moins de 18 ans entre 1970 et 1972 et de moins de 27 ans entre 1979 et 1981, ce groupe demeurant le plus représentatif des voleurs de banque.

On constate donc une participation accrue des jeunes aux vols de banque commis au Québec. Ainsi, tout comme certains auteurs (President's commission on law enforcement and administration, 1967; Sagi et Wellford, 1968; Wellford, 1973) nous pouvons croire que l'augmentation des naissances au cours des années 1950, soit en partie responsable de la recrudescence des taux de criminalité à Montréal. Nous ne croyons cependant pas qu'une différence d'environ 2% au sein d'un groupe d'âge soit assez significative pour expliquer une hausse subite et substantielle d'un type de délit. De plus dans toutes les autres villes, les naissances ont aussi augmenté, mais la quantité de délits n'a pas subi une variation aussi importante qu'à Montréal. En considérant le cas de Montréal isolément, l'hypothèse de Zimring (voir Charland; 1981 , c.f. 1er chapitre) peut, pour sa part, être intéressante. Selon

l'auteur, les taux de criminalité seront à la baisse car la population des jeunes tend à diminuer. Nous pouvons d'ailleurs nous rappeler qu'à la C.U.M. les vols de banque sont actuellement en baisse.

Toujours en analysant le cas de Montréal et de la province de Québec, la population criminelle demeure intéressante en regard du thème de l'amateurisme. Gould (1967) ainsi que le FBI (1964) et Camp (1967) soulignaient que le vol de banque semblait passer aux mains des amateurs, ils précisaient ainsi que le passage à l'acte s'effectuait en solitaire. Gould (1967) et le FBI (1965) associaient d'ailleurs le changement de la population criminelle à l'augmentation des vols de banque. De ce fait, tout comme DeBaun (1950), Einstadter (1969) et Letkeman (1973) ces auteurs font une association entre voleur professionnel, travail en groupe et entre amateur - travail en solitaire. Si nous considérons ce fait comme représentatif de la réalité, le phénomène de l'amateurisme peut devenir explicatif d'une part de la hausse de délits à Montréal. En effet, on a vu dans cette ville qu'il y avait de plus en plus de délits commis par des personnes seules et que parallèlement à cela il y avait recrudescence des vols. En 1980, on constate une baisse substantielle des vols en solitaire et aussi une diminution des délits. L'hypothèse de l'amateurisme peut donc être soutenue pour Montréal, mais non pour les autres villes puisque dans celles-ci, la grande majorité des délits sont perpétrés par des individus seuls. Une analyse plus approfondie de cet aspect devient donc indispensable si l'on veut en tirer des conclusions fiables.

Situation économique et vols de banque

Au cours du premier chapitre nous avons spécifié qu'une bonne part des études traitant de la situation économique s'était penchée sur la relation pouvant exister entre le chômage et les vols qualifiés. Selon les études la relation directe n'était pas toujours apparente. Ainsi, alors que Guttenberg (1973), Kvalseth (1976) et Long et Witte (1981) démontraient qu'une relation de cause à effet positive reliait le taux de vols qualifiés au chômage, Hemley et McPheters (1974) et Spector (1975) contredisaient ces recherches.

Certes le débat entourant cette question sera loin d'être clos après les quelques commentaires que nous pouvons nous permettre de faire. Néanmoins, certaines tendances du chômage ont soulevé des interrogations que nous croyons utiles de divulguer. Notre analyse n'étant pas basée sur un modèle précis ou sur des corrélations mathématiques nous estimons plus sage de ne faire que quelques remarques tout en laissant le débat ouvert.

A titre indicatif notons qu'au Québec en 1982, le taux de chômage atteint un niveau record. La situation économique générale, quelque peu en difficulté au pays depuis ces derniers temps, a cependant provoqué un problème similaire dans toutes les provinces du pays. Ainsi, comment pourrions-nous expliquer la récente baisse des délits à Montréal alors que nous nous trouvons en pleine période de crise économique et que l'inflation et le chômage grimpent à un rythme plus ou moins incontrôlable?

Notons par ailleurs que le taux de chômage au Québec a toujours été plus élevé que celui en Ontario ou en Alberta. Alors que la Colombie-Britannique a conservé un taux similaire à celui du Québec jusqu'en 1976 mais que depuis il semble à la baisse. De plus en 1975 on constate une augmentation importante du chômage dans toutes les provinces, au Québec 22.7%, en Ontario 45.9%, en Alberta 17.1% et en Colombie-Britannique 37.1%. Cette année coïncide d'ailleurs avec la hausse des délits au Québec et en Colombie-Britannique tout comme la baisse de ce taux dans la dernière province va de pair avec la diminution des vols de banque. Il semble donc y avoir une certaine similitude de tendance entre les deux phénomènes. Toutefois, il faut spécifier que le taux de chômage en Ontario a suivi une tendance à la hausse depuis 1966 tout comme celui du Québec, ces deux taux ayant passé respectivement de 2.3 à 6 et de 4.1 à 10.4. La hausse des délits au Québec pourrait-elle alors être attribuée seulement au chômage? Nous pouvons nous permettre d'en douter étant donné la tendance plutôt stable des vols de banque en Ontario et aussi à cause de la controverse qui existe à ce propos. Nos remarques sommaires ne font qu'ajouter des éléments au débat qui existe actuellement au niveau de la relation chômage - criminalité. En effet, lors de notre revue bibliographique, il nous a été permis de constater que la corrélation positive entre le chômage et la criminalité était loin d'être certaine, et rien ici ne peut la confirmer.

La récession économique ne peut évidemment se résumer à un seul indicateur comme le chômage. En période de crise il se peut qu'un

accroissement des délits d'acquisition violents soit lié au climat social influencé par le chômage, l'inflation, le pouvoir d'achat, etc... Ainsi le chômage ne constitue qu'un indice statistique que l'on ne saurait utiliser pour établir un lien entre les variations de la criminalité et le contexte économique. De plus, en postulant une liaison de cause à effet du chômage sur le vol de banque nous inférons par la fait même des conclusions touchant le comportement des chômeurs. Ce qui ne peut se faire sur la base de nos connaissances actuelles.

Soulignons enfin, pour mettre un terme à ces commentaires, qu'en postulant que la motivation première des criminels lors du passage à l'acte est le gain monétaire, il se pourrait que l'inflation alimente le phénomène. En admettant que le délinquant fasse un choix rationnel et qu'il désire tirer "profit" de ses actes tout en conservant un certain pouvoir d'achat, on peut se demander s'il passera à l'acte plus souvent en période d'inflation s'il ne retire pas plus d'argent qu'avant lors d'un vol.

Depuis 1971, nous savons que l'inflation a progressé à peu près au même rythme dans toutes les zones métropolitaines canadiennes alors que cela est loin d'être le cas pour le vol commis contre les institutions financières. Quant au montant volé, même s'ils sont plus importants à Montréal qu'ailleurs, l'étroite différence peut difficilement nous donner la possibilité de croire que ceci ait tant motivé les suspects. De plus, au Québec, les caisses populaires, beaucoup moins

victimisées que les banques, semblent avoir toujours plus rapportées aux voleurs. Visiblement, on s'attaque à des cibles moins "payantes". On peut donc mettre en doute la relation directe entre le gain économique et la criminalité et de ce fait remettre en cause un facteur comme l'inflation. Dans un cas comme celui-ci,une variable comme la difficulté du passage à l'acte peut alors devenir plus significative.

Effet de la prévention

La prévention, telle que nous l'avons abordée au cours du troisième chapitre,se rattache essentiellement au modèle conceptuel de la "forteresse urbaine". Ce dernier est principalement axé sur la sécurité des lieux i.e. des succursales bancaires. Cette stratégie, quoique grandement mise en application, n'a pas subi, comme nous l'avons souligné au cours de premier chapitre, d'évaluation systématique. Pour notre part, ce genre de travail, trop imposant, a dû être mis de côté.

Cependant, la prévention par de tels moyens demeure d'abord une action réactive à un phénomène prenant de l'ampleur. Il ne saurait alors être question de citer la prévention comme cause explicative d'une brusque augmentation des vols. De ce fait nous contredisons plusieurs auteurs (Carter; 1978, Committee on government operations; 1964, Katz; 1979, Kelley; 1978, Lunden; 1973, Mitchell; 1980) qui voient un lien direct entre la multiplication des vols de banque et le manque de prévention et de systèmes sécuritaires. Ainsi au Québec, province où les succursales bancaires sont très équipées, nous faisons face à un

problème nettement plus important que dans les autres provinces. La question soulevée à ce propos vise donc l'efficacité de ces méthodes pour enrayer ou du moins contrôler ce type de criminalité.

La recherche de la Commission de police du Québec (1976) ne constatait à peu près aucun effet des systèmes utilisés. Celle du service de police de la communauté urbaine de Montréal et de l'Association des banquiers canadiens (1977) admettait l'efficacité des caméras à surveillance constante mais soulevait le phénomène de déplacement et enfin celle de Carter (1978) expliquait une baisse de 90% des vols contre les institutions financières par le biais de l'installation de pare-balles et par des récompenses offertes aux personnes fournissant des renseignements sur les suspects. Quant à nos données elles permettent difficilement d'évaluer scientifiquement l'effet des méthodes de prévention sur le vol bancaire à Montréal. Nous ne possédons des renseignements complets que pour une année et nous pouvons difficilement tirer des conclusions sur cette base.

Le cas du poste "25" nous laisse cependant un peu perplexe. Comment peut-on expliquer que des 40 succursales victimisées en 1981, 25 avaient un système quelconque de protection en place alors que sur les 27 non-victimisées, 13 ne possédaient aucun système? Pourquoi ces 13 succursales n'ont-elles pas été choisies comme cible? Cette question soulève probablement le débat faisant appel à l'aménagement du milieu. Ces succursales non-victimisées sont peut-être situées à des endroits moins propices à la commission du délit (près d'un poste de police,

loin d'un espace de stationnement, etc...) ou encore leur architecture rend difficile l'accès au caisse ou favorise la vue des locaux de l'extérieur. Ces hypothèses demeurent à vérifier mais si tel était le cas nous ne pourrions penser expliquer la plus grande concentration des délits à Montréal par ce simple fait. Peut-être cela a-t-il aidé l'amplification du problème mais nous ne pouvons postuler que la majorité des succursales bancaires de Toronto, Calgary ou Edmonton sont situées à des endroits empêchant la multiplication des délits. Mais si l'on retient le seul cas de Montréal, nous croyons que l'accessibilité de la cible est un élément important. Nous savons que les caisses populaires sont des cibles moins victimisées, plus "payantes" et plus protégées alors que les succursales de l'association des banquiers sont des cibles plus victimisées, moins payantes et moins protégées. Nous savons également que les délits sont souvent commis dans le centre-ville et que les caisses populaires ne se retrouvent pas en grand nombre dans cette zone. Ainsi nous pourrions dire que c'est la protection et l'emplacement qui comptent, mais le cas du poste 25 nous pousse à ne retenir que le deuxième critère. Cependant, sans une analyse détaillée, nous pouvons difficilement rejeter d'un bloc tous les autres critères, présentés par Baril (1977) (cf. premier chapitre), servant à évaluer la vulnérabilité d'une cible. Ces aspects influencent peut-être le choix des cibles, mais il est possible que chacun d'entre eux ait une importance relative. D'après nous ces critères devront faire l'objet d'une étude approfondie qui suivrait le courant de pensée des auteurs (Jeffery; 1971, Newman; 1972, Yancey; 1971, 1975) accordant une

importance à l'emplacement et à l'aménagement des cibles potentielles.

Même s'il n'est pas possible, à partir de nos données, de prouver l'efficacité des mesures de sécurité nous pouvons soulever la possibilité de l'existence du phénomène de déplacement provoqué par l'installation de mesures sécuritaires; ce déplacement se ferait vers une succursale moins protégée. Ceci pourrait expliquer en partie la moins forte victimisation des caisses populaires et le taux de victimisation élevé des banques depuis 1975. Ainsi, en équipant certaines succursales on provoque une baisse du taux de victimisation pour celle-ci mais les vols continuent car le choix d'une autre cible s'effectue. Mais on peut entrevoir une possibilité menant à la diminution des vols. En supposant que toutes les succursales situées aux emplacements propices à la commission des délits (près du métro, à une intersection, près d'une voie rapide, etc...) s'équipent de dispositifs et augmentent ainsi la difficulté du délit, il deviendrait alors probable de constater un effet de la prévention. Ceci représente évidemment un cas extrême mais les succursales bancaires de l'Association des banquiers canadiens à la C.U.M. semblent vivre une situation similaire alors que 100% d'entre elles ont un système d'alarme, 89% des caisses sous-chronomètre, 50% des caméras à surveillance constante et 41% des pare-balles. Dès lors, on peut reposer l'hypothèse de déplacement vers un autre type de criminalité. Notons à cet effet que la police de la communauté urbaine de Montréal constate en 1982 une hausse de 18% des plaintes pour fraude. Ainsi, si tel était le cas, les vols baisseront

mais les banques devront faire face à un nouveau problème. L'approche préventive sécuritaire ne réglerait donc qu'à court terme la criminalité juste le temps d'un réajustement. Par ailleurs, rappelons-nous que rien n'a encore prouvé l'existence du phénomène de déplacement. Repetto (1974, 1976a, 1976b) est, à notre connaissance, le seul chercheur ayant abordé cet aspect par une étude et ses conclusions de recherches n'ont malheureusement pas été très révélatrices. Ils ne sauraient alors être question d'intégrer cet élément à l'intérieur d'un modèle compréhensif du phénomène des vols de banque.

La police et le vol de banque

Ici, encore une fois, nos données ne nous permettent pas d'entrer dans un contexte d'analyse détaillée. Cependant deux villes ont un schème distinct de criminalité et de résolution de délits, ce qui nous permet de proposer quelques hypothèses. A Toronto, le nombre de vols de banque est demeuré, dans l'ensemble, très stable et le pourcentage de délits classés par mise en accusation se situe généralement depuis 1967 au-dessus de 50%. A Montréal, le nombre de vols de banque est comparativement plus impressionnant et il a subi une tendance à la hausse jusqu'en 1979. Le taux de solution, calculé en incluant les délits commis durant les années antérieures, a été inférieur à 50% entre 1974 et 1979 et supérieur pour l'année 1981 et l'année en cours. Pour les années 1970 et 1975 la C.P.Q. évaluait à 28 et 26% le taux d'efficacité de la police au Québec par rapport aux vols de banque. Il faut donc se souvenir que le taux d'efficacité à Montréal est

quelque peu gonflé par l'inclusion de délits résolus une année mais commis avant cette période.

Dès lors on peut croire, en se basant également sur le taux de solution du vol qualifié et du vol à main armée qu'il y a une relation entre le volume de criminalité et le vol de banque. Ainsi plus la criminalité se produit en grand nombre moins l'efficacité de la police à résoudre les délits est bonne. La question centrale vise cependant l'effet de ce taux sur la criminalité, deux interrogations peuvent ainsi être formulées.

- Est-ce que l'on commet plus de délits parce que le taux de solution est faible? ou bien
- Est-ce que le taux de résolution est faible car on commet plus de délits?

En confirmant la première hypothèse, on admet par le fait même que les activités de la police ont un effet sur le comportement criminel. Nous serions ainsi en accord avec des auteurs comme Haran et Martin (1977), McPheters (1977), Nergin (s.d.) et Wilson et Boland (1977) qui estiment que le taux de résolution des vols par la police affecte le volume de criminalité. Dès lors nous pourrions utiliser une hypothèse de recherche tirée du travail de Tittle et Rowe (1974). Ces auteurs croient que le taux de solution produit un effet préventif en autant qu'il ait atteint le seuil critique de 30%. Ainsi, un taux de solution inférieur à 30% ne produit pas nécessairement un sentiment de risque assez important pour contrôler le passage à l'acte.

Evidemment nos données ne nous permettent pas de valider cette hypothèse mais la décroissance subite des vols de banque à Montréal en 1982 nous permet de formuler un scénario qui, toutefois, ne demeure valable qu'à simple titre hypothétique.

En juin 1979, on concentre les forces de l'escouade des vols qualifiés sur le phénomène des vols commis contre les institutions bancaires. Les enquêteurs ne s'attaquent alors qu'à ce délit et à ceux qui les commettent. En 1981, on verra le nombre de vols baissés quelque peu mais 63% des délits sont résolus et, fait suite à cela, l'année 1982 avec une baisse de 43% (octobre 1982) des vols de banque et un taux de solution aux environs de 50%. On peut donc postuler qu'en s'attaquant à un problème spécifique, les forces l'ont atténué étant donné le plus grand nombre d'arrestations. On postule alors que le degré de répression a affecté le phénomène tout comme il a pu l'alimenter durant la période d'accroissement.

D'autre part il est difficile d'écarter l'hypothèse voulant que le nombre de délits ait une influence sur l'efficacité. Nous aurions alors le scénario suivant: plus il y a de criminalité, plus la police est débordée, moins elle résoud de crime, moins la perception du risque est grande, plus on commet de délits. Ainsi un déséquilibre se crée. Les taux de criminalité augmentent car le service (police) ne peut plus rendre compte de la demande (criminalité); on se trouve donc devant une situation de file d'attente. On peut aussi imaginer une situation où

la population criminelle et le taux de criminalité influenceraient le taux de solution.

Alors, on peut supposer qu'un grand nombre de personnes (par exemple 500) commettent peu de délits (par exemple 1) au cours d'une année. Le travail de la police devra touché plusieurs personnes ce qui est plus complexe que de tenter d'enrayer 50 personnes qui commettent 10 délits par année. Au Québec, nous croyons réaliste de concevoir ce phénomène de façon mixte mais avec une transformation vers le début des années 1970; ou au début de la vague de crime. Les professionnels ayant laissé la place aux amateurs, le phénomène devient incontrôlable, le sentiment du risque encouru baisse d'oû augmentation des délits.

Les deux scénarios présentés se rapprochent mais on ne peut savoir le sens de la relation. Si, pour une raison ou pour une autre, on confirme le premier scénario, on peut comprendre le pourquoi de la hausse d'un type de criminalité. Dès lors, il devient possible de se rallier à des propositions comme celle de Ditton (1980). D'autre part, si on arrive à démontrer que c'est la criminalité qui affecte le taux de résolution, on perd de vue la cause initiale qui a déclenché le processus de développement du phénomène.

Par ailleurs, au lieu d'imaginer cette relation à sens unique, il est possible de l'aborder sous un angle d'effet réciproque: la criminalité ayant un effet sur l'efficacité de la police et la police

affectant les taux de criminalité. Cette façon d'aborder le problème nous paraît plus représentative de la réalité de notre société, où selon nous, différents éléments en interaction fonctionnent à l'intérieur d'un système pour mener à une situation.

La méthode de pensée voulant qu'une cause produise un effet spécifique et que la relation aille toujours dans le même sens nous paraît donc restrictive. C'est d'ailleurs une des raisons qui nous a poussé à rejeter le modèle de Ditton (1980), qui concevait le contrôle comme seul responsable des variations du phénomène. Ainsi, avant de mettre un terme à cette étude, nous croyons nécessaire de tenter d'établir des liens entre les différents éléments présentés.

Vers un processus compréhensif

Tout au long de notre dernière démarche nous avons gardé en tête la loi de la causalité voulant que des conditions similaires produisent les mêmes effets. Ainsi, nous avons remis en question, comme facteur explicatif, la densité de population et les hypothèses concernant le chômage ou la prévention. Cependant nous ne nous sommes pas souciés des interactions pouvant exister entre les différents facteurs , cela aurait d'ailleurs été difficile étant donné la nature de nos renseignements et de notre étude. Malgré cet état de fait nous croyons que notre analyse a démontré que bien des aspects étaient spécifiques aux

différentes situations, que celles-ci soient reliées à la police, au chômage ou à la prévention. Ainsi, afin de faire avancer notre analyse nous croyons nécessaire de remettre en question la loi de la causalité, étant donné la trop grande spécificité de chaque: Dans cette dernière partie nous ne retiendrons que le cas de Montréal qui, selon nous, mérite une attention toute particulière.

Admettons dès le départ, que nous n'avons pas pu cerner ce qui a déclenché la brusque multiplication des vols contre les succursales bancaires en 1975 ni ce qui fait que Montréal ait toujours été plus touchée que les autres villes par ce genre de criminalité. Néanmoins nous croyons pouvoir proposer un processus qui aiderait à comprendre pourquoi le niveau de criminalité contre les banques est demeuré élevé. Nous toucherons ainsi à des causes que nous avons appelées "incitatives". Notons encore une fois que ce que nous proposons est hypothétique et que rien n'a été démontré empiriquement.

Tout d'abord nous constatons qu'à Montréal le niveau de criminalité est plus élevé qu'ailleurs, et qu'il y a eu une vague de crimes importante au cours des années 1970. Nous croyons aussi pouvoir dire que différents facteurs ont pu alimenter le phénomène, soit: le faible taux de résolution des délits, les changements au sein de la population criminelle, la multiplication des cibles, la prévention. D'autres éléments non analysés pourraient aussi être cités tels que: l'architecture des succursales, leur emplacement, l'effet des médias (journaux,

télévision). la consommation de drogue ou d'alcool, les tribunaux, etc...

Ainsi le phénomène une fois déclenché, continue à un rythme semblable grâce à l'effet de différents éléments. On a ainsi pu se retrouver face à la situation suivante: déclenchement du phénomène pour une raison inconnue, parallèlement à cela, et c'est ce qui maintiendra le phénomène, un taux de résolution des délits relativement faible, le risque perçu est donc moindre et la criminalité peut passer aux mains des amateurs et des solitaires. Il y a donc de plus en plus de personnes qui commettent des délits, ce qui rendra le travail de la police plus difficile à effectuer, le taux de solution demeure donc faible. D'un autre côté, on assiste à l'ouverture de succursales bancaires, on concentre donc les cibles, ce qui facilite le passage à l'acte. Ce dernier sera d'ailleurs accentué si les succursales sont plus ou moins bien protégées, si elles sont situées à un endroit propice ou si l'architecture paraît idéale pour les suspects. L'ouverture de succursales, la protection et l'architecture pourront aussi influencer le changement de la population criminelle, car ce délit paraîtra plus simple à exécuter. Et de ce fait, la police devra faire face à une nouvelle situation ce qui n'aidera en rien leur taux d'efficacité.

Chaque élément semble donc avoir un effet sur l'autre et il pourrait en être de même si l'on insérait d'autres maillons à la chaîne. Prenons, par exemple, l'effet des mass-médias. Si on accepte que les médias influencent la population, il devient possible de faire

entrer ce facteur à l'intérieur du processus. Si les journaux et la télévision signalent l'ampleur alarmante du vol de banque et constatent le faible taux de résolution, ils peuvent avoir un effet sur la population criminelle qui, de plus en plus, considérera le délit comme simple à exécuter.

Evidemment, le processus proposé demeure hypothétique. Il ne pourrait être question de l'appliquer tel quel pour évaluer sa véracité ou sa fiabilité. En énonçant ce processus nous avons voulu faire ressortir les éléments qui nous ont paru importants dans le déroulement de l'allure d'un phénomène. Nous n'avons pas formulé de cadre explicatif du vol de banque mais nous croyons avoir mis en évidence certains éléments aidant la compréhension d'un phénomène social complexe.

Conclusion

L'option d'étudier le phénomène des vols de banque à l'aide d'une approche statistique a permis de situer son ampleur dans le temps et dans l'espace. Elle nous a aussi fourni des renseignements quant à l'importance du problème par rapport à un niveau plus global c'est-à-dire à l'intérieur du contexte des vols avec violence. De ce fait, nous jugeons que les renseignements fournis par les séries temporelles reflètent bien la tendance évolutive et l'importance relative de cette criminalité. Quant aux autres données exposées au cours du troisième chapitre, elles alimentent le tableau statistique et amènent du matériel nous aidant à cerner la situation. La forme monographique qu'a emprunté cette étude fournissait la possibilité d'étendre notre champ d'analyse à différents problèmes reliés au vol de banque. En ce sens, une telle approche est favorable à la compréhension d'une situation mais elle limite les niveaux d'analyse par sa largesse. Ayant abordé différents aspects, il était difficile, voire impossible, d'en donner une description détaillée et d'évaluer réellement l'impact de ces facteurs sur le vol commis contre les institutions bancaires. Nous avons ainsi préféré garder le débat ouvert plutôt que de tirer des conclusions à la hâte. Cette monographie qui se voulait, comme le mot l'indique, complète et détaillée a donc dû faire face à un phénomène complexe plus ou moins précis et relativement large qui n'a pu être cerné avec circonspection sous tous ses angles.

Cependant, il nous a été permis de constater que le problème que vit Montréal avec les vols de banque est particulièrement spécifique de

par son ampleur et sa nature. Ainsi, il nous a fallu rejeter des hypothèses qui touchaient des causes spécifiques et qui pouvaient être reliées au phénomène dans une ville et non dans une autre. Néanmoins, une interrogation centrale demeurait; pouvions-nous considérer que les mêmes causes provoquaient nécessairement les mêmes effets à des moments ou endroits précis. Les informations disponibles nous permettent d'en douter. Nous avons donc cru plus réaliste de proposer le processus compréhensif du phénomène à Montréal, ne s'appliquant pas nécessairement à la situation ailleurs. Pour en arriver à une telle remarque, il a été indispensable de décrire le phénomène des autres villes ce qui a demandé une recherche considérable et a ainsi limité l'analyse du problème montréalais.

Ainsi, la situation à Montréal est spécifique en ce sens qu'il y a toujours eu plus de vols qualifiés, plus de vols à main armée et plus de vols de banque. Les armes à feu ont également toujours plus contribué qu'ailleurs à la perpétration des délits. Egalement, il semble que l'efficacité de la police soit moins bonne qu'ailleurs et que la mise en place des mesures préventives ait été plus significative au Québec que dans les autres provinces. On a aussi relevé une particularité au niveau des caractéristiques de la population criminelle; les jeunes au Québec participent plus aux vols de banque que dans les autres provinces.

Les différents éléments spécifiques à Montréal nous ont ainsi permis de proposer un processus d'explication qui évidemment a des

limites. Tout d'abord, il n'a pas été vérifié empiriquement et il laisse de côté certains indicateurs qui n'ont pas été évalués par notre étude. Celle-ci se voulait d'ailleurs, d'abord et avant tout, descriptive et exploratoire. Notre tâche ne visait pas la vérification d'hypothèse ou la compréhension du phénomène au niveau global, trop d'éléments auraient dû être mis à l'épreuve.

Mais en remplissant notre but, visant une description statistique et en explorant certains aspects, nous avons jusqu'à un certain point pondéré l'importance de différents facteurs. Les recherches subséquentes voulant traiter ce sujet pourront donc se référer à ce travail qui fait le point sur la tendance évolutive du délit à travers 5 villes d'importance au Canada et qui dégage plusieurs questions concernant la valeur d'indicateurs. Notre travail propose donc des voies à explorer.

Il serait également intéressant de reprendre la ville de Montréal et de mettre à l'épreuve notre proposition. On pourrait aussi chercher à savoir si la prévention a un impact réel sur le taux de victimisation? Y a-t-il un certain seuil de protection à atteindre avant d'avoir un impact sur la criminalité? Il faudrait aussi évaluer l'importance réel de la juvénilisation sur le phénomène. Ainsi, le travail, quoique formulant quelques voies explicatives n'a pu former un cadre ou modèle d'interprétation sophistiqué du phénomène. Il demeure par ailleurs un guide pour quiconque veut tenter ce genre de démarche.

Appendice A

Vols de banque et délits connexes - (Nombre réel d'infractions)

Provinces canadiennes

1963-1981

Province / Année	Colombie Britannique	Alberta	Ontario	Québec A.B.C.	Québec A.B.C. - C.P.
1963	12	0	30	125	190
1964	25	3	58	113	205
1965	24	7	39	128	203
1966	32	7	34	104	142
1967	38	3	90	175	246
1968	22	3	83	176	288
1969	29	8	60	259	394
1970	68	23	145	224	356
1971	75	28	85	163	270
1972	77	23	95	170	288
1973	83	8	71	289	394
1974	55	31	126	288	395
1975	194	29	140	656	797
1976	113	23	121	619	759
1977	96	40	112	776	898
1978	94	40	114	724	834
1979	67	49	116	873	1005
1980	129	63	168	795	924
1981	97	105	140	846	951

Source: Association des banquiers canadiens
Caisses populaires

Appendice B

Données démographiques - Villes canadiennes

	Population	% Population Ville/province	Densité /km^2	Individu /banque	Banque /km^2
Montréal					
1966	1,293,992	22.4	8,189.8	3,525.8	2.3
1971	1,214,352	20.1	7,685.8	2,877.6	2.7
1976	1,080,546	17.3	6,838.9	2,227.9	2.9
1981	980,345	15.2	6,192.6	2,029.7	3.1
Toronto					
1966	697,422	10.0	7,182.5	1,629.5	4.4
1971	712,786	9.2	7,340.7	1,422.7	5.2
1976	633,318	7.7	6,522.3	1,181.6	5.5
1981	599,217	6.9	6,168.0	1,053.1	5.8
Calgary					
1966	330,575	22.6	789.9	3,178.6	0.26
1971	403,343	24.8	963.8	3,078.9	0.32
1976	469,917	25.6	1,122.1	2,797.1	0.40
1981	592,743	26.5	1,173.8	2,694.3	0.44
Edmonton					
1966	381,846	26.1	1,228.5	3,349.5	0.41
1971	438,565	26.9	1,411.1	3,201.2	0.49
1976	461,361	25.1	1,484.4	2,729.9	0.54
1981	532,246	23.8	1,654.4	2,743.5	0.60
Vancouver					
1966	410,375	21.9	3,652.2	2,682	1.35
1971	425,298	19.5	3,765.9	2,355	1.6
1976	410,188	16.6	3,623.6	1,881	1.9
1981	414,281	15.1	3,662.0	1,891	1.9

Source: Statistique Canada

Références

Association des banquiers canadiens (1982), Commentaires de l'association des banquiers canadiens sur le problème du vol à main armée, colloque du conseil de sécurité publique de la C.U.M., Document inédit, 74-66.

Association des banquiers canadiens et service de police de la Communauté urbaine de Montréal (1977), Etude sur les vols de banque dans la communauté urbaine de Montréal, Document inédit.

Baril, M. (1977), La criminalité et l'environnement urbain, Montréal, C.I.C.C., Université de Montréal.

Beasley, R.W., Antunes, G. (1974), Etiology of urban crime: ecological analysis, Criminology, 11: 4,439-461.

Bekaert, H., Lahaye, N., Remouchamps, M. (1970), Hold up en Belgique, Bruxelles, Centre national de criminologie, publication no 4, Editions de l'institut de sociologie à Bruxelles.

Blankenburg, E., Feest, J. (1977), On the probability of a bank robber being sanctionned, International journal of criminology and penology, 5, 2:113-127.

Block, R., Block, R.C. (1980), Decisions and data: the transformation of robbery incidents into official robbery statistics, The journal of criminal law and criminology, 71:4, 622-637.

Brown, R.W. (1969), Historical patterns of violence in america in The history of violence in america, Graham, D.H., Gurr T.R., ed. New York, Bantam Books, 45-83.

Camp, G. (1967), Nothing to lose: a study of bank robbery in america, Ann Arbor, Xerox university microfilms.

Capone, D.L., (1976), Urban structure and criminal mobility, American behavioral scientist, 20:2, 199-213.

Carter, C.L. (1978), Is your bank a soft target? Security management, 22:12, 6-8.

Cédilot, A. (1981), Sur le territoire de la C.U.M. 60% des vols de banque élucidés par la police, La Presse, 3 décembre, p. A2.

Cédilot, A. (1982), Les braqueurs de banques émigrent vers l'ouest, 43% moins de hold up à Montréal, La Presse, 23 octobre, p. A3.

Charland, R. (1981), Le vol à main armée au Québec: inventaire des écrits, Rapport technique no 1, Recherche: Le vol à main armée, G.R.I.J. - C.I.C.C., Université de Montréal.

Commission de police du Québec (1976), Etudes sur les vols à main armée dans les institutions bancaires de 1967 à 1975, 5 volumes, Documents inédits.

Commission Prévost (1970), Le crime au Québec, vol. 3, tome II, Québec, Editeur officiel, pp. 165-225.

Committee on government operations (1964), Crimes against banking institutions, U.S. House government operations committee, Washington, Government printing office.

Conklin, J.E. (1972), Robbery and the criminal justice system, New York, Lippincott.

Cook, P.J. (1976), A strategic choice analysis of robbery, in Skogan W. ed. Sample surveys of the victims of crime, New York, Ballinger: pp. 173-187.

Curtis, L. (1974), Criminal Violence, Lexington, Lexington Books.

Danzinger, S. (1976), Explaining urban crime rates, Criminology, 14:2, 291-296.

Debaun, E. (1950), The heist: theory and practice of armed robbery, Harpers, 200:69-77.

Deustsch, S.J., Alt, F.B. (1977), The effect of Massachusett's gun control law on gun related crimes in the city of Boston, Evaluation Quartely, 1:4, 543-568.

Ditton, J. (1979), Controlology: beyond the new criminology, London, MacMillan.

Dunn, C.S. (1976), Patterns of robbery characteristics and their occurence among social areas, U.S. department of justice, L.E.A.A., Washington, U.S., Printing office.

Ehrlich, T. (1973), Participation in illegitimate activities: a theorical and empirical investigation, Journal of political economy, 81:3, 521-565.

Einstadter, W.J. (1969), The social organization of armed robbery, Social Problems, 17:64-83.

F.B.I. (1952), Bank robbery, continuing problem on law enforcement, Law enforcement bulletin, 21:7, 17-22.

F.B.I. (1961), Increasing problem of bank robberies: Matter of study, Law enforcement bulletin, 30:8, 20-24.

F.B.I. (1963), "Tactics, schemes of bank robbers analyzed by F.B.I., Law enforcement bulletin, 32-6: 3-7 et 25-27.

F.B.I. (1965), Profile of a bank robber, Law enforcement bulletin, 34, 11:2.

Feeny, F., Weir, A. (1975), The prevention and control of robbery, Criminology, 13:1, 102-105.

Ferdinand, T. (1970), Demographic shifts and criminality, British Journal of criminology, 10, 2:169-175.

Gibbs, J.P., Erickson, M.L. (1976), Crime rates of american cities in an ecological context, American journal of sociology, 82:3, 605-620.

Gould, L.C. (1969), The changing structure of property crime in an affluent society, Social forces, 48:1, 50-59.

Graham, D.H., Gurr, T.R., (1969), The history of violence in America: Historical and comparative perspectives, New York, Bantan Books.

Graham, F.P. (1969), A contemporary history of american crime, in The history of violence in america, Graham et Gurr ed. New York, Bantan Books, 485-504.

Greenwood, M.J., Wadycki, W.J., (1973), Crime rates and public expenditures for police protection: their interaction, Review of social economy, oct. 138-151.

Groupe de travail sur le vol à main armée (1980), Le vol à main armée au Québec, Québec, Ministère de la justice.

Haran, J.F., Martin, J.M., (1977), Imprisonment of bank robbers, Federal probation, 41:3, 27-30.

Harries, K.D., (1974), The geography of crime and justice, New York, McGraw-Hill.

Harries, K.D. (1980), Crime and the environment, Springfield, Charles C. Thomas.

Hemley, D.D., McPheters, L.R. (1974), Crime as an externality of regional economic growth, Review of regional studies, 4, 73-84.

Jacob, H., Rich, M.J. (1980), The effects of the police on crime: a second look, Law and society review, 15:1, 109-122.

Jeffery, C.R. (1977), Crime prevention trough environmental design, Beverly Hills, Sage Publications.

Johnston, D.A. (1978), Psychological observations of bank robbery, American journal of psychiatry, 135:11, 1377-1379.

Katz, S. (1979), Breaking the banks, Law enforcement communications, 6:6, 24-27.

Kelley, C. (1977), Federal bank robbery violations in the united states of American, in Armed robbery in Australia, Australian institute of criminology.

King, D.P. (1973), Firearms and crime, Criminologist, 8:28, 50-58.

Koshal, R.K., Koshal, M. (1975), Crimes and socio-economics environment, Social indicators research, 2:2, 223-227.

Kvalseth, T.O. (1977), A note on the effects of population density and unemployment, Criminology, 15:1, 105-110.

Lavigueur, M.J., Bruneau, S. (1980), Le vol à main armée chez les juvéniles à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Université de Montréal et Ministère de la justice du Québec.

Letkeman, P. (1973), Crime as work, Englewoods cliffs: Prentice-Hall.

Lévy, M.L. (1979), Comprendre les statistiques, Paris, Editions du seuil.

Lunden, W.D. (1973), Bank robbery boom, Security world, 10:1, 26-30.

Middendorff, W. (1977), Bank robbers and their victims: historical and criminological perspectives, Annales internationales de criminologie, 16:1-2, 179-191.

Mitchell, G. (1980), Fistful of dollars - police V the new bank bandits, Police Magazine, 3:2, 4-10, 12-14.

McCaghy, C.H., Crime in american society, New York, MacMillan, 138-147.

McClintock, F.H.,Gibson, E. (1961), Robbery in London, London, MacMillan.

MacDonald, J.M. (1975), Armed robbery: offenders and their victims, Springfield, Charles C. Thomas.

McPheters, L.R. (1976), Criminal behavior and the gains from crime, Criminology 14:1, 137-152.

Nagin, D. (s.d.), Test of detterrence hypothesis for a property crime - an analysis of the association of bank robbery rates to sanctions, National criminal justice reference service, document inédit, (Résumé).

National advisory commission on criminal justice standards and goals, (1973), A national strategy to reduce crime, Washington, U.S. Printing office.

Newman, O. (1972), Defensible space, New York, MacMillan.

Noble, J.V. (1977), Feedback, instability and crime wave, Journal of research in crime and delinquency, 14:1, 107-128.

Normandeau, A. (1969), Trends and patterns in crimes of robbery in Philadelphia, Philadelphia, University of Pensylvania.

Normandeau, A. (1972), Violence and robbery, Acta criminologica, 5: janvier, 11-106.

Palmer, S. (1973), The prevention of crime, New York, Behavioral Publications.

Petersillia, J., Greenwood, P.W., Lavin, M. (1977), Criminal careers of habitual felons, Santa Monica, Rand Corporation.

Peyrefitte, A. (1977), Réponses à la violence, Paris, Documentations françaises, 8 volumes.

President's commission on law enforcement and administration (1967), The challenge of crime in a free society, Washington, U.S. Government printing office.

Pressman, I., Carol, A. (1971), Crime as a diseconomy of scale, Review of social economy, 24:2, 227-236.

Repetto, T.A. (1974), Residential crime, Cambridge, Ballinger.

Repetto, T.A. (1976a) Crime prevention through environmental policy: a critique, American behavioral scientist, 20: 275-288.

Repetto, T.A. (1976b) Crime prevention and the displacement phenemenon, Crime and delinquency, 22:2, 166-177.

Sagalyn, A. (1971), The crime of robbery in the United States, Washington, U.S. department of justice, U.S. printing office.

Sagi, P.C., Wellford, C.F. (1968), Age composition and patterns of change in criminal statistics, The journal of criminal law, criminology and police science, 59,1: 29-36.

Satet, R., Voraz, C. (1956), Les graphiques, Paris, Editions de l'entreprise moderne.

Schmid, C.F. (1960), Urban crime areas, Part 1, American sociological review, 25:4, 527-542.

Schmid, C.F. (1960), Urban crime areas, Part 2, American sociological review, 25:5, 655-678.

Schichor, D., Decker, D.L., O'Brien, R.M. (1979), Population density and criminal victimization, Criminology, 17:2, 184-193.

Spector, P.E. (1975), Population density and unemployment, Criminology, 12:4, 339-401.

Stephens, R.C., Ellis, R.D. (1975), Narcotics addicts and crime: analysis of recent trend, Criminology, 12:4, 474-488.

Tardif, Guy (1968), Caractéristiques des vols bancaires à Montréal, Service de police de Montréal, document inédit.

Tardif, Guy (1969), Les vols de banque à Montréal, Service de police de Montréal, Document inédit.

Title, C.R., Rowe, A.R. (1974), Certainty of arrest and crime rates: A further test of the deterrence hypothesis, Social forces, 52; juin, 455-462.

Vetter, H.J., Silverman, I.J. (1978), The nature of crime, Philadelphia, W.B. Saunders Company.

Weinstock, N. (1974), L'évolution du hold up en Belgique de 1966 à 1971, Revue de droit pénal et de criminologie, 5: février, 473-483.

Wellford, C.F. (1973), Age composition and the increase in recorded crime, Criminology, 11:1, 61-70.

Wilkins, L.T. (1964), Social deviance, London, Tavistock.

Wilson, J.Q., Boland, B. (1976), Crime, The urban predicament, Gorham, W., Glazer, N. ed. Washington, The urban institute, 179-230.

Wilson, J.Q., Boland, B. (1978), The effect of the police on crime, Law and society review, 12:390, : 367-388.

Wright, K.N. ed. (1981), Crime and criminal justice in a declining economy, Cambridge, Oelgeschlager, Gunn et Hain.

Yancey, W. (1971), Architecture interaction and social control: the case of a large scale public housing project, Environment and behavior, 3, 1.

Yancey, W. (1975), Crime in cities Planning, Février.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000010752

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL OF CANADA
MAY 20 1989
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR
GÉNÉRAL DU CANADA
RIO
1989

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL
APR 12 1985
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

APRIL 18, 2008

DATE DUE

22. APR 03.

HV
6652
V6
no. 4

Hétu, Françoise.
Le vol de banque à Montréal.